Groupe FMB
Rapport financier 2010

FMB

FMB est l'une des entreprises majeures du secteur de l'énergie en Suisse avec un chiffre d'affaires de 3 187 millions de CHF en 2010. Elle emploie plus de 2 800 collaborateurs et est présente à tous les niveaux de l'approvisionnement énergétique: de la production au transport en passant par le négoce et la vente. Elle approvisionne en courant plus d'un million de personnes directement ou via ses partenaires distributeurs. Le parc de production FMB comprend des centrales hydroélectriques, une centrale nucléaire, une centrale combinée à gaz ainsi que des installations dans le domaine des nouvelles énergies renouvelables. A l'heure actuelle, FMB est en Suisse le premier fournisseur de courant issu du photovoltaïque, de l'éolien, de la petite hydraulique et de la biomasse.

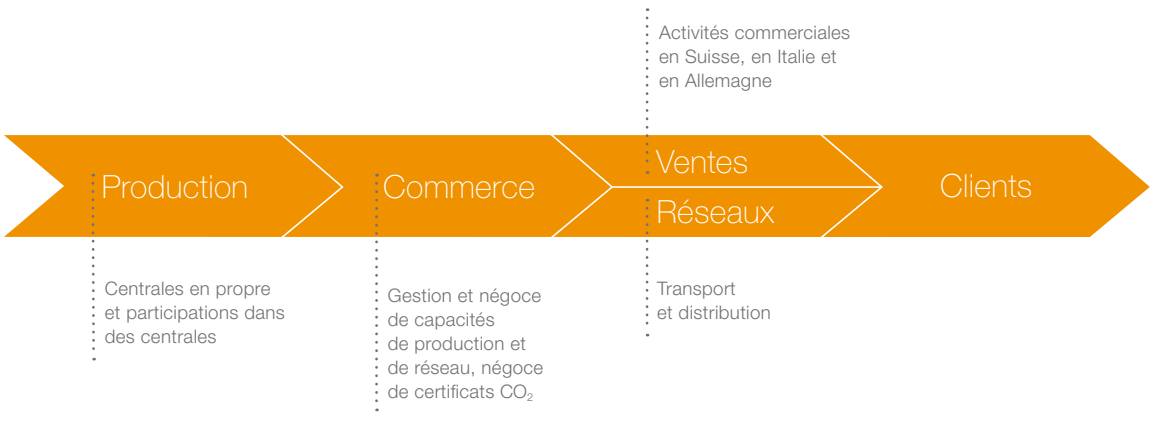

Chiffres & repères 2010
Groupe FMB

Prestation globale

en millions de CHF

2006: 2 373,1
2007: 2 813,9
2008: 3 496,2
2009: 3 592,6
2010: 3 187,2

Bénéfice net

en millions de CHF

2006: 332,6
2007: 226,9
2008: 138,7
2009: 298,5
2010: 228,3

Nombre de collaborateurs

en équivalent plein temps

2006: 2 448
2007: 2 615
2008: 2 781
2009: 2 862
2010: 2 862

Economie électrique

GWh	**2010**	2009	2008	2007	2006
Fourniture					
Ventes Suisse	8 153	8 075	7 978	7 760	7 674
Ventes à l'international	6 015	5 768	5 201	4 835	5 004
Commerce	11 838	12 638	11 882	10 842	6 223
Energie de pompage et de restitution	331	509	536	465	660
Pertes durant le transport et consommation propre	236	265	372	317	314
Fourniture directe issue de participations financières	111	55	0	0	0
Total	**26 684**	**27 310**	**25 969**	**24 219**	**19 875**
Production et approvisionnement (Participations financières incluses)					
Centrales hydroélectriques	3 754	4 052	4 012	3 875	3 629
Centrales nucléaires, contrats de prélèvement inclus	5 921	5 784	5 884	5 799	5 915
Centrales thermiques	700	648	375	0	0
Nouvelles énergies renouvelables	177	94	28	14	16
Commerce et reprise d'énergie	16 132	16 732	15 670	14 531	10 315
Total	**26 684**	**27 310**	**25 969**	**24 219**	**19 875**

Fourniture 2010

Ventes Suisse 30,6%
Ventes à l'international 22,5%
Commerce 44,4%
Energie de pompage et de restitution 1,2%
Pertes durant le transport et consommation propre 0,9%
Fourniture directe issue de participations financières 0,4%

Production et approvisionnement 2010

Centrales hydroélectriques 14,1%
Centrales nucléaires, contrats de prélèvement inclus 22,2%
Centrales thermiques 2,6%
Nouvelles énergies renouvelables 0,7%
Commerce et reprise d'énergie 60,4%

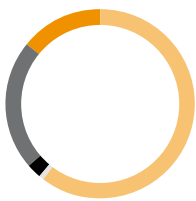

Finances

en millions de CHF	**2010**	2009	2008	2007 réajusté	2006
Prestation globale	3 187,2	3 592,6	3 496,2	2 813,9	2 373,1
Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations	480,6	501,6	471,3	412,6	604,1
Bénéfice net	228,3	298,5	138,7	226,9	332,6
Cash-flow d'exploitation	274,8	602,7	242,5	362,1	267,8
Investissements en immobilisations corporelles	317,7	289,7	270,3	211,5	129,4
Total du bilan	6 569,6	6 519,0	5 989,3	5 868,3	5 597,9
Fonds propres	2 904,7	3 244,3	3 069,8	3 104,9	2 966,5
› en % du total du bilan	44,2	49,8	51,3	52,9	53,0

Indications par action

CHF	**2010**	2009	2008	2007 réajusté	2006
Valeur nominale	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50
Cours boursier					
› Cours à la fin de l'exercice	70,70	80,50	102,00	144,00	143,30
› Cours le plus haut de l'exercice	82,85	108,00	159,50	148,00	143,40
› Cours le plus bas de l'exercice	62,90	63,35	90,00	114,40	90,50
Bénéfice net (part actionnaires FMB)	4,45	5,74	2,65	4,36	6,31
Fonds propres (part actionnaires FMB)	60,57	61,87	58,63	59,43	56,08
Capitalisation boursière, en millions de CHF	3 733,0	4 250,4	5 385,6	7 603,2	7 566,2

Les changements intervenus dès l'exercice 2007 au niveau des prescriptions en matière de comptabilisation et d'évaluation selon les IFRS rendent difficile la comparaison avec l'exercice 2006.

Evolution du cours de l'action FMB 31.12.2009 – 31.12.2010

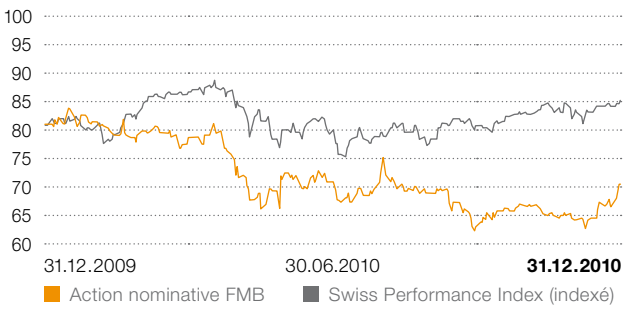

Actionnaires

Canton de Berne	52,54%
E.ON Energie AG	7,03%
Groupe E SA	10,00%
Actions propres	9,99%
Autres	20,44%

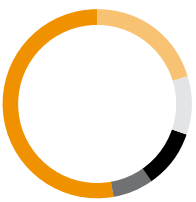

Sommaire
Rapport financier 2010

02 Résultat financier
06 Comptes du groupe FMB
66 Périmètre de consolidation
69 Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

71 Comptes de BKW FMB Energie SA
80 Répartition du bénéfice
81 Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

83 Informations pour les investisseurs
85 Chiffres-clés concernant la production

→ Photo de couverture: Centrale hydroélectrique de la société du groupe FMB Idroelettrica Lombarda S.r.l. dans la province de Brescia (Italie).

Résultat financier
Bonne évolution des activités liées à l'énergie

Malgré un contexte financier et une situation de marché difficiles, le groupe FMB[1] a maintenu sa position au cours de l'exercice 2010 et réalisé un bon résultat opérationnel. Son chiffre d'affaires et son résultat d'exploitation ont reculé en raison du contexte peu favorable. Le résultat financier, inférieur à celui de l'année précédente, a grevé le bénéfice net du fait de l'évolution des marchés des actions et de la faiblesse de l'euro. Il s'inscrit néanmoins à 228 millions de CHF, ce qui, au vu du contexte difficile, peut être qualifié de bon résultat.

Bon résultat opérationnel

Malgré un contexte économique peu propice et un cadre régulatoire difficile, FMB a maintenu sa position et réalisé une prestation globale consolidée de 3 187,2 millions de CHF (activités poursuivies: 2 788,1 millions de CHF). Le résultat se ressent de la faiblesse des prix de l'électricité et du cours de l'euro. Dans le secteur opérationnel, le résultat d'exploitation avant dépréciations et amortissements (EBITDA) s'élève à 480,6 millions de CHF, soit 21 millions de CHF de moins que l'exercice précédent (activités poursuivies: 474,1 millions de CHF, soit 28,2 millions de CHF de moins que l'exercice précédent). Les activités liées à l'énergie ont bien progressé en Suisse et à l'étranger, et ce en dépit de la faiblesse de l'euro et de la baisse des prix du marché. L'évolution des marchés des devises et des marchés financiers internationaux a eu un impact défavorable sur le résultat financier, ce qui s'est traduit par une baisse du bénéfice. Le bénéfice net de l'exercice 2010 s'établit à 228,3 millions de CHF (activités poursuivies: 224,0 millions de CHF).

Modification des principes de présentation des comptes et changements dans le périmètre de consolidation

Les comptes du groupe sont établis dans le respect des normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS). Pour l'exercice 2010, un certain nombre de normes nouvelles ou modifiées ont du être appliquées. Exception faite des normes présentées ci-dessous, ces modifications n'ont toutefois pas d'impact majeur sur la situation financière, le patrimoine et les résultats financiers de FMB; elles n'ont pas non plus appelé d'adaptations des méthodes d'évaluation ou d'inscription au bilan, ni de la présentation des comptes.

- IFRS 3 Regroupements d'entreprises: cette norme règle la comptabilisation et l'évaluation des regroupements d'entreprises. Dorénavant, les paiements éventuels futurs sont systématiquement intégrés au prix d'achat à la date d'achat et inscrits en dettes. Passée la date d'achat, la dette fait l'objet d'une évaluation régulière et les adaptations éventuelles sont inscrites au compte de pertes et profits. Les coûts de transaction ne peuvent par ailleurs plus être portés à l'actif en tant que composante du prix d'achat; ils doivent être inscrits directement au compte de pertes et profits.
- IAS 27 Etats financiers consolidés et individuels: cette norme traite de la préparation et de la présentation des états financiers consolidés. Tous les effets de transactions avec des participations minoritaires sont à inscrire aux capitaux propres, dans la mesure où les rapports de contrôle demeurent inchangés. D'autres changements portent sur la présentation des comptes en cas de perte de contrôle de sociétés du groupe.

Durant l'exercice 2010, FMB a appliqué la norme IFRS 5 «Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées», car la vente des activités commerciales en Allemagne au début de 2011 est considérée comme une activité abandonnée. Les actifs et les passifs résultant des activités abandonnées feront l'objet d'une présentation distincte dans le bilan à partir du 31 décembre 2010. Dans le compte de pertes et profits 2010 et dans les chiffres comparatifs 2009, les participations aux activités poursuivies et aux activités abandonnées sont présentées séparément. Les flux de trésorerie comprennent les flux procédant d'activités poursuivies et d'activités abandonnées; l'annexe aux comptes du groupe contient une présentation séparée pour les activités abandonnées.

En sus de petites modifications, le périmètre de consolidation de FMB a connu une entrée majeure au cours de l'exercice sous revue: en Allemagne, BKW Dubener Platte Wind GmbH,

→ [1] Le groupe FMB se compose de BKW FMB Energie SA et des sociétés du groupe. Par souci de lisibilité, il sera toujours nommé FMB dans le reste du document. Lorsqu'il est question de BKW FMB Energie SA, la dénomination spécifique est employée.

à Wiesbaden, a acquis le parc éolien Dubener Platte dans le land du Brandebourg. Le parc éolien a une puissance installée de 40 mégawatts (MW) et produit avec ses vingt turbines environ 85,5 gigawattheures (GWh) par an de courant sans émissions de CO_2.

Bons résultats des activités liées à l'énergie en Suisse
La prestation globale consolidée de FMB a atteint un montant de 3 187,2 millions de CHF durant l'exercice 2010, soit une baisse de 11,3% en glissement annuel (activités poursuivies: 2 788,1 millions de CHF, baisse de 13,8% en glissement annuel). Les activités liées à l'énergie se sont bien maintenues malgré le contexte économique et régulatoire difficile, et FMB est parvenue à continuer de renforcer sa position sur le marché.

Le secteur d'activité Energie Suisse a amélioré sa prestation globale de 5,0%, ce qui la porte à 2 156,2 millions de CHF. Le chiffre d'affaires net réalisé avec des clients tiers a progressé de 3,0% pour s'établir à 1 151,2 millions de CHF, principalement en raison de l'augmentation des ventes d'électricité induite par la conjoncture dans la zone d'approvisionnement. Le chiffre d'affaires net réalisé avec les autres secteurs a enregistré une hausse de 6,0%, s'établissant à 934,7 millions de CHF, à la suite de l'augmentation des prix de facturation internes pour la production d'électricité. Le résultat d'exploitation avant intérêts et impôts (EBIT) affiche une croissance considérable de 213,5%, pour s'établir à 232,6 millions de CHF. Cette hausse du résultat d'exploitation s'explique par la baisse des coûts internes de l'approvisionnement en énergie et par la réduction des coûts engendrés par la facturation de services-système généraux à des centrales d'une puissance supérieure ou égale à 50 MW, ainsi que par les remboursements des coûts de services-système. Par ailleurs, des provisions pour contrats d'acquisition d'énergie défavorables auprès d'entreprises partenaires à hauteur de 28,9 millions de CHF ont été liquidées. Sans la liquidation de ces provisions, le résultat d'exploitation s'élève à 203,7 millions de CHF.

La prestation globale du secteur d'activité Energie International et commerce a reculé de 15,2%, ce qui la porte à 2 623,7 millions de CHF. Le chiffre d'affaires net réalisé avec les clients externes s'est réduit de 20,0%, pour s'inscrire à 1 758,2 millions de CHF. Le chiffre d'affaires net réalisé avec les autres secteurs a enregistré une baisse de 3,5%, s'établissant à 856,4 millions de CHF, du fait de la diminution des prix de facturation internes pour la production d'électricité. Le résultat d'exploitation avant intérêts et impôts (EBIT) a, quant à lui, enregistré une régression notable de 68,0%, ce qui le porte à 50,9 millions de CHF. Le recul du résultat d'exploitation s'explique principalement par la baisse des prix de l'énergie, la faiblesse de l'euro, la diminution des prix de facturation internes pour la production d'énergie et la réduction des revenus issus de la participation à des mises aux enchères de services-système. En matière de négoce, le chiffre d'affaires issu de la vente d'électricité s'est contracté de 27,0%, pour s'établir à 1 063,7 millions de CHF. Le résultat du négoce de produits dérivés s'inscrit à moins 1,0 million de CHF, ce qui correspond à une baisse de 25,5 millions de CHF en glissement annuel, une évolution qui s'explique par le contexte peu favorable sur le marché. Dans les ventes à l'international, le chiffre d'affaires, conditionné par les prix, s'inscrit en baisse de 6,3%, à 554,1 millions de CHF. Sous l'angle quantitatif, en revanche, les ventes à l'international ont enregistré une progression. Les produits s'inscrivent en hausse et en Allemagne, le volume des ventes auprès des clients existants s'est accru. Ces éléments n'ont toutefois pas suffi à compenser entièrement les effets des prix du marché baissier sur le chiffre d'affaires. Etant donné la cession des activités de ventes en Allemagne au 1er janvier 2011, les dispositions de la norme comptable internationale 5 (IFRS 5) relatives aux «activités abandonnées» sont pertinentes durant l'exercice sous revue (2010). Bien que la cession ne soit effectuée que début 2011, la norme IFRS 5 exige que les résultats des activités abandonnées soient déjà présentés séparément dans les chiffres de 2010 et notamment dans le compte de pertes et profits. Celui-ci est par conséquent divisé en une partie «activités poursuivies» et une partie «activités abandonnées». Dans le bilan, le groupe destiné à être cédé figure dans la catégorie «actifs et engagements destinés à être cédés».

Le chiffre d'affaires des ventes à l'international pour les activités abandonnées en Allemagne s'élève à 355,2 millions de CHF (contre 340,8 millions de CHF l'année précédente) et celui des activités poursuivies en Italie, à 198,9 millions de CHF (2009: 250,3 millions de CHF).

Le secteur d'activité Réseaux affiche une prestation globale stable, avec une modeste hausse de 1,6% qui la porte à 657,6 millions de CHF. Le chiffre d'affaires net réalisé avec des clients externes a diminué de 4,3%, s'établissant à 167,0 millions de CHF, tandis que le chiffre d'affaires réalisé avec les autres segments de clientèle affiche une hausse de 3,0% et un montant de 431,2 millions de CHF. Le chiffre d'affaires extérieur lié à l'utilisation du réseau est principalement facturé par le secteur d'activité Energie Suisse; il est comptabilisé en tant que chiffre d'affaires interne dans le secteur d'activité Réseaux. C'est la raison pour laquelle le secteur d'activité Réseaux n'affiche qu'un faible chiffre d'affaires extérieur. Ce dernier est en grande partie généré par le domaine des prestations de construction et d'ingénierie ainsi que par les activités d'installation électrique, qui ont progressé de 2,9% pour atteindre 112,4 millions de CHF. Le résultat d'exploitation (EBIT) est en baisse de 40,6 millions de CHF et s'établit à 61,8 millions de CHF, une baisse due principalement à la décision de l'ElCom relative à l'imposition supplémentaire des services-système pour les années 2009 et 2010.

Bon résultat d'exploitation et recul du résultat financier

Les charges d'approvisionnement en énergie s'élèvent à 1 941,2 millions de CHF pour l'exercice 2010, ce qui correspond à une baisse de 16,7% en glissement annuel (activités poursuivies: 1 554,7 millions de CHF, baisse de 21,3%). Ce recul est en premier lieu dû à la contraction des opérations de négoce.

Les charges de personnel ont augmenté de 9,3% pour atteindre 345,4 millions de CHF (activités poursuivies: 341,6 millions de CHF, augmentation de 9,1%). Durant l'exercice précédent, les charges de personnel étaient moins importantes en raison de la modification des avoirs de plans de prévoyance d'un montant de 28,6 millions de CHF comptabilisée dans le résultat. Cet effet était limité à 6,7 millions de CHF durant l'exercice sous revue. En raison des coûts inférieurs engendrés par la facturation de services-système à des centrales d'une puissance supérieure ou égale à 50 MW, le montant porté au poste Matériel et prestations de tiers s'est réduit de 3,5 millions de CHF, pour atteindre 201,1 millions de CHF, tandis que les autres charges d'exploitation sont en baisse de 22,3 millions de CHF et s'élèvent à 218,9 millions de CHF (activités poursuivies: 216,6 millions de CHF, baisse de 22,6 millions de CHF) en raison de diverses mesures de réduction des coûts.

Le résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations (EBITDA) est en baisse de 4,2% et s'établit à 480,6 millions de CHF (activités poursuivies: 474,1 millions de CHF, baisse de 5,6%). Les deux facteurs principaux ayant eu un impact favorable sont la solide évolution des produits des activités liées à l'énergie en Suisse et la liquidation des provisions pour contrats d'acquisition d'énergie défavorables auprès d'entreprises partenaires à hauteur de 28,9 millions de CHF. Ces augmentations des bénéfices ont été annulées par la diminution des recettes accusées par les opérations commerciales du fait de la conjoncture peu propice. Les charges d'amortissement enregistrent une baisse de 3,8 millions de CHF par rapport à l'exercice précédent, et s'inscrivent à 140,9 millions de CHF (activités poursuivies: 140,6 millions de CHF, baisse de 3,8 millions de CHF). Le résultat d'exploitation (EBIT), qui s'élève à 339,7 millions de CHF, a diminué de 17,2 millions de CHF en glissement annuel (activités poursuivies: 333,5 millions de CHF, baisse de 24,4 millions de CHF).

Suite à l'évolution des marchés des actions, à l'augmentation des coûts de financement et à la faiblesse de l'euro, le résultat financier s'est contracté durant l'exercice 2010, affichant une baisse de 84,7 millions de CHF en glissement annuel, et s'établissant à moins 56,5 millions de francs. La principale cause en est le rendement des actions inscrites au bilan à leur valeur de marché et détenues par le Fonds pour la désaffectation d'installations nucléaires et par le Fonds de gestion des déchets radioactifs. Alors qu'ils avaient enregistré des bénéfices élevés l'exercice précédent, les fonds étatiques n'ont pas égalé le résultat de 2009 durant l'exercice 2010 en raison des bénéfices sur les cours moins élevés. La charge d'impôts sur le bénéfice enregistre une baisse de 31,7 millions de CHF à cause de la dégradation du résultat et s'inscrit à 54,9 millions de CHF (activités poursuivies: 53,0 millions de CHF, baisse de 33,6 millions de CHF).

Du fait de la baisse du résultat financier, le résultat d'exploitation n'a pas entièrement pu déployer ses effets sur le bénéfice net. Le bénéfice net de FMB en 2010 a diminué en glissement annuel, passant de 298,5 millions de CHF à 228,3 millions de

CHF (activités poursuivies: de 299,4 millions de CHF à 224,0 millions de CHF). Compte tenu du contexte financier et de la situation de marché difficiles, ce résultat est positif.

Résultat du bilan en hausse et ratio de fonds propre en baisse

Durant l'exercice 2010, le résultat du bilan a enregistré une légère augmentation de 0,8% par rapport à l'exercice précédent, et s'inscrit à 6 569,6 millions de CHF. Tandis que l'actif immobilisé a augmenté de 8,9%, l'actif circulant s'est contracté de 17,3%, principalement en raison de la diminution des immobilisations financières à court terme due aux investissements réalisés. Au passif, les engagements à long terme s'inscrivent en hausse de 19,3%, en premier lieu du fait de l'émission de deux emprunts pour un total de 450 millions de CHF, tandis que les engagements à court terme ont reculé de 15,0%. A la suite du rachat d'une tranche de 8,9% d'actions propres à E.ON pour un montant de 304,3 millions de CHF, principalement, les fonds propres s'inscrivent en baisse de 10,5% par rapport à fin 2009, et s'élèvent à 2 904,7 millions de CHF. Leur part dans le total du bilan a par conséquent reculé, passant de 49,8% à 44,2%. Les provisions pour l'élimination des déchets nucléaires ont été alimentées conformément au budget.

Le bilan de l'exercice 2010 a par ailleurs été corrigé des actifs et des passifs résultant des activités de vente en Allemagne; ils sont présentés dans les rubriques distinctes du bilan «actifs destinés à être cédés» et «engagements destinés à être cédés».

Recul du cash-flow d'exploitation

Avec 274,8 millions de CHF, le cash-flow résultant de l'activité d'exploitation était inférieur de 327,9 millions de CHF à son niveau durant l'exercice précédent. Cette contraction tient principalement à la variation négative de l'actif circulant net représentant 222,1 millions de CHF. Le cash-flow résultant de l'activité d'investissement a baissé de 255,7 millions de CHF, passant à 340,4 millions de CHF. Cette variation résulte de la diminution des immobilisations financières à court et à long termes en raison de la liquidation de dépôts à terme. Les investissements en immobilisations corporelles et dans des sociétés évaluées par mise en équivalence sont demeurés pratiquement inchangés. Les entrées de trésorerie résultant de l'activité de financement ont baissé de 180,7 millions de CHF, à 59,0 millions de CHF.

Perspectives[2]

Pour l'exercice en cours, FMB table sur un chiffre d'affaires comparable à celui de l'exercice précédent. Le contexte difficile, avec des prix de l'énergie qui restent bas sur les marchés internationaux, les normes régulatoires et les dépenses pour des projets stratégiques – notamment liés à l'accroissement de la production – grèveront également le résultat opérationnel en 2011. Compte tenu de tous ces facteurs, l'EBITDA de 2011, corrigé de l'effet extraordinaire de la liquidation, en 2010, de la provision pour contrats d'acquisition d'énergie défavorables auprès d'entreprises partenaires, devrait être du même ordre que celui de l'exercice précédent. Le résultat dépendra de l'évolution des prix de l'énergie, du contexte régulatoire et des marchés financiers; à supposer que les conditions demeurent stables et en prenant en considération l'effet extraordinaire susmentionné, on peut escompter un bénéfice net de l'ordre de celui de l'année précédente.

→ [2] Base de comparaison: activités poursuivies sans les ventes en Allemagne

Comptes du groupe FMB
Compte de pertes et profits consolidé

en millions de CHF	Note	Activités poursuivies 2010	Activités abandonnées 2010	**Total 2010**	Activités poursuivies 2009	Activités abandonnées 2009	Total 2009
Chiffre d'affaires net	7	2 677,5	398,9	3 076,4	3 131,1	357,4	3 488,5
Prestations propres activées		46,7		46,7	42,8		42,8
Autres produits d'exploitation		63,9	0,2	64,1	61,1	0,2	61,3
Prestation globale		**2 788,1**	**399,1**	**3 187,2**	**3 235,0**	**357,6**	**3 592,6**
Approvisionnement en énergie	7	–1 554,7	–386,5	–1 941,2	–1 975,8	–353,3	–2 329,1
Matériel et prestations de tiers		–201,1		–201,1	–204,6		–204,6
Charges de personnel	8	–341,6	–3,8	–345,4	–313,1	–3,0	–316,1
Autres charges d'exploitation	9	–216,6	–2,3	–218,9	–239,2	–2,0	–241,2
Charges d'exploitation		**–2 314,0**	**–392,6**	**–2 706,6**	**–2 732,7**	**–358,3**	**–3 091,0**
Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations		**474,1**	**6,5**	**480,6**	**502,3**	**–0,7**	**501,6**
Amortissements et dépréciations	10	–140,6	–0,3	–140,9	–144,4	–0,3	–144,7
Résultat d'exploitation		**333,5**	**6,2**	**339,7**	**357,9**	**–1,0**	**356,9**
Produits financiers	11	62,1		62,1	111,1	0,1	111,2
Charges financières	11	–118,4		–118,4	–84,7		–84,7
Résultat des sociétés évaluées par mise en équivalence	16	–0,2		–0,2	1,7		1,7
Résultat avant impôts sur le bénéfice		**277,0**	**6,2**	**283,2**	**386,0**	**–0,9**	**385,1**
Impôts sur le bénéfice	12	–53,0	–1,9	–54,9	–86,6		–86,6
Bénéfice net		**224,0**	**4,3**	**228,3**	**299,4**	**–0,9**	**298,5**
Parts minoritaires au bénéfice net		1,5		1,5	0,1		0,1
Part des actionnaires FMB au bénéfice net		222,5	4,3	226,8	299,3	–0,9	298,4
Bénéfice par action, en CHF (dilué et non dilué)	13	4,45	0,09	4,54	5,75	–0,01	5,74

Comptes du groupe FMB
Compte de résultat global consolidé

en millions de CHF	2010	2009
Bénéfice net	**228,3**	**298,5**
Changes		
› Changes	–147,4	–9,8
› Impôts sur le bénéfice générés par les changes		–0,3
Immobilisations financières disponibles à la vente		
› Ajustements de valeur	–4,6	–5,1
› Impôts sur le bénéfice générés par les ajustements de valeur	1,9	1,3
Couvertures de flux de trésorerie		
› Ajustements de valeur	5,1	
› Impôts sur le bénéfice générés par les ajustements de valeur	–1,1	
Total des variations de valeur saisies dans les fonds propres	**–146,1**	**–13,9**
Résultat global	**82,2**	**284,6**
Parts minoritaires au résultat global	1,1	0,1
Part des actionnaires FMB au résultat global	81,1	284,5

Comptes du groupe FMB
Bilan consolidé

en millions de CHF	Note	31.12.2010	31.12.2009
Actif			
Immobilisations corporelles	15	2 271,8	2 025,1
Participations dans les sociétés évaluées par mise en équivalence	16	1 127,9	1 040,7
Produits dérivés	28	15,7	38,6
Immobilisations financières à long terme	17	1 097,4	1 033,2
Actifs incorporels	18	193,8	175,8
Impôts différés actifs	12	21,6	27,8
Total actif immobilisé		**4 728,2**	**4 341,2**
Stocks	19	20,6	20,7
Créances	20	559,9	578,9
Créances résultant des impôts sur le bénéfice		5,0	4,8
Produits dérivés	28	54,5	86,4
Immobilisations financières à court terme	17	558,3	860,8
Comptes de régularisation	21	169,2	166,4
Liquidités	31	432,7	459,8
Total actif circulant		**1 800,2**	**2 177,8**
Actifs détenus en vue de la vente	6	41,2	0,0
Total actif		**6 569,6**	**6 519,0**

en millions de CHF	Note	31.12.2010	31.12.2009
Passif			
Capital-actions	22	132,0	132,0
Réserves provenant de capitaux		35,0	35,0
Réserves provenant de bénéfices		3 084,0	3 138,1
Actions propres	22	–372,4	–84,3
Part des actionnaires FMB aux fonds propres		**2 878,6**	**3 220,8**
Parts minoritaires aux fonds propres		26,1	23,5
Total fonds propres		**2 904,7**	**3 244,3**
Impôts différés passifs	12	551,6	553,4
Produits dérivés	28	9,9	37,8
Provisions à long terme	23	1 147,3	1 140,2
Engagements financiers à long terme	24	1 054,4	573,7
Autres engagements à long terme	25	199,6	178,7
Total engagements à long terme		**2 962,8**	**2 483,8**
Autres engagements à court terme	26	418,7	425,2
Produits dérivés	28	50,3	92,2
Provisions à court terme	23	55,8	48,7
Engagements financiers à court terme	24	1,6	0,0
Passif d'impôts sur le bénéfice		19,6	64,7
Comptes de régularisation	21	126,8	160,1
Total engagements à court terme		**672,8**	**790,9**
Engagements détenus en vue de la vente	6	29,3	0,0
Total fonds de tiers		**3 664,9**	**3 274,7**
Total passif		**6 569,6**	**6 519,0**

Comptes du groupe FMB
Variation des fonds propres consolidés

en millions de CHF	Capital-actions	Réserves provenant de capitaux	Bénéfices retenus	Changes	Réserves de réévaluation pour les instruments financiers disponibles à la vente	Réserve de couverture	Actions propres	Part des actionnaires FMB	Parts minoritaires	**Total**
Fonds propres au 31.12.2008	132,0	35,0	2 875,8	–33,4	132,7	0,0	–96,4	3 045,7	24,1	3 069,8
Résultat global			298,4	–10,1	–3,8			284,5	0,1	284,6
Dividendes			–119,9					–119,9	–0,5	–120,4
Achat/vente d'actions propres			–1,6				12,1	10,5		10,5
Acquisition de parts minoritaires								0,0	–0,5	–0,5
Acquisition/création de nouvelles sociétés du groupe								0,0	0,3	0,3
Fonds propres au 31.12.2009	**132,0**	**35,0**	**3 052,7**	**–43,5**	**128,9**	**0,0**	**–84,3**	**3 220,8**	**23,5**	**3 244,3**
Résultat global			226,8	–147,0	–2,7	4,0		81,1	1,1	82,2
Dividendes			–130,8					–130,8	–0,5	–131,3
Achat/vente d'actions propres			–4,0				–288,1	–292,1		–292,1
Acquisition de parts minoritaires			–0,3					–0,3	–0,6	–0,9
Création de nouvelles sociétés du groupe								0,0	0,4	0,4
Variation des parts dans les sociétés du groupe			–0,1					–0,1	2,2	2,1
Fonds propres au 31.12.2010	**132,0**	**35,0**	**3 144,3**	**–190,5**	**126,2**	**4,0**	**–372,4**	**2 878,6**	**26,1**	**2 904,7**

Comptes du groupe FMB
Flux de trésorerie consolidés

en millions de CHF	Note	2010	2009
Résultat avant impôts sur le bénéfice		283,2	385,1
Ajustement pour			
› amortissements et dépréciations	10	140,9	144,7
› résultat des sociétés évaluées par mise en équivalence	16	0,2	–1,7
› résultat financier	11	56,3	–26,5
› bénéfices/pertes sur la cession d'actifs immobilisés		–0,1	–1,5
› variation des provisions à long terme (hors intérêts)		–54,9	–17,7
› taux de dissolution des droits d'utilisation cédés		–8,3	–8,7
› autres positions sans incidence sur les flux de trésorerie		–6,5	–26,9
Autres dépenses financières		–1,7	–2,8
Variation de l'actif circulant net (hors immobilisations et engagements financiers à court terme)		–43,8	178,3
Impôts sur le bénéfice payés		–90,5	–19,6
Cash-flow résultant de l'activité d'exploitation		**274,8**	**602,7**
Investissements en immobilisations corporelles	15	–317,7	–289,7
Désinvestissements en immobilisations corporelles		7,3	8,5
Acquisition de parts minoritaires		–0,6	–0,9
Acquisition de nouvelles sociétés du groupe	5	–62,8	–10,0
Cession de sociétés du groupe		0,1	0,0
Investissements dans des sociétés évaluées par mise en équivalence	16	–220,9	–247,1
Désinvestissements dans des sociétés évaluées par mise en équivalence		14,9	0,1
Investissements en immobilisations financières à long et court termes		–117,8	–163,1
Désinvestissements en immobilisations financières à long et court termes		352,6	84,0
Investissements en actifs incorporels	18	–54,7	–36,3
Désinvestissements en actifs incorporels	18	24,4	5,1
Intérêts perçus		11,3	23,8
Dividendes perçus		23,5	29,5
Cash-flow résultant de l'activité d'investissement		**–340,4**	**–596,1**
Achat/vente d'actions propres	22	–298,9	5,2
Création de sociétés du groupe (parts minoritaires)		0,4	0,0
Augmentation des engagements financiers à long terme		477,4	343,7
Augmentation des autres engagements à long terme		32,3	21,9
Diminution des autres engagements à long terme		–2,3	–2,9
Augmentation des engagements financiers à court terme		1,6	0,0
Diminution des engagements financiers à court terme		0,0	–0,6
Intérêts versés		–20,2	–7,2
Dividendes distribués		–131,3	–120,4
Cash-flow résultant de l'activité de financement		**59,0**	**239,7**
Différences de change sur liquidités		–20,5	–2,5
Variation nette des liquidités		**–27,1**	**243,8**
Liquidités au début de l'exercice		**459,8**	**216,0**
Liquidités à la fin de l'exercice	31	**432,7**	**459,8**

Comptes du groupe FMB
Annexe aux comptes du groupe

1 Activité
BKW FMB Energie SA, dont le siège se trouve à Berne (CH), constitue, conjointement avec les sociétés du groupe, un important fournisseur d'énergie en Suisse et offre un large éventail de prestations destinées aux clients privés et commerciaux. Dans les pays voisins de la Suisse, le groupe dispose de ses propres canaux de distribution. FMB couvre l'ensemble de la chaîne de valeur ajoutée, depuis la production jusqu'à la vente aux clients finaux, en passant par le transport, la distribution et le négoce.

2 Bases de la présentation des comptes
2.1 Principes généraux
Les comptes du groupe sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS). Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de FMB. Ils satisfont par ailleurs aux exigences du droit suisse des sociétés anonymes. La date de clôture des comptes pour le groupe et les sociétés intégralement consolidées est le 31 décembre. Les comptes du groupe sont établis en francs suisses (CHF).

Les comptes du groupe sont établis sur la base des coûts d'acquisition historiques; les exceptions sont décrites dans les principes de comptabilisation et d'évaluation.

2.2 Application des nouvelles normes et interprétations durant l'exercice 2010
Les comptes du groupe ont été établis dans le respect de l'ensemble des normes et interprétations en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les normes et interprétations suivantes, nouvelles ou révisées, sont applicables à partir de l'exercice 2010:
- IAS 27 «Etats financiers consolidés et individuels»
- IFRS 3 «Regroupements d'entreprises»
- IFRS 1 «Première application des Normes internationales d'information financière»
- «Eléments éligibles à la couverture – Amendement à IAS 39 'Instruments financiers: comptabilisation et évaluation'»
- «Transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie – Amendement à IFRS 2»
- «Amendements à IFRS 1 – Exemptions additionnelles pour les premiers adoptants»
- IFRIC 17 «Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires»
- Améliorations des normes comptables internationales

En septembre 2010, le «Cadre conceptuel de l'information financière» a été publié avec entrée en vigueur immédiate.

Parmi les nouveautés précitées, les modifications signalées dans les lignes qui suivent ont eu un impact sur la situation financière, le patrimoine et les résultats financiers de FMB; elles ont par ailleurs appelé des adaptations des méthodes d'évaluation et d'inscription au bilan, ainsi que de la présentation des comptes:
- IFRS 3 «Regroupements d'entreprises»; cette norme règle la comptabilisation et l'évaluation des regroupements d'entreprises. Les principaux changements concernent l'affectation des coûts de transaction et le traitement des contreparties conditionnelles. Dorénavant, les paiements éventuels futurs sont systématiquement intégrés au prix d'acquisition à la date d'acquisition et inscrits en dettes. Après l'acquisition, les dettes font l'objet d'une évaluation à intervalles réguliers. Les adaptations éventuelles sont dorénavant inscrites au compte de pertes et profits. Les coûts de transaction ne peuvent par ailleurs plus être portés à l'actif en tant que composante du prix d'acquisition; ils doivent être immédiatement inscrits au compte de pertes et profits. En cas de prise de contrôle progressive de sociétés initialement non détenues, les actifs existants font dorénavant l'objet d'une nouvelle évaluation inscrite au compte de pertes et profits. Les nouvelles règles ont été appliquées aux regroupements d'entreprises réalisés durant l'exercice sous revue. Par contre, les contrats conclus avant le 1er janvier 2010 restent soumis aux dispositions antérieures. Une option relative à la comptabilisation des parts minoritaires a en outre été introduite. L'inscription au bilan peut être faite à la juste valeur (fair value) ou en fonction des actifs nets détenus dans la société rachetée.
- IAS 27 «Etats financiers consolidés et individuels»; cette norme traite de la préparation et de la présentation des états financiers consolidés. Tous les effets de transactions avec des participations minoritaires sont à inscrire aux capitaux

propres, dans la mesure où le contrôle de la société demeure inchangé. D'autres changements portent sur la présentation des comptes en cas de perte de contrôle de sociétés du groupe.

2.3 Nouvelles normes et interprétations publiées, mais pas encore appliquées

Lors de la clôture du bilan, divers amendements ainsi que de nouvelles normes et interprétations étaient publiés, mais il n'est pas encore nécessaire de les appliquer. FMB entend appliquer les modifications à compter de leur entrée en vigueur (entrée en vigueur pour les exercices débutant à la date figurant entre parenthèses ou après):

- «Classement des émissions de droits – Amendement à IAS 32» (1er février 2010)
- Amendements à IFRS 1 «Exemption limitée de l'obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 pour les nouveaux adoptants» (1er juillet 2010)
- IFRIC 19 «Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres» (1er juillet 2010)
- IAS 24 «Information relative aux parties liées» (1er janvier 2011)
- Améliorations des normes comptables internationales (1er janvier 2011)
- Amendement à IFRIC 14 «Paiements anticipés des exigences de financement minimal» (1er janvier 2011)
- Amendements à IFRS 7 «Informations à fournir – Transferts d'actifs financiers» (1er juillet 2011)
- Amendements à IAS 12 «Impôts différés: recouvrement des actifs sous-jacents» (1er juillet 2011)
- Amendements à IFRS 1 «Hyperinflation grave et suppression des dates d'application fermes pour les nouveaux adoptants» (1er juillet 2011)
- IFRS 9 «Instruments financiers» (1er janvier 2013)

Les conséquences éventuelles résultant de l'application de ces normes et interprétations nouvelles ou révisées sont en cours d'examen. Au vu de la situation actuelle, FMB estime que, exception faite des normes citées dans les lignes qui suivent, ces modifications n'auront pas d'impact majeur sur la situation financière, le patrimoine et les résultats de FMB, publiés le 31 décembre 2010.

IFRS 9 «Instruments financiers» fait partie du projet de norme devant succéder à IAS 39, et devra être appliquée aux exercices débutant le 1er janvier 2013 ou après. Les amendements déjà publiés en 2009 portent sur la classification et l'évaluation des actifs financiers. Les quatre catégories d'évaluation des actifs financiers employées jusque-là sont remplacées par les catégories «coût amorti» (amortised cost) et «juste valeur» (fair value). Les amendements publiés en 2010 portent sur la classification et l'évaluation des dettes financières. Les prescriptions existantes de IAS 39 relatives aux dettes financières ont été appliquées. Les modifications concernant les dettes financières ont uniquement trait à l'évaluation lors de l'usage de l'option à sa juste valeur. FMB procèdera à un contrôle de son rapport dans la perspective de l'entrée en vigueur de cette nouvelle norme.

3 Principes de consolidation

3.1 Méthode de consolidation

Les comptes du groupe se fondent sur les comptes des différentes sociétés du groupe, sachant que ces derniers ont été établis selon des principes d'évaluation et de présentation uniformes. Les sociétés sous contrôle sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale: leurs actifs et leurs passifs, de même que leurs charges et leurs produits, sont saisis à 100%. Les parts des actionnaires minoritaires dans les fonds propres et dans les résultats des sociétés sous contrôle sont présentées séparément dans le bilan et dans le compte de pertes et profits. Les produits et les charges internes au groupe se compensent mutuellement, de même que les actifs et les passifs internes au groupe. Les bénéfices intermédiaires résultant de ventes et prestations internes au groupe, mais non encore réalisés par la vente à des tiers, sont éliminés.

3.2 Parts dans les sociétés associées et les joint-ventures

Les participations dans les sociétés où FMB peut exercer une influence déterminante sans toutefois en détenir le contrôle (part des droits de vote généralement située entre 20% et 50%) sont classées dans la catégorie des sociétés associées et sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les sociétés qui, en vertu de conventions passées entre les actionnaires, sont gérées de manière collective (il s'agit notamment d'entreprises partenaires) sont considérées comme des

joint-ventures. A ce titre, elles sont intégrées dans les comptes du groupe selon la méthode de la mise en équivalence, quel que soit le taux de participation.

Les parts de FMB dans les actifs et les passifs des sociétés associées et des joint-ventures, de même que dans leurs charges et leurs produits, sont indiquées dans la note 16. Certaines entreprises partenaires ont une date de clôture des comptes différente de celle de FMB. Il s'agit de sociétés qui clôturent leur exercice comptable le 30 septembre pour le faire coïncider avec l'année hydrologique.

3.3 Acquisition et cession de sociétés du groupe

Les sociétés nouvellement acquises par FMB sont intégrées dans les comptes du groupe à la date de la prise de contrôle. Les actifs nets acquis (y compris les actifs incorporels) sont évalués à leur juste valeur (fair value) et intégrés selon la méthode de l'achat (purchase method). Lorsque le prix d'achat est plus élevé que la valeur des actifs nets acquis, la différence correspondante est portée à l'actif au titre de goodwill. Le goodwill comptabilisé est contrôlé annuellement ou en présence de signes de dépréciation (impairment). Toute différence négative alors constatée est immédiatement inscrite au compte de pertes et profits.

Lorsqu'une société du groupe est cédée, celle-ci est éliminée du périmètre de consolidation à la date de la perte de contrôle. FMB inscrit la différence entre le prix de vente et la valeur des actifs nets cédés au compte de pertes et profits à cette même date. L'éventuel goodwill encore inscrit au bilan, ainsi que les différences de change cumulées et les variations de valeur enregistrées sur les instruments financiers inscrites au compte de résultat global sont éliminés via le compte de pertes et profits avec les plus-values et les moins-values résultant de la vente.

3.4 Changes

Le rapport financier est établi en francs suisses (CHF). FMB comptabilise les transactions en devises au cours du jour. Les gains et pertes de change découlant de telles transactions et de la réévaluation des positions en devises à la date de clôture du bilan sont pris en compte dans le résultat financier. Pour la conversion en francs suisses des comptes annuels des sociétés du groupe qui établissent leur bouclement en devises, les principes suivants sont appliqués:

- bilan converti au cours en vigueur à la date de clôture du bilan (31 décembre);
- compte de pertes et profits converti au cours moyen de l'exercice;
- flux de trésorerie convertis au cours moyen de l'exercice.

Le goodwill ainsi que les ajustements de la valeur comptable des actifs nets réalisés à l'occasion de l'affectation du coût d'acquisition sont comptabilisés en devises et convertis en francs suisses à la date de clôture du bilan sans incidence sur le résultat.

Les différences de change résultant de la conversion des comptes annuels des sociétés du groupe, sociétés associées et joint-ventures qui établissent leur bouclement en devises sont enregistrées via le compte de résultat global.

4 Principes de comptabilisation et d'évaluation

4.1 Présentation du chiffre d'affaires

Les ventes d'énergie opérées par le secteur d'activité Ventes sont considérées comme réalisées et sont comptabilisées dans le chiffre d'affaires dès lors que les livraisons correspondantes ont eu lieu.

Dans le négoce d'énergie, la présentation du chiffre d'affaires varie en fonction de l'objet des transactions. Certaines opérations de négoce d'énergie sont conclues dans le cadre de la gestion active du parc de centrales ou en vue de la couverture physique de contrats de fourniture ou de prélèvement d'énergie. Le chiffre d'affaires brut généré par ces opérations est comptabilisé dans le chiffre d'affaires à la date de la livraison, sous «Fourniture d'électricité Négoce» ou sous «Activités liées au gaz», selon le cas.

D'autres opérations de négoce sont effectuées dans l'unique intention de dégager une marge commerciale. Ces opérations sont considérées comme des instruments financiers au sens de la norme IAS 39. Elles sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture du bilan, et leur résultat net, réalisé ou non, est comptabilisé dans le chiffre d'affaires sous «Résultat du négoce de dérivés énergétiques». Le résultat des opérations de négoce d'énergie effectuées pour dégager une marge commerciale se

compose de deux éléments: des bénéfices ou pertes effectivement réalisés dans le cadre des opérations en cours d'exécution d'une part, et des bénéfices ou pertes non réalisés résultant de l'évaluation à leur juste valeur des contrats en cours d'autre part.

4.2 Instruments financiers (généralités)

Sont considérés comme instruments financiers toutes les conventions contractuelles entraînant une inscription dans les actifs financiers de FMB et dans les passifs financiers de la contrepartie, ou inversement. En vertu de la norme IAS 39, les actifs et passifs financiers sont répartis dans les catégories suivantes:

- actifs ou passifs financiers évalués à leur juste valeur avec incidence sur le compte de pertes et profits (instruments financiers et produits dérivés détenus à des fins de négoce);
- investissements financiers détenus jusqu'à l'échéance (actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que l'entreprise a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance);
- prêts et créances émis par l'entreprise;
- actifs financiers disponibles à la vente (actifs financiers non dérivés ne pouvant être classés dans aucune autre catégorie);
- engagements financiers comptabilisés sur la base de leur valeur d'acquisition au coût amorti.

La comptabilisation et la sortie de compte des actifs financiers s'effectuent à la date de la transaction (trade date). A l'intérieur de chaque catégorie, les actifs et passifs financiers sont évalués selon les mêmes principes. La première comptabilisation s'effectue à la juste valeur (fair value). Les frais de transaction relatifs aux instruments financiers qui n'appartiennent pas à la catégorie des «objets financiers évalués à leur juste valeur avec incidence sur le compte de pertes et profits» sont ajoutés au prix d'acquisition ou d'émission de l'instrument financier. Après cette première comptabilisation, les instruments financiers évalués à leur juste valeur avec incidence sur le compte de pertes et profits sont inscrits au bilan à leur juste valeur, les variations de valeur étant portées au compte de pertes et profits. Les actifs financiers disponibles à la vente sont également inscrits au bilan à leur juste valeur, mais les variations de valeur correspondantes sont saisies dans le compte de résultat global, à moins qu'elles ne soient qualifiées de dépréciation (impairment) ou que l'instrument financier ne soit revendu. En cas de dépréciation, de cession ou de sortie pour toute autre raison, le montant inscrit au compte de résultat global est transféré au compte de pertes et profits. Les investissements financiers détenus jusqu'à l'échéance, les engagements concédés par FMB et les prêts et créances émis par FMB sont comptabilisés dans le bilan selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif, déduction faite des éventuelles dépréciations.

Un ajustement de valeur est effectué s'il existe des signes objectifs que la valeur effective ait pu diminuer. Les actifs comptabilisés au coût amorti subissent une dépréciation lorsque leur valeur comptable devient supérieure à la valeur actuelle des cash-flows futurs estimés. Concernant les actifs disponibles à la vente, on parle en principe de dépréciation lorsque la juste valeur de ces derniers devient inférieure à la valeur d'acquisition. S'il s'agit d'instruments de fonds propres, on considère qu'il y a dépréciation uniquement en cas de diminution significative ou durable de la valeur.

La juste valeur des titres cotés en Bourse pour lesquels on peut considérer qu'il existe un marché actif est déterminée sur la base des cours publiés. La juste valeur des autres types d'instruments financiers est déterminée à l'aide de la méthode du cash-flow actualisé ou d'autres méthodes d'évaluation reconnues. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits auxquels ils sont rattachés sont réalisés, lorsque ces droits arrivent à échéance ou lorsque FMB en cède le contrôle. Les dettes financières sont décomptabilisées lorsqu'elles sont remboursées.

A ce jour, FMB n'a pas fait usage de l'option à la juste valeur (fair value option) décrite dans la norme IAS 39.

4.3 Produits dérivés

4.3.1 Dérivés énergétiques

FMB pratique le négoce de contrats de type forwards avec profils fixes ou flexibles et de type futures, dont les actifs sous-jacents sont l'électricité, le gaz, le pétrole, le charbon et des certificats. Les contrats qui ont été conclus dans l'unique

intention de dégager une marge commerciale sont traités comme des instruments financiers et qualifiés de dérivés énergétiques. Les positions ouvertes à la date de clôture du bilan sont comptabilisées à leur juste valeur. Les créances de FMB envers ses contreparties sont portées à l'actif du bilan en tant que valeurs de remplacement positives, les engagements au passif en tant que valeurs de remplacement négatives. On procède à une compensation (netting) des transactions en cours présentant des valeurs de remplacement positives ou négatives lorsque les réglementations contractuelles correspondantes le prévoient et que la compensation directe est juridiquement admissible et réalisable. Les pertes et gains réalisés et non réalisés sur dérivés énergétiques sont comptabilisés dans le chiffre d'affaires net sous «Résultat du négoce de dérivés énergétiques». Les valeurs de remplacement et le volume des contrats, c'est-à-dire la valeur sous-jacente ou nominale des transactions, sont présentés sous forme de tableau à la note 28.

4.3.2 Inscription au bilan des opérations de couverture (hedge accounting)

Pour se couvrir contre les variations de la juste valeur des éléments de l'actif ou d'une dette (fair value hedge) et contre l'exposition aux variations de flux de trésorerie (cash flow hedge) il est possible de faire appel à des instruments financiers dérivés. Ces instruments sont employés conformément aux principes de la politique en matière de couverture des risques et de risques de crédit. Ils sont évalués à leur juste valeur.

Pour être qualifiée d'opération de couverture au sens de la norme IAS 39, des conditions strictes doivent être remplies en termes de documentation, d'efficacité de l'instrument de couverture et de probabilité d'occurrence. Lors de la conclusion d'une transaction de couverture, la relation entre l'instrument de couverture et la position couverte ainsi que l'objectif et la stratégie de couverture de risque sont documentés. L'efficacité de la relation de couverture est contrôlée et documentée tant au début que pendant la période de couverture.

Les variations de valeur des instruments financiers servant à couvrir la juste valeur d'une position du bilan et dont l'efficacité est grande (qualifiés de couverture de juste valeur), sont inscrits au compte de pertes et profits conjointement avec les variations correspondantes de la juste valeur de l'actif ou de l'engagement sous-jacents. Les variations de valeur des instruments financiers servant à couvrir les flux de trésorerie (qualifiés de couverture de flux de trésorerie) sont inscrits au compte de résultat global à hauteur de la partie efficace de la couverture. La part inefficace du profit ou de la perte est inscrite au compte de pertes et profits.

Les variations de valeur, réalisées ou non, sur des instruments financiers qui, d'un point de vue économique et conformément aux directives du groupe, sont destinés à couvrir les risques de change et de taux résultant des activités courantes mais qui ne sont pas qualifiés d'opération de couverture, sont portées au compte de pertes et profits par le biais du résultat financier.

4.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, déduction faite des amortissements et dépréciations cumulés. Les amortissements se font de façon linéaire, suivant un plan basé sur la durée d'utilisation estimée des installations. Des contrôles sont effectués tous les ans pour réévaluer la durée d'utilisation des immobilisations et rechercher les éventuels signes de dépréciation. Les pertes de valeur sur immobilisations corporelles sont calculées selon les principes décrits à la note 4.13. Les immobilisations corporelles liées à une concession devant être restituée sans indemnité ne peuvent pas être amorties sur une durée supérieure à la durée attendue de la concession en question.

Les valeurs actuelles des frais estimés pour le démantèlement des centrales et l'élimination des déchets sont portées à l'actif du bilan avec les coûts d'acquisition ou de production (cf. note 4.15). Les éléments de combustible spécifiquement destinés à la centrale nucléaire de Mühleberg sont portés à l'actif du bilan dans les immobilisations corporelles. Compte tenu de la dépréciation, l'amortissement se fait au fur et à mesure de leur combustion.

Les intérêts versés sur les fonds de tiers pendant la phase de réalisation de projets d'investissement à long terme sont portés à l'actif. Les terrains sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition et ne sont amortis qu'en cas de dépréciation.

Les frais d'entretien et de réparation n'entraînant aucune augmentation de valeur sont directement imputés au compte de pertes et profits. Ces frais ne sont portés à l'actif que s'ils permettent d'allonger la durée de vie initialement estimée du bien concerné ou s'ils engendrent d'autres avantages économiques substantiels (réduction des coûts, augmentation du rendement). Les coûts résultant de la mise en conformité avec des conditions imposées par la loi et n'engendrant pas d'intérêt direct futur ne sont portés à l'actif que s'ils permettent de générer un avantage sur d'autres actifs.

Les durées d'utilisation estimées des immobilisations corporelles se situent à l'intérieur des fourchettes indiquées ci-après, identiques à celles de l'exercice précédent:

Bâtiments	50 ans
Centrales	de 40 à 80 ans
Installations de transport et de distribution	de 20 à 50 ans
Installations informatiques	de 10 à 30 ans
Equipements d'exploitation et véhicules	de 3 à 20 ans
Eléments de combustible	selon combustion

4.5 Actifs incorporels

Les actifs incorporels englobent les droits d'utilisation, les droits contractuels ou légaux obtenus dans le cadre d'acquisitions, les logiciels, le goodwill ainsi que les certificats.

Les droits d'utilisation sont des indemnités uniques fixées par contrat, versées à des partenaires contractuels pour l'utilisation de leurs installations d'exploitation, ou des concessions pour la construction et l'exploitation d'installations propres. Les droits d'utilisation et les actifs incorporels provenant d'acquisitions sont amortis de façon linéaire sur la durée d'utilisation ou sur une durée qui ne peut excéder la durée du contrat.

Le goodwill n'est pas amorti suivant un plan, mais affecté aux unités génératrices de trésorerie concernées et contrôlé annuellement ou en présence de signes de dépréciation. S'agissant du traitement des certificats, cf. note 4.6.

4.6 Quotas d'émission de CO_2

Pour les quotas d'émission de CO_2 détenus dans le cadre de systèmes nationaux ou internationaux d'échange de quotas en vue de l'acquittement des taxes correspondantes, FMB a retenu la méthode dite «net liability approach». Les quotas attribués ou achetés sont inscrits dans les actifs incorporels à la valeur nominale de la contrepartie. Dès que les émissions réelles dépassent le nombre de quotas attribués à l'origine et encore détenus, une provision est constituée. Les quotas d'émission sont assortis d'une durée d'utilisation limitée. Pendant leur durée de détention, les certificats ne subissent toutefois pas de diminution de valeur et ne sont donc pas amortis suivant un plan. La valeur des certificats est réalisée au moment de la vente de ces derniers ou de leur restitution aux autorités en compensation des émissions occasionnées. Le contrôle de la valeur effective des quotas d'émission est effectué en présence de signes indiquant une variation.

Pour les opérations portant sur des quotas d'émission et réalisées dans l'unique intention de dégager une marge commerciale, FMB applique la règle d'exception réservée aux courtiers arbitragistes de marchandises selon la norme IAS 2. Cette règle d'exception permet d'évaluer les quotas d'émission à la juste valeur diminuée des coûts de vente. Les variations de valeur à la date de clôture du bilan ainsi que les achats et ventes réalisés sont saisis dans le compte de pertes et profits pour leur montant net. Les produits dérivés sur quotas d'émission conclus dans l'intention de réaliser une marge commerciale sont traités de la même façon que les produits dérivés relevant du négoce d'énergie (cf. note 4.3.1).

Les certificats verts, qui attestent la production d'électricité à partir des sources d'énergie renouvelables, sont traités de manière analogue aux quotas d'émission.

4.7 Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les participations, les titres, les prêts et les placements à terme. Sont également comptabilisés dans les immobilisations financières les créances envers les fonds d'Etat et les excédents liés aux plans de prévoyance, dans la mesure où ils n'entrent pas dans le champ d'application des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 7.

Les titres cotés en Bourse appartenant à un portefeuille d'instruments financiers, faisant l'objet d'une gestion commune et pouvant être acquis ou cédés de manière régulière sont affec-

tés à la catégorie «objets financiers évalués à leur juste valeur avec incidence sur le compte de pertes et profits» et comptabilisés dans l'actif circulant. Les autres titres et participations sont classés dans la catégorie des «actifs financiers disponibles à la vente» et comptabilisés dans l'actif immobilisé.

Les placements à terme et les prêts sont évalués selon la méthode du coût amorti.

Les exploitants de centrales nucléaires sont légalement tenus d'alimenter les fonds d'Etat (Fonds pour la désaffectation d'installations nucléaires et Fonds de gestion des déchets radioactifs provenant de centrales nucléaires) chaque année. Conformément aux dispositions légales, ces fonds d'Etat remboursent ensuite aux exploitants les coûts résultant des travaux de démantèlement des centrales nucléaires et de l'élimination des déchets. Les paiements ainsi effectués étant considérés comme des remboursements au sens de l'interprétation IFRIC 5, les versements sont portés à l'actif du bilan au titre de créances envers les fonds d'Etat. Pour l'évaluation de ces créances, on prend en compte le montant le plus faible entre le montant estimé de l'engagement (cf. note 4.15) et la juste valeur des parts détenues par l'entreprise dans la fortune nette des fonds. Les variations résultant des évaluations du fonds sont portées au compte de pertes et profits par le biais du résultat financier.

Les excédents liés aux plans de prévoyance sont évalués conformément à la norme IAS 19 (cf. note 4.18).

4.8 Créances et engagements résultant de ventes et de prestations/comptes de régularisation

Les créances sont comptabilisées au bilan sur la base de leur montant nominal, déduction faite des ajustements de valeur nécessaires. Les ajustements de valeur sont effectués sur la base de l'appréciation des différentes créances, des échéances de créances contractuelles, ainsi que des habitudes de paiement des débiteurs. Les créances ne sont décomptabilisées que lorsqu'il existe suffisamment d'indices laissant supposer que le paiement n'aura plus lieu. Les engagements résultant d'achats et de prestations ne donnent lieu à aucun paiement d'intérêts et sont également comptabilisés au bilan sur la base de leur montant nominal. Les comptes de régularisation servant à la délimitation périodique des charges et des produits sont également inscrits au bilan sur la base de leur valeur nominale et répartis en comptes de régularisation financiers et autres comptes de régularisation. Les délimitations financières sont constituées par les prestations fournies ou acquises sur une base contractuelle qui n'ont pas encore été facturées à la date de clôture du bilan.

4.9 Stocks

Les stocks sont constitués entre autres de matériel mis en réserve pour la construction du réseau et pour les activités du domaine des installations électriques. Ils sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, ou à leur valeur de cession nette si celle-ci est inférieure au coût d'acquisition ou de production. Les coûts d'acquisition ou de production des matériaux bruts et auxiliaires sont évalués sur la base d'une moyenne mobile pondérée. Les coûts affectés aux produits finis et semi-finis englobent tous les coûts qui sont directement imputables à ces produits, ainsi qu'une part des frais généraux de fabrication. Les ajustements de valeur pour le matériel mis en réserve sont calculés sur la base d'une déduction pour obsolescence. Les intérêts sur fonds de tiers ne sont pas portés à l'actif. Les certificats conclus dans l'intention de réaliser une marge commerciale figurent également au sein des stocks. Ils sont évalués à leur juste valeur (cf. note 4.6).

4.10 Mandats en cours

Les mandats de fabrication des différents clients sont inscrits au bilan selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux (percentage of completion). Cette méthode se base sur une estimation individuelle du degré d'avancement effectif des travaux ou sur une estimation des coûts. L'avancement des travaux est déterminé sur la base des frais déjà engagés par rapport au coût total estimé du mandat. Le produit proportionnel à l'avancement des travaux ainsi calculé est inclus dans le chiffre d'affaires figurant au compte de pertes et profits. Le produit pris en compte comprend le montant initial du contrat ainsi que les éventuels changements intervenus par rapport aux travaux, droits à réparation et primes de performance fixés dans le contrat en question, pour autant que ces changements soient mesurables et facturables. Les mandats et groupes de mandats pour lesquels le résultat proportionnel ne peut être estimé de façon fiable sont portés à l'actif sur la base de leurs

coûts. Les pertes attendues sont aussitôt inscrites intégralement au bilan. Après prise en compte des paiements partiels déjà effectués par les clients, les travaux en cours sont inscrits au bilan parmi les créances, en tant que montant net résultant de mandats de fabrication, ou parmi les autres engagements à court terme, en tant qu'acomptes clients.

4.11 Liquidités

Les liquidités sont évaluées à leur juste valeur. Elles englobent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires et les placements à court terme, d'une durée totale n'excédant pas trois mois, auprès d'établissements financiers. Cette définition des liquidités s'applique aussi aux flux de trésorerie.

4.12 Actifs financiers à long terme ou groupes destinés à être cédés et activités abandonnées

Une activité abandonnée (discontinued operation) est une composante dont l'entreprise s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte. Le classement dans la catégorie activité abandonnée a lieu au moment de la vente des activités ou au moment où les critères du classement détenu en vue de la vente sont remplis. Les critères sont pour l'essentiel remplis lorsque la vente est fortement probable et que l'actif financier à long terme ou le groupe destiné à être cédé peut être vendu immédiatement. Les actifs financiers à long terme ou les groupes destinés à être cédés font l'objet d'une présentation distincte dans l'actif circulant et les engagements à court terme. Pour l'évaluation des actifs financiers à long terme ou des groupes destinés à être cédés, on prend en compte le montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur moins les coûts de la vente et les éventuelles dépréciations résultant de la première classification sont inscrites au compte de pertes et profits. Les actifs financiers et les groupes destinés à être cédés ne sont plus amortis. Les actifs et les passifs d'une activité abandonnée sont en principe considérés comme des groupes destinés à êtres cédés.

Lorsque les activités abandonnées sont classées comme détenues en vue de la vente ou qu'elles ont été vendues, il convient de présenter un compte de pertes et profits distinct pour ces activités. Dans le compte de pertes et profits consolidé, les composantes des activités poursuivies et les composantes des activités abandonnées sont par conséquent présentées séparément, à la fois pour l'année sous revue et pour la période de comparaison. Les commentaires des postes du compte de pertes et profits figurant en annexe comportent à la fois les composantes des activités poursuivies et les composantes les activités abandonnées. Les flux de trésorerie consolidés montrent les flux de trésorerie du groupe dans son ensemble, y compris ceux des activités abandonnées. Les flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation et des activités d'investissement et de financement des activités abandonnées sont présentés séparément en annexe.

4.13 Dépréciation (impairment) d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels

A chaque date de clôture de bilan, un contrôle est effectué pour vérifier s'il existe des signes qu'un actif ait pu perdre de la valeur ou qu'un actif ayant fait l'objet d'ajustements de valeur les exercices précédents ait pu se revaloriser. Si de tels indices sont effectivement constatés, on détermine la valeur réalisable des actifs concernés. Pour les actifs dont la durée d'utilisation n'est pas déterminée, le contrôle consiste non pas à rechercher les signes de dépréciation mais simplement à comparer la valeur comptable et la valeur réalisable: les actifs dont la valeur comptable est supérieure à la valeur réalisable font l'objet d'un ajustement de valeur par le biais du compte de pertes et profits. La valeur réalisable est donnée par la plus élevée des valeurs suivantes: le prix de vente net ou la valeur d'utilisation (valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés). On calcule normalement la valeur réalisable de chaque actif pris séparément. Lorsqu'il est impossible de définir la valeur réalisable individuelle d'un actif, on détermine la valeur réalisable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient l'actif en question. Si la charge de dépréciation estimée est supérieure à la valeur comptable de l'actif, l'engagement n'est comptabilisé que s'il remplit les conditions pour former une provision ou un autre engagement. Lorsqu'une charge de dépréciation – pour autant qu'il ne s'agisse pas d'une dépréciation de goodwill – a été enregistrée lors des précédents exercices pour un actif donné et qu'il ressort du contrôle de la valeur réalisable que cet actif ne présente plus désormais qu'une dépréciation limitée, voire plus de dépréciation du tout, la charge de dépréciation en question est contre-passée. Pour

les actifs soumis à amortissement, la contre-passation ne peut pas ramener la valeur d'un actif à un montant excédant la valeur résiduelle qu'il présenterait si sa valeur d'acquisition avait été amortie selon un plan d'amortissement. Les contre-passations sont également inscrites au compte de pertes et profits.

Les contrats de partenariat existants stipulent que les entreprises partenaires facturent l'énergie qu'elles produisent pour leurs actionnaires au prix de revient, indépendamment des prix actuels du marché. Compte tenu de l'engagement contractuel de payer le prix de revient de l'énergie, les surévaluations d'installations de production de sociétés partenaires doivent être portées à la rubrique des contrats défavorables d'acquisition d'énergie. En outre, compte tenu de l'obligation faite aux actionnaires de reprendre l'énergie à son prix de revient, la valeur effective des participations dans les entreprises partenaires évaluées par mise en équivalence est considérée comme établie.

4.14 Droits d'utilisation cédés

Les droits d'utilisation cédés sont comptabilisés dans les autres engagements à long terme. Ils recouvrent les contributions versées par des tiers au titre de droits de transit pour les installations de transport, les droits d'utilisation des installations ainsi que les contributions aux frais de réseau (contributions au raccordement). L'inscription au bilan s'effectue à la valeur nominale des entrées de trésorerie, déduction faite des dissolutions portées au compte de pertes et profits. L'engagement est amorti de façon linéaire sur la durée d'utilisation de l'installation, celle-ci ne pouvant excéder la durée du contrat relatif au droit cédé.

4.15 Provisions

Les provisions tiennent compte de tous les engagements identifiables à la date de clôture du bilan en rapport avec les événements et transactions passés dont la réalisation entraînera vraisemblablement une perte de ressources présentant un avantage économique, et dont le montant n'est certes pas connu de manière exacte mais peut être estimé de façon fiable. Lorsque la sortie de trésorerie est improbable ou que son montant ne peut être déterminé, elle est présentée sous les engagements conditionnels. Lorsque son montant est fortement dépendant de l'évolution d'un taux d'intérêt, c'est la valeur actuelle qui est retenue comme montant à provisionner.

En sa qualité d'exploitant de la centrale nucléaire de Mühleberg, le groupe FMB est légalement tenu de démanteler cette centrale après sa phase d'exploitation et d'en éliminer les déchets nucléaires. Les coûts qui en résultent sont réévalués périodiquement. La valeur actuelle des frais estimés du démantèlement et de l'élimination des déchets est affectée aux provisions et capitalisée annuellement. Le montant correspondant est porté à l'actif avec les coûts d'acquisition ou de production de la centrale et amorti de façon linéaire sur la durée d'utilisation. Au moment de la mise en service de la centrale, les coûts liés à la mise en service ont été portés à l'actif et au passif. Chaque année, les frais de démantèlement et d'élimination nouvellement générés par l'exploitation de la centrale sont par ailleurs portés à l'actif de façon linéaire sur la base de la durée d'exploitation et amortis sur la durée d'utilisation moyenne des éléments de combustible. Le calcul des provisions se fonde sur les hypothèses principales suivantes:

- durée d'exploitation de 50 ans;
- taux de renchérissement moyen de 3%;
- taux d'intérêt de 5%.

4.16 Impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice englobent les impôts en cours et les impôts différés, estimés sur la base des bénéfices réalisés. Les impôts sur le bénéfice en cours sont calculés conformément aux prescriptions fiscales locales. Les impôts différés permettent de prendre en compte, selon la méthode du report variable (liability method), les répercussions en termes d'impôts sur le bénéfice des différences qui existent entre les règles internes au groupe et les règles fiscales locales en matière d'évaluation des actifs et des passifs. Ils sont évalués sur la base des taux d'imposition effectifs ou sur la base des taux d'imposition attendus au moment de la compensation de ces différences.

Les impôts différés passifs sont toujours inscrits au bilan. En revanche, les impôts différés actifs ne sont inscrits au bilan que lorsque l'on estime qu'ils seront profitables, eu égard aux bénéfices futurs attendus.

Les variations enregistrées au niveau des impôts différés sont saisies dans le compte de pertes et profits, à moins que la différence temporaire ne soit imputable à une comptabilisation sans incidence sur le compte de pertes et profits. Dans ce cas, l'impôt différé est également comptabilisé dans le compte de résultat global.

4.17 Leasing

FMB n'est à l'heure actuelle engagée dans aucune opération de leasing financier. A la date de clôture du bilan, les contrats de leasing opérationnel en cours concernent principalement la location à long terme d'immeubles commerciaux ou d'exploitation et le leasing automobile. Le leasing opérationnel n'est pas porté au bilan. Les redevances de leasing de l'exercice en cours sont comptabilisées dans les charges d'exploitation.

4.18 Prévoyance en faveur du personnel

Au sein de FMB, il existe divers systèmes de prévoyance en faveur du personnel, en fonction des prescriptions légales. La grande majorité du personnel est affiliée à la Caisse de pension FMB. Celle-ci constitue une institution de prévoyance juridiquement indépendante, répondant aux critères d'un plan à primauté des prestations au sens de la norme IAS 19.

Les engagements et l'excédent de prévoyance découlant des plans à primauté des prestations sont calculés chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode du coût unitaire projeté (projected unit credit). Celle-ci se base sur les années de service cumulées par les collaborateurs jusqu'à la date d'évaluation et sur une estimation de l'évolution future des salaires. Durant les périodes qui séparent les calculs, les droits acquis par les collaborateurs sont actualisés sur la base des paramètres définis à l'avance. Les excédents de prévoyance sont portés à l'actif lorsque l'excédent de couverture d'un plan de prévoyance au sens de la norme IAS 19 entraîne un avantage économique. Le calcul de cet avantage économique résultant des futures réductions de cotisations est effectué conformément aux directives de la norme IFRIC 14. Les charges de prévoyance annuelles, qui dépendent du volume de travail fourni pour la période sous revue, sont portées au compte de pertes et profits dans les charges de personnel. S'ils dépassent 10% du montant le plus élevé entre les actifs de prévoyance et les engagements de prévoyance, les bénéfices et pertes actuariels résultant des calculs périodiques sont portés au compte de pertes et profits de façon linéaire sur la durée moyenne de service restante.

Pour les plans à primauté des cotisations, les contributions à verser sont saisies dans le compte de pertes et profits pour chaque période concernée.

4.19 Rémunérations en actions

Les collaborateurs de FMB ont la possibilité de participer au capital-actions de BKW FMB Energie SA à des conditions préférentielles. Le plan de participation prévoit de mettre tous les ans, pendant une durée non déterminée, un certain nombre d'actions nominatives à la disposition du personnel exerçant une activité à titre principal au sein de FMB. Les actions en question sont vendues à un prix préférentiel, qui est redéfini chaque année, et incluent une période de blocage. L'attribution de ces actions au personnel n'est assortie d'aucune autre condition. Il n'y a donc pas de période d'acquisition des droits (vesting period) et la rémunération est saisie à la date d'attribution (grant date). La juste valeur des actions est calculée sur la base de leur cours en Bourse. La différence entre la juste valeur et le prix préférentiel payé par les collaborateurs est comptabilisée dans les charges de personnel au moment de l'attribution des actions. Les actions octroyées sont retirées du portefeuille d'actions propres.

4.20 Informations sectorielles

La détermination des segments et de leurs résultats au sens de la norme IFRS 8 se base sur la structure organisationnelle et le reporting interne utilisé par le management pour la gestion opérationnelle (management approach). FMB est structurée en secteurs d'activité. Chaque secteur d'activité agit de manière autonome pour accomplir les tâches relevant d'un secteur déterminé de l'activité globale de FMB et assume la responsabilité opérationnelle des résultats dans son domaine de compétence. L'organe décisionnel portant la responsabilité globale, à savoir la direction d'entreprise, attribue les ressources et détermine les résultats sur la base du résultat d'exploitation avant intérêts et impôts (EBIT).

Pour la présentation des informations sectorielles, les principes de comptabilisation et d'évaluation sont les mêmes que ceux qui s'appliquent à la présentation des chiffres consolidés à l'échelle du groupe. Les prix des transactions internes au groupe sont basés sur les prix du marché au moment de la conclusion de la transaction.

4.21 Incertitudes de l'évaluation

L'établissement de comptes consolidés conformes aux normes en vigueur en matière de présentation des comptes nécessite de procéder à des estimations et d'émettre des hypothèses qui influent sur les chiffres inscrits au bilan, au niveau des actifs, des provisions, des engagements et des engagements conditionnels à la date de clôture du bilan, ainsi que sur la présentation des produits et des charges de la période sous revue dans le compte de pertes et profits. Ces estimations et hypothèses se fondent sur l'expérience acquise par le passé et sur l'évaluation la plus précise possible des développements à venir. Les résultats effectivement enregistrés peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sont constamment réexaminées et les modifications éventuelles sont inscrites au compte de pertes et profits de l'exercice au cours duquel elles ont été constatées.

4.21.1 Projets (installations en cours de construction, participations à des sociétés évaluées par mise en équivalence)

FMB investit dans divers projets visant la création de capacités de production et de réseaux ou l'augmentation de capacités existantes. Ces projets sont à des stades de réalisation différents. Plus le stade est précoce, plus il est difficile de se prononcer sur la réalisation d'un projet. La réalisation des projets, puis l'exploitation rapportant des bénéfices, sont tributaires de plusieurs facteurs tels que le cadre légal, l'obtention des autorisations nécessaires et de l'évolution des marchés. Les coûts engendrés par le lancement du projet et les études préalables ne sont pas portés à l'actif. C'est seulement lorsque les coûts de projet sont concrets et peuvent être directement affectés (c.-à-d. à partir de la phase conceptuelle), qu'ils sont portés à l'actif. Dès que la réalisation du projet n'est plus considérée comme probable, ils sont décomptés avec incidence sur le compte de pertes et profits. Il est par conséquent possible que la valeur des installations en cours de construction ainsi que la valeur de sociétés de projet dans lesquelles FMB détient une participation et qui sont inscrites selon la méthode de la mise en équivalence au bilan à la date de clôture diffèrent de la valeur réalisable future.

4.21.2 Goodwill

Le goodwill généré à l'occasion d'une fusion est contrôlé une fois par an afin de déterminer une éventuelle perte de valeur, ou plus souvent si des événements ou un changement de contexte laissent supposer la possibilité d'une dépréciation. A l'occasion de ce contrôle de la dépréciation (impairment test), la valeur réalisable est attribuée à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie.

La valeur réalisable d'une unité génératrice de trésorerie est donnée par le plus élevé des deux montants suivants: la juste valeur, déduction faite des frais de vente, et la valeur d'usage. La détermination de la valeur d'usage se fonde sur différentes hypothèses intégrant des prévisions d'évolution à moyen et à long termes, telles que l'estimation des flux de paiement ou des taux de croissance. Le taux d'actualisation utilisé se fonde quant à lui sur les coûts moyens pondérés du capital de FMB, compte tenu des adaptations nécessaires en fonction du profil de risque spécifique de l'unité génératrice de trésorerie.

4.21.3 Provisions

L'évaluation des provisions pour l'élimination des déchets nucléaires revêt une importance primordiale pour l'appréciation du bilan et du compte de pertes et profits de FMB. Les entreprises de la branche procèdent ensemble à un calcul détaillé des coûts liés au démantèlement des centrales et à l'élimination des déchets. Les résultats obtenus sont examinés par la Confédération. La dernière mise à jour du calcul des coûts remonte à 2006. Depuis l'attribution du permis d'exploiter à durée indéterminée pour la centrale nucléaire de Mühleberg en décembre 2009, FMB, à l'image des entreprises de la branche, se fonde sur une durée d'utilisation des installations de 50 ans. FMB évalue elle-même les engagements spécifiques à sa centrale. Toute inexactitude survenant dans le calcul des coûts, de même que tout changement intervenant dans la législation en matière de désaffectation d'installations nucléaires et d'élimination des déchets radioactifs, peut avoir un impact sur le patrimoine et les résultats du groupe.

4.21.4 Prévoyance en faveur du personnel

Le calcul des engagements de prévoyance découlant des plans à primauté des prestations est effectué à partir d'hypothèses actuarielles qui peuvent diverger de la réalité et par là même influencer le patrimoine et les résultats de FMB.

4.21.5 Comptabilisation du chiffre d'affaires

Certaines ventes d'énergie opérées par le secteur d'activité Ventes, notamment auprès des clients particuliers, ne sont décomptées et facturées que de façon semestrielle, à la fin mars et à la fin septembre, sur la base du relevé des compteurs. Les ventes d'énergie réalisées mais non facturées à la date de clôture du bilan, le 31 décembre, font donc l'objet d'une délimitation. Le calcul de cette délimitation se fonde sur un modèle de simulation, qui prend en compte l'historique de la consommation du client ainsi que les prix actuels des produits. Le montant total des quantités fournies peut être estimé assez précisément sur la base des volumes connus d'injections et de prélèvements. La délimitation ainsi déterminée peut différer des valeurs effectives qui auraient été constatées dans le cadre d'un relevé des compteurs et de la facturation correspondante.

5 Regroupements d'entreprises

Regroupements d'entreprises 2010

BKW Dubener Platte Wind GmbH

Durant l'exercice sous revue, BKW Dubener Platte Wind GmbH, sise à Wiesbaden (Allemagne), a acquis le parc éolien Dubener Platte dans le land du Brandebourg (Allemagne). La date d'acquisition est le 17 novembre 2010. Le parc éolien a une puissance installée de 40 MW et produit avec ses vingt turbines environ 85,5 GWh d'électricité par an. Cette opération constitue une acquisition d'actifs et de passifs et non un rachat de société. La transaction relève néanmoins des dispositions de la norme IFRS 3 (Regroupements d'entreprises), le parc éolien étant considéré comme une entreprise au sens de la définition figurant dans cette norme.

La puissance moyenne future des installations éoliennes a joué un rôle déterminant dans le prix d'achat du parc éolien. Si la puissance sur laquelle se base le calcul du prix d'achat est nettement dépassée, celui-ci pourrait augmenter à concurrence de 1,2 million de CHF. Sur la base des informations dont elle dispose actuellement, FMB n'estime pas que la puissance figurant dans l'expertise puisse être surpassée, et ne table donc pas sur une adaptation du prix d'achat. Conformément à cette appréciation, l'engagement conditionnel relatif au prix d'achat n'est pas inscrit au bilan. Le calcul de la puissance moyenne a lieu une année après la mise en service de la dernière installation éolienne.

La juste valeur (fair value) des créances s'élève à 6,8 millions de CHF. Il s'agit principalement d'avoirs sur le chiffre d'affaires découlant des investissements réalisés. Le risque de perte lié à ces créances est jugé extrêmement faible.

Le parc éolien Dubener Platte a été construit au dernier trimestre de 2010. Au 31 décembre 2010, il n'avait pas généré de chiffre d'affaires net et de produit notables.

Autres regroupements d'entreprises

Cette partie recense diverses acquisitions d'entreprises plus modestes, ainsi que les prises de contrôle. Il n'y a pas, pour ces transactions, d'engagement conditionnel relatif au prix d'achat. La juste valeur (fair value) des créances s'élève à 5,9 million de CHF. Elles découlent de fournitures et de prestations dont le risque de perte est jugé extrêmement faible. Il n'y a donc pas de corrections de valeur pour ces créances. Si l'acquisition de ces entreprises et les prises de contrôles avaient été réalisées dès le 1er janvier 2010, le chiffre d'affaires net de FMB aurait été supérieur de 4,0 millions de CHF pour l'exercice 2010 et son bénéfice net inférieur de 0,1 million de CHF.

Le tableau ci-dessous présente la répartition du prix d'achat sur les positions de l'actif et du passif:

en millions de CHF	Dubener Platte	Autres
Liquidités	0,0	0,4
Autre actif circulant	6,8	5,9
Immobilisations corporelles	76,1	22,5
Actifs incorporels	0,0	0,0
Immobilisations financières	0,0	0,4
Engagements à court terme	–6,9	–18,9
Engagements à long terme	–2,0	–3,6
› dont impôts différés	0,0	–0,4
Actif net acquis	**74,0**	**6,7**
Goodwill	0,0	0,0
Prix d'achat	**74,0**	**6,7**
Paiements différés du prix d'acquisition	–10,8	0,0
Compensation avec emprunts	0,0	–6,7
Liquidités acquises	0,0	0,4
Sortie/entrée de fonds	**63,2**	**–0,4**

Les montants figurant dans les comptes du groupe pour les actifs acquis et les passifs repris au moment de l'achat correspondent à la juste valeur.

Regroupements d'entreprises 2009

Aucun regroupement d'entreprises notable n'a eu lieu durant l'exercice précédent.

6 Activités abandonnées

En Allemagne, FMB concentrera dorénavant ses activités sur la production et le négoce d'électricité. La vente de BKW Energie GmbH (D) et de BKW Balance GmbH (D), qui faisaient partie du secteur d'activité Energie International et commerce, signe la fin des activités de vente en Allemagne. La vente a été conclue par contrat en 2010, et le transfert des parts de société réalisé au 1er janvier 2011.

Les flux de trésorerie des activités abandonnées se présentent ainsi:

en millions de CHF	**2010**	2009
Cash-flow résultant de l'activité d'exploitation	–12,7	9,0
Cash-flow résultant de l'activité d'investissement	–0,4	–0,5
Cash-flow résultant de l'activité de financement	–2,3	–0,2
Différences de change sur liquidités	–1,1	–0,3
Variation nette des liquidités issues des activités abandonnées	**–16,5**	**8,0**
Montant des liquidités parmi les activités détenues en vue de la vente	0,0	16,5

Les actifs et les engagements destinés à être cédés, évalués à leur valeur comptable actuelle, se présentent ainsi:

en millions de CHF	**31.12.2010**
Actif immobilisé	1,4
Actif circulant	39,8
Total activités détenues en vue de vente	**41,2**
› dont liquidités	0,0
Engagements à long terme	0,1
Engagements à court terme	29,2
Total engagements détenus en vue de vente	**29,3**

Les produits et les charges cumulés résultant du change ont été inscrits au capital propre via le compte de résultat global à hauteur de 2,3 millions de CHF (2009: CHF –1,5 million).

7 Informations sectorielles

Les secteurs d'activité devant faire l'objet d'un rapport sont déterminés selon la structure de l'organisation et le reporting internes. FMB est structurée en secteurs d'activité. Par secteurs d'activité, on entend les unités commerciales qui agissent de manière autonome pour accomplir les tâches relevant d'un secteur déterminé de l'activité globale de FMB et assument la responsabilité opérationnelle des résultats dans leur domaine de compétence. FMB compte trois secteurs d'activité devant faire l'objet d'un rapport:

- Le secteur d'activité Energie Suisse comprend la production d'électricité dans les centrales exploitées en propre ou conjointement avec une entreprise partenaire en Suisse, ainsi que la vente de l'électricité aux clients finaux et aux partenaires distributeurs au niveau national.
- Le secteur d'activité Energie International et commerce englobe la production dans les centrales exploitées en propre ou conjointement avec une entreprise partenaire ainsi que la vente d'électricité dans les pays limitrophes, tout comme le négoce du courant, du gaz, du pétrole, du charbon et de certificats en Suisse et à l'étranger.
- Le secteur d'activité Réseaux construit, exploite et entretient les réseaux de transport et de distribution appartenant au groupe et assume pour des tiers la mise en place et l'entretien d'installations électriques, de réseaux électriques et de télécommunications ainsi que des installations relevant des infrastructures destinées aux transports.

Aucun secteur d'activité opérationnel n'a été regroupé avec un autre pour constituer les secteurs d'activité devant faire l'objet d'un rapport. Les résultats des secteurs d'activité sont contrôlés séparément par la direction d'entreprise, afin qu'elle puisse se prononcer sur la répartition des ressources et évaluer la productivité des unités. La conduite interne et l'évaluation de la productivité à long terme se fondent sur le résultat d'exploitation (EBIT).

La rubrique «Autres» comprend les secteurs dirigés de manière centralisée par le groupe; il s'agit en premier lieu des fonds de déclassement et d'élimination, du financement du groupe, des immeubles, des immobilisations financières et des impôts.

Dans le secteur d'activité Energie Suisse, la liquidation en 2010 d'une provision pour contrats d'acquisition d'énergie défavorables a réduit les dépenses comptabilisées au poste «Approvisionnement en énergie auprès de tiers, d'entreprises partenaires et de sociétés associées» de 28,9 millions de CHF.

2010 en millions de CHF	Energie Suisse	Energie International et commerce	Réseaux	Autres	Consolidation	**Total**	Activités abandonnées	Activités poursuivies
Fourniture d'électricité Ventes Suisse	754,9					754,9		754,9
Rémunérations pour l'utilisation du réseau de distribution	374,1		6,6			380,7		380,7
Fourniture d'électricité Ventes à l'international		554,1				554,1	–355,2	198,9
Fourniture d'électricité Commerce		1 063,7				1 063,7		1 063,7
Résultat du négoce de dérivés énergétiques		–1,0				–1,0		–1,0
Autres activités liées à l'énergie	15,2	115,0	48,9			179,1	–43,7	135,4
Activités liées au gaz	3,2	26,4				29,6		29,6
Activités liées à la construction/ à l'ingénierie et aux installations électriques	2,8		112,4			115,2		115,2
Variation de la valeur des mandats en cours	1,0		–0,9			0,1		0,1
Chiffre d'affaires net avec des clients tiers	**1 151,2**	**1 758,2**	**167,0**	**0,0**	**0,0**	**3 076,4**	**–398,9**	**2 677,5**
Chiffre d'affaires net avec d'autres segments	934,7	856,4	431,2	48,1	–2 270,4	0,0		0,0
Prestations propres activées	4,1	0,4	37,5		4,7	46,7		46,7
Autres produits d'exploitation	66,2	8,7	21,9	117,5	–150,2	64,1	–0,2	63,9
Prestation globale	**2 156,2**	**2 623,7**	**657,6**	**165,6**	**–2 415,9**	**3 187,2**	**–399,1**	**2 788,1**
Approvisionnement en électricité auprès de tiers	–19,2	–1 390,8				–1 410,0	386,4	–1 023,6
Approv. en électricité auprès d'entreprises partenaires et de sociétés associées	–291,0	–28,9				–319,9		–319,9
Autres charges d'approv. en électricité	–15,3	–105,8	–60,5			–181,6	0,1	–181,5
Approvisionnement en gaz	–5,2	–24,5				–29,7		–29,7
Approv. en énergie auprès de tiers, d'entreprises partenaires et de sociétés associées	**–330,7**	**–1 550,0**	**–60,5**	**0,0**	**0,0**	**–1 941,2**	**386,5**	**–1 554,7**
Approv. en énergie auprès d'autres segments	–1 257,0	–907,2	–21,4		2 185,6	0,0		0,0
Charges d'exploitation hors approvisionnement en énergie	–299,3	–106,8	–432,5	–156,4	229,6	–765,4	6,1	–759,3
Charges d'exploitation	**–1 887,0**	**–2 564,0**	**–514,4**	**–156,4**	**2 415,2**	**–2 706,6**	**392,6**	**–2 314,0**
Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations	**269,2**	**59,7**	**143,2**	**9,2**	**–0,7**	**480,6**	**–6,5**	**474,1**
Amortissements et dépréciations	–36,6	–8,8	–81,4	–14,2	0,1	–140,9	0,3	–140,6
Résultat d'exploitation	**232,6**	**50,9**	**61,8**	**–5,0**	**–0,6**	**339,7**	**–6,2**	**333,5**
Résultat financier						–56,3		–56,3
Résultat des sociétés évaluées par mise en équivalence						–0,2		–0,2
Résultat avant impôts sur le bénéfice						**283,2**	**–6,2**	**277,0**
Entrées Immobilisations corporelles, actifs incorporels et fonds d'Etat	147,3	57,9	158,8	14,2	–1,1	377,1	–0,4	376,7
Entrées Sociétés évaluées par mise en équivalence	11,3	212,3	0,1			223,7		223,7
Participations dans les sociétés évaluées par mise en équivalence au 31.12.2010	475,4	646,8	5,7			1 127,9		1 127,9
Total actif au 31.12.2010	2 791,5	1 627,5	1 637,3	5 007,2	–4 493,9	6 569,6	–41,2	6 528,4

2009 en millions de CHF	Energie Suisse	Energie International et commerce	Réseaux	Autres	Consolidation	**Total**	Activités abandonnées	Activités poursuivies
Fourniture d'électricité Ventes Suisse	746,1					746,1		746,1
Rémunérations pour l'utilisation du réseau de distribution	356,9		10,1			367,0		367,0
Fourniture d'électricité Ventes à l'international		591,1				591,1	–340,8	250,3
Fourniture d'électricité Commerce		1 456,9				1 456,9		1 456,9
Résultat du négoce de dérivés énergétiques		24,5				24,5		24,5
Autres activités liées à l'énergie	12,3	91,4	57,8			161,5	–16,6	144,9
Activités liées au gaz	2,9	32,7				35,6		35,6
Activités liées à la construction/ à l'ingénierie et aux installations électriques	0,6		109,2			109,8		109,8
Variation de la valeur des mandats en cours	–1,4		–2,6			–4,0		–4,0
Chiffre d'affaires net avec des clients tiers	**1 117,4**	**2 196,6**	**174,5**	**0,0**	**0,0**	**3 488,5**	**–357,4**	**3 131,1**
Chiffre d'affaires net avec d'autres segments	882,2	887,5	418,6	46,9	–2 235,2	0,0		0,0
Prestations propres activées	3,5	0,1	35,8	0,3	3,1	42,8		42,8
Autres produits d'exploitation	51,1	10,1	18,6	116,4	–134,9	61,3	–0,2	61,1
Prestation globale	**2 054,2**	**3 094,3**	**647,5**	**163,6**	**–2 367,0**	**3 592,6**	**–357,6**	**3 235,0**
Approvisionnement en électricité auprès de tiers	–48,1	–1 680,3				–1 728,4	353,1	–1 375,3
Approv. en électricité auprès d'entreprises partenaires et de sociétés associées	–305,7	–89,2				–394,9		–394,9
Autres charges d'approv. en électricité	–10,7	–103,9	–56,4			–171,0	0,2	–170,8
Approvisionnement en gaz	–2,6	–32,2				–34,8		–34,8
Approv. en énergie auprès de tiers, d'entreprises partenaires et de sociétés associées	**–367,1**	**–1 905,6**	**–56,4**	**0,0**	**0,0**	**–2 329,1**	**353,3**	**–1 975,8**
Approv. en énergie auprès d'autres segments	–1 260,5	–868,1	–20,4		2 149,0	0,0		0,0
Charges d'exploitation hors approvisionnement en énergie	–340,0	–112,3	–396,7	–130,4	217,5	–761,9	5,0	–756,9
Charges d'exploitation	**–1 967,6**	**–2 886,0**	**–473,5**	**–130,4**	**2 366,5**	**–3 091,0**	**358,3**	**–2 732,7**
Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations	**86,6**	**208,3**	**174,0**	**33,2**	**–0,5**	**501,6**	**0,7**	**502,3**
Amortissements et dépréciations	–12,4	–48,9	–71,6	–11,9	0,1	–144,7	0,3	–144,4
Résultat d'exploitation	**74,2**	**159,4**	**102,4**	**21,3**	**–0,4**	**356,9**	**1,0**	**357,9**
Résultat financier						26,5	–0,1	26,4
Résultat des sociétés évaluées par mise en équivalence						1,7		1,7
Résultat avant impôts sur le bénéfice						**385,1**	**0,9**	**386,0**
Entrées Immobilisations corporelles, actifs incorporels et fonds d'Etat	104,0	54,8	140,4	33,7	–0,5	332,4	–0,5	331,9
Entrées Sociétés évaluées par mise en équivalence	4,3	242,8				247,1		247,1
Participations dans les sociétés évaluées par mise en équivalence au 31.12.2009	469,2	566,3	5,2			1 040,7		1 040,7
Total actif au 31.12.2009	2 560,5	1 601,9	1 572,2	4 731,8	–3 947,4	6 519,0		6 519,0

Informations par pays

Le chiffre d'affaires réalisé avec les clients externes selon le pays est structuré en fonction du lieu de livraison du produit en question. Les actifs à long terme englobent les immobilisations corporelles, les actifs incorporels et les participations aux sociétés évaluées par mise en équivalence.

	Suisse		Allemagne		Italie		Autres pays étrangers		**Total**	
en millions de CHF	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Chiffre d'affaires net avec des clients externes	1 493,8	1 550,5	958,7	1 098,0	501,6	712,6	122,3	127,4	3 076,4	3 488,5
Actifs à long terme	2 735,3	2 503,3	466,9	263,5	392,7	474,8			3 594,9	3 241,6

Informations sur les principaux clients

Il n'y a pas de transactions réalisées avec un seul client externe dont les produits atteignent 10% ou plus du chiffre d'affaires net.

8 Charges de personnel

en millions de CHF	**2010**	2009
Salaires et traitements	288,5	276,9
Prestations sociales et autres charges de personnel	63,6	67,8
Variation des excédents liés aux plans de prévoyance	–6,7	–28,6
Total	**345,4**	**316,1**

Effectifs à la date de clôture du bilan, équivalence en postes à plein temps	**31.12.2010**	31.12.2009
Collaborateurs	2 695	2 688
Apprentis	167	174
Total	**2 862**	**2 862**

9 Autres charges d'exploitation

en millions de CHF	2010	2009
Droits, taxes et autres impôts	70,5	69,9
Autres charges d'exploitation	148,4	171,3
Total	**218,9**	**241,2**

10 Amortissements et dépréciations

en millions de CHF	2010	2009
Immobilisations corporelles	134,7	113,2
Actifs incorporels	6,2	31,5
Total	**140,9**	**144,7**

11 Résultat financier

en millions de CHF	2010	2009
Produit des intérêts	11,5	16,8
Produit des dividendes	5,3	5,7
Ajustements de valeur sur fonds d'Etat	23,1	75,3
Plus-values sur la vente d'immobilisations financières	1,2	2,7
Plus-values sur la vente de parts dans des sociétés associées	7,4	0,0
Ajustements de valeur sur titres détenus à des fins de négoce	12,4	10,5
Autres produits financiers	1,2	0,2
Produits financiers	**62,1**	**111,2**
Charges d'intérêt	–21,7	–13,0
Charges d'emprunt activées	1,1	1,3
Intérêts des provisions	–56,4	–59,2
Moins-values sur la vente d'immobilisations financières	–1,8	–1,7
Ajustements de valeur sur titres détenus à des fins de négoce	–8,4	–1,4
Autres charges financières	–4,2	–8,3
Changes	–27,0	–2,4
Charges financières	**–118,4**	**–84,7**
Total	**–56,3**	**26,5**

12 Impôts sur le bénéfice

en millions de CHF	**2010**	2009
Impôts courants sur le bénéfice	47,1	71,9
Impôts différés	7,8	14,7
Total impôts sur le bénéfice	**54,9**	**86,6**

Détermination des impôts sur le bénéfice présentés dans les comptes en millions de CHF	**2010**	2009
Résultat avant impôts sur le bénéfice	283,2	385,1
Impôts pour un taux d'imposition prévu de 20,2% (20,0% l'exercice précédent)	57,2	77,0
Ajustements de valeur des impôts différés actifs	1,2	0,2
Influence de la déduction des participations et des produits non imposables	0,9	0,8
Effets de l'utilisation de pertes fiscales jusque-là non portées à l'actif	–0,9	0,0
Influence des charges non déductibles	0,8	6,9
Non inscription ou inscription partielle à l'actif de pertes fiscales	3,4	2,9
Impôts dus pour les exercices précédents	–7,3	–0,6
Autres postes	–0,4	–0,6
Total impôts sur le bénéfice	**54,9**	**86,6**
Taux d'imposition effectif	19,4%	22,5%

Variation des impôts différés actifs/passifs en millions de CHF	**2010**	2009
Impôts différés actifs/passifs au 01.01	**525,6**	**511,9**
Changement dans le périmètre de consolidation	0,3	0,2
Constitution/dissolution via le compte de pertes et profits	7,8	14,7
Ajustement de valeur des instruments financiers via le compte de résultat global	–1,9	–1,3
Ajustement de valeur des couvertures de trésorerie via le compte de résultat global	1,1	0,0
Changes	–2,9	0,1
Impôts différés actifs/passifs au 31.12	**530,0**	**525,6**

Impôts différés actifs et passifs selon l'origine de la différence temporaire en millions de CHF	**31.12.2010**	31.12.2009
Actif immobilisé	261,8	266,3
Actif circulant	24,4	24,3
Provisions et autres engagements à long terme	238,9	237,2
Engagements à court terme	9,5	3,7
Reports de perte activés	–4,6	–5,9
Total impôts différés actifs/passifs	**530,0**	**525,6**
Inscrits au bilan au titre de:		
› Impôts différés passifs	551,6	553,4
› Impôts différés actifs	–21,6	–27,8
Impôts différés passifs nets	**530,0**	**525,6**

Les impôts différés actifs se composent des différences temporaires dans l'actif immobilisé à hauteur de 18,8 millions de CHF (21,3 millions de CHF l'exercice précédent) et des différences temporaires dans les capitaux étrangers à court terme à hauteur de 2,6 millions de CHF (4,3 millions de CHF l'exercice précédent). La variation des différences temporaires a entraîné une charge d'impôts différés avec incidence sur le compte de pertes et profits de 6,5 millions de CHF (contre 17,2 millions de CHF l'exercice précédent).

Le taux d'imposition prévu est un taux pondéré moyen recalculé chaque année (sur la base du résultat avant impôts de chaque société du groupe et du taux d'imposition local applicable). Il ne s'écarte pas de manière notable du taux prévu durant l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2010, les reports de pertes fiscales non activés s'élevaient à 14,0 millions de CHF (contre 3,5 millions l'exercice précédent). Ces reports de pertes n'ont pas été activés, car une compensation avec les bénéfices imposables futurs à l'intérieur du délai fiscal autorisé paraît improbable. Sur ces reports de pertes, une part de 0,5 million de CHF arrive à échéance en 2012, une part de 3,6 millions de CHF en 2014, une part de 0,7 million de CHF en 2015, une part de 0,5 million en 2016 et une part de 8,3 millions de CHF en 2017. La part restante de 0,4 million de CHF est valable de façon illimitée. Le taux d'imposition applicable aux reports de pertes s'élèverait en moyenne à 22,2%.

A la date de clôture du bilan, il n'existait sur les participations aucune différence temporaire avec conséquences fiscales dont le renversement soit contrôlable et improbable dans un avenir prévisible et n'entraînant donc pas de comptabilisation d'impôts différés.

13 Bénéfice par action

	2010	2009
Nombre d'actions émises (valeur nominale de 2,50 CHF)	52 800 000	52 800 000
./. Nombre d'actions détenues par le groupe (moyenne pondérée)	–2 812 733	–775 037
Nombre d'actions en circulation (moyenne pondérée)	**49 987 267**	**52 024 963**
Part des actionnaires FMB au bénéfice net résultant des activités poursuivies, en millions de CHF	222,5	299,3
Bénéfice par action, en CHF	4,45	5,75
Dividende par action, en CHF	2,50	2,50

Le bénéfice non dilué par action est déterminé sur la base du stock d'actions moyen pondéré. Il n'y a pas de motifs de dilution du bénéfice par action.

Le dividende de 2,50 CHF par action pour l'exercice 2010 correspond à la proposition faite par le conseil d'administration à l'assemblée générale et doit encore être approuvé par celle-ci. Rapporté au nombre d'actions en circulation à la date de clôture du bilan, le montant total des dividendes s'élèverait à 118,8 millions de CHF.

14 Changes

Le rapport financier est établi en francs suisses (CHF). Les cours de change par rapport au franc suisse utilisés pour l'établissement des comptes du groupe sont les suivants:

	Cours de change au **31.12.2010**	Cours de change au 31.12.2009	Moyenne **2010**	Moyenne 2009
CHF/EUR	1,2472	1,4878	1,3854	1,5281

15 Immobilisations corporelles

en millions de CHF

	Centrales	Installations de transport et de distribution	Bâtiments et terrains	Combustibles nucléaires	Autres immobilisations corporelles	Installations en construction	**Total**
Valeurs brutes au 31.12.2008	1 503,9	2 329,8	203,5	620,0	306,8	231,2	5 195,2
Changement dans le périmètre de consolidation			–4,9		0,3	9,7	5,1
Entrées	7,7	2,6	0,4	27,1	5,1	251,9	294,8
Sorties	–70,8	–8,4	–0,1	–79,1	–29,8		–188,2
Reclassifications	60,5	89,0	24,9		27,1	–201,5	0,0
Changes	–0,5		0,1			–0,8	–1,2
Valeurs brutes au 31.12.2009	**1 500,8**	**2 413,0**	**223,9**	**568,0**	**309,5**	**290,5**	**5 305,7**
Changement dans le périmètre de consolidation	16,5		5,4			76,7	98,6
Entrées	15,0	3,2	4,6	43,8	5,3	247,3	319,2
Sorties	–29,0	–13,1	–0,6		–25,8		–68,5
Reclassifications	165,5	127,3	15,8		24,4	–333,0	0,0
Transformation en actifs détenus en vue de la vente					–1,2		–1,2
Changes	–27,0	–0,2	–0,2		–0,8	–6,1	–34,3
Valeurs brutes au 31.12.2010	**1 641,8**	**2 530,2**	**248,9**	**611,8**	**311,4**	**275,4**	**5 619,5**
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2008	1 161,7	1 265,8	87,3	548,8	196,4	0,0	3 260,0
Changement dans le périmètre de consolidation					0,1		0,1
Amortissements	33,1	56,7	4,9	18,1	21,7		134,5
Dépréciations	10,5					7,1	17,6
Sorties	–2,8	–6,3	–0,1	–53,4	–29,7		–92,3
Annulation de dépréciations	–20,0			–18,9			–38,9
Reclassifications	–0,7	0,5	0,2				0,0
Changes	–0,4						–0,4
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2009	**1 181,4**	**1 316,7**	**92,3**	**494,6**	**188,5**	**7,1**	**3 280,6**
Amortissements	19,9	62,2	5,3	18,1	26,6		132,1
Dépréciations		0,9				1,7	2,6
Sorties	–22,7	–12,7	–0,5		–25,6		–61,5
Transformation en actifs détenus en vue de la vente					–0,6		–0,6
Changes	–3,7				–0,4	–1,4	–5,5
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2010	**1 174,9**	**1 367,1**	**97,1**	**512,7**	**188,5**	**7,4**	**3 347,7**
Valeurs nettes au 31.12.2009	**319,4**	**1 096,3**	**131,6**	**73,4**	**121,0**	**283,4**	**2 025,1**
Valeurs nettes au 31.12.2010	**466,9**	**1 163,1**	**151,8**	**99,1**	**122,9**	**268,0**	**2 271,8**

Au 31 décembre 2010, les valeurs d'assurance-incendie s'élevaient à 3 947,3 millions de CHF (3 030,5 millions de CHF l'exercice précédent). Des charges d'emprunt liées à des investissements ont été portées à l'actif du bilan pour un montant de 1,1 million de CHF (exercice précédent: 1,3 million de CHF). Le taux d'intérêt moyen appliqué pour l'inscription à l'actif du bilan était de 3,3%. Au cours de l'exercice, des indemnisations à hauteur de 0,5 million de CHF ont été comptabilisées via le compte de pertes et profits pour les immobilisations corporelles qui se sont dépréciées, ont été détruites ou ont été mises hors service (0,5 million de CHF l'exercice précédent). Parmi les entrées, 1,5 million de CHF sont sans incidence sur les liquidités (5,1 millions de CHF l'exercice précédent). Cela concerne, d'une part, pour les combustibles nucléaires, l'apport de 4,7 millions de CHF sans incidence sur les liquidités en rapport avec les engagements relatifs à l'élimination des déchets nucléaires, et, d'autre part, pour les installations nucléaires, une entrée issue d'investissements effectués l'exercice précédent, ayant, eux, une incidence sur les liquidités.

L'exercice précédent, les valeurs d'acquisition des installations et des combustibles ont été réduites de 63,2 millions de CHF, respectivement de 25,8 millions de CHF (dissolution des provisions pour l'élimination des déchets nucléaires sans incidence sur le compte de pertes et profits) en relation avec la décision du DETEC d'octroyer à FMB une autorisation d'exploitation de durée indéterminée pour la centrale nucléaire de Mühleberg ainsi qu'avec les modifications apportées aux hypothèses relatives à la durée d'exploitation des installations, passée de 40 à 50 ans. Par ailleurs, les dépréciations de 38,9 millions de CHF sur les installations et les combustibles de la centrale nucléaire ont été annulées avec incidence sur le compte de pertes et profits. Du fait de la prolongation de la durée d'exploitation et de la réduction des valeurs d'acquisition, les amortissements se sont contractés de 15 millions de CHF en 2010 par rapport à l'exercice précédent.

16 Participations dans les sociétés évaluées par mise en équivalence

en millions de CHF	Joint-ventures	Sociétés associées	**Total**
Etat au 31.12.2009	**385,3**	**655,4**	**1 040,7**
Entrées	3,8	219,9	223,7
Changement de la méthode de consolidation	–0,1		–0,1
Sorties	–4,7	–5,0	–9,7
Dividendes	–13,1	–5,0	–18,1
Résultat proportionnel	13,9	–10,3	3,6
Dépréciations		–3,8	–3,8
Changes	–0,8	–107,6	–108,4
Etat au 31.12.2010	**384,3**	**743,6**	**1 127,9**

Les investissements dans les sociétés associées comprennent des apports de capitaux dans des participations à des centrales en construction: 193 millions de CHF ont été versés dans le cadre de la participation de 33% à GDF SUEZ Kraftwerk Wilhelmshaven GmbH & Co. KG, en Allemagne et 16 millions de CHF ont été versés dans le cadre de la participation de 33% à Fortore Wind S.r.l. en Italie.

La présence de signes de dépréciations a entraîné le contrôle de la valeur effective de certaines participations à des sociétés évaluées par mise en équivalence. Il en est ressorti que la valeur comptable était supérieure à la valeur réalisable. La valeur réalisable des participations correspond à la valeur d'usage. La valeur des participations dans ces sociétés évaluées par mise en équivalence a été réduite de 3,8 millions de CHF, à leur valeur réalisable de 5,6 millions de CHF. Ces dépréciations ont été inscrites dans le compte de pertes et profits par le biais du résultat des sociétés évaluées par mise en équivalence et concernent le secteur d'activité Energie Suisse.

Valeurs clés des joint-ventures en millions de CHF	Valeurs brutes **31.12.2010**	Valeurs brutes 31.12.2009	Part **31.12.2010**	Part 31.12.2009
Actif immobilisé	8 928,1	8 818,1	1 575,5	1 554,1
Actif circulant	747,9	628,8	129,8	127,6
Fonds de tiers à long terme	6 629,4	6 272,9	1 082,3	1 076,5
Fonds de tiers à court terme	1 079,7	1 210,3	238,7	219,9
Capital propre	1 966,9	1 963,7	384,3	385,3
Produits	1 777,6	1 939,9	369,7	395,4
Charges	1 709,9	1 814,9	355,8	378,3
Bénéfices	67,7	125,0	13,9	17,1

La majeure partie des joint-ventures sont des entreprises partenaires. Les contrats de partenariat existants stipulent que les actionnaires des entreprises partenaires sont tenus de payer les frais annuels proportionnellement à leur participation (remboursement et intérêts des fonds de tiers inclus).

Valeurs clés des sociétés associées en millions de CHF	Valeurs brutes **31.12.2010**	Valeurs brutes 31.12.2009	Part **31.12.2010**	Part 31.12.2009
Actif immobilisé	2 724,4	2 526,5	860,3	787,1
Actif circulant	866,5	848,3	189,8	190,6
Fonds de tiers à long terme	532,1	543,9	167,3	178,6
Fonds de tiers à court terme	698,9	727,4	139,2	143,7
Capital propre	2 359,9	2 103,5	743,6	655,4
Produits	1 520,2	1 953,6	294,2	385,6
Charges	1 561,7	1 993,6	308,3	401,0
Pertes	–41,5	–40,0	–14,1	–15,4

17 Immobilisations financières

en millions de CHF	Immobilisations financières disponibles à la vente	Titres détenus à des fins de négoce	Prêts	Placements à terme	Créances envers les fonds d'Etat	Excédents liés aux plans de prévoyance	**Total**
Etat au 31.12.2008	289,6	200,8	33,4	617,8	503,2	70,1	1 714,9
Entrées	0,6	96,7	62,6	655,1	0,8		815,8
Sorties		–41,8	–11,4	–685,0			–738,2
Changes			–0,7				–0,7
Ajustement de valeur via le compte de pertes et profits		8,4			75,3	28,6	112,3
Ajustement de valeur via le compte de résultat global	–5,1						–5,1
Dépréciations			–5,0				–5,0
Etat au 31.12.2009	**285,1**	**264,1**	**78,9**	**587,9**	**579,3**	**98,7**	**1 894,0**
Changement dans le périmètre de consolidation			–0,1				–0,1
Entrées	18,7	45,8	42,5	455,9	0,8		563,7
Sorties		–144,8	–23,5	–650,0		–0,3	–818,6
Changes	–1,0		–6,9	–0,1			–8,0
Ajustement de valeur via le compte de pertes et profits		–0,5			23,1	6,7	29,3
Ajustement de valeur via le compte de résultat global	–4,6						–4,6
Etat au 31.12.2010	**298,2**	**164,6**	**90,9**	**393,7**	**603,2**	**105,1**	**1 655,7**
dont:							
› Immobilisations financières à court terme		164,6	0,1	393,6			558,3
› Immobilisations financières à long terme	298,2		90,8	0,1	603,2	105,1	1 097,4
dont:							
› Actifs financiers selon IFRS 7	298,2	164,6	90,9	393,7			947,4
› Autres actifs					603,2	105,1	708,3

La durée résiduelle moyenne pondérée des placements à court terme s'élève à 5,1 mois (4,7 mois l'exercice précédent), et leur taux de rémunération moyen pondéré à 0,4% (0,5% l'exercice précédent)

Les immobilisations financières disponibles à la vente, les titres détenus à des fins de négoce et les parts dans les fonds d'Etat sont inscrits au bilan à leur juste valeur. Les fonds d'Etat étant gérés par la Confédération, FMB n'a pas accès aux actifs gérés. Si les parts détenues dans la fortune nette des fonds d'Etat sont supérieures à la valeur actuelle des coûts prévus pour le démantèlement et l'élimination des déchets radioactifs de la centrale nucléaire de Mühleberg, FMB bénéficie d'un droit de régularisation à hauteur de l'excédent de capital versé.

S'agissant des emprunts, 20,1 millions de sorties sont sans incidence sur les liquidités. Elles concernent, d'une part, la compensation d'un emprunt avec la valeur d'acquisition de l'achat d'une entreprise et, d'autre part, la transformation d'un emprunt en capital-actions d'une entreprise évaluée par mise en équivalence.

18 Actifs incorporels en millions de CHF	Droits d'utilisation	Goodwill	Certificats	Autres	**Total**
Valeurs brutes au 31.12.2008	121,2	178,5	0,0	15,1	314,8
Changement dans le périmètre de consolidation	0,4			1,0	1,4
Entrées résultant d'acquisitions	4,9	0,5	28,2	3,2	36,8
Sorties			–5,0	–3,8	–8,8
Changes	–0,1	–0,1			–0,2
Valeurs brutes au 31.12.2009	**126,4**	**178,9**	**23,2**	**15,5**	**344,0**
Changement dans le périmètre de consolidation	–8,7				–8,7
Entrées résultant d'acquisitions	1,7		45,8	6,0	53,5
Entrées résultant de la production pour compte propre				1,2	1,2
Sorties			–25,1		–25,1
Transformation en actifs détenus en vue de la vente	–0,1			–0,9	–1,0
Changes	–3,8	–1,4	–0,8	–0,3	–6,3
Valeurs brutes au 31.12.2010	**115,5**	**177,5**	**43,1**	**21,5**	**357,6**
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2008	42,7	92,4	0,0	5,9	141,0
Amortissements	2,1			3,0	5,1
Dépréciations	23,5		2,9		26,4
Sorties				–3,7	–3,7
Changes	–0,6				–0,6
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2009	**67,7**	**92,4**	**2,9**	**5,2**	**168,2**
Changement dans le périmètre de consolidation	–5,6				–5,6
Amortissements	2,0			4,2	6,2
Sorties			–0,7		–0,7
Transformation en actifs détenus en vue de la vente				–0,3	–0,3
Changes	–3,8			–0,2	–4,0
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2010	**60,3**	**92,4**	**2,2**	**8,9**	**163,8**
Valeurs nettes au 31.12.2009	**58,7**	**86,5**	**20,3**	**10,3**	**175,8**
Valeurs nettes au 31.12.2010	**55,2**	**85,1**	**40,9**	**12,6**	**193,8**

Le contrôle de la valeur effective du goodwill se fonde sur la structure de l'organisation et du reporting internes et a lieu à l'échelon du secteur d'activité assumant la responsabilité opérationnelle des résultats. Pour évaluer la valeur effective du goodwill inscrit au bilan, les unités génératrices de trésorerie déterminantes sont par conséquent les secteurs d'activité.

A la date de clôture du bilan, le goodwill se répartit sur les unités génératrices de trésorerie suivantes:

en millions de CHF	**31.12.2010**	31.12.2009
Energie Suisse	77,6	77,6
Energie International et commerce	7,4	8,8
Autres	0,1	0,1
Total	**85,1**	**86,5**

La variation du goodwill de l'unité génératrice de trésorerie Energie International et commerce est due aux variations de change de l'euro.

La valeur effective du goodwill inscrit au bilan a été contrôlée au cours de l'exercice sous revue (impairment test). Pour ce faire, la valeur comptable a été comparée à la valeur réalisable des unités génératrices de trésorerie. La valeur réalisable correspond à la valeur d'usage (value in use). Les calculs ont été réalisés sur la base des estimations de cash-flow issues des business plans approuvés par le management sur une période de quatre ans. Le cash-flow généré après cette période a été extrapolé à l'aide d'un taux de croissance estimé. Le contrôle de la valeur effective du goodwill inscrit au bilan n'a révélé aucune nécessité de réduction de valeur.

Les calculs de la valeur d'usage se fondent sur les principales hypothèses suivantes:

%	WACC (avant impôts)		WACC (après impôts)		Taux de croissance à long terme	
	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009
Energie Suisse	7,4	7,6	5,9	6,0	1,0	1,0
Energie International et commerce	8,6	8,8	6,7	6,8	1,0	1,0

L'analyse de sensibilité réalisée montre que des changements réalistes concernant les principales hypothèses n'entraîneraient pas de dépréciation de la valeur réalisable faisant chuter cette dernière en dessous de la valeur comptable.

19 Stocks

en millions de CHF	**31.12.2010**	31.12.2009
Matériel et marchandises	16,3	17,7
Correction de valeur Matériel et marchandises	–2,9	–2,9
Certificats	7,2	5,9
Total	**20,6**	**20,7**

20 Créances

en millions de CHF	**31.12.2010**	31.12.2009
Créances résultant de ventes et de prestations	394,0	483,2
Autres créances financières	48,1	56,5
Autres créances	42,3	29,1
Acomptes versés	64,2	0,3
Mandats en cours	11,3	9,8
Total	**559,9**	**578,9**

Le poste des mandats en cours comprend des paiements partiels à la date de clôture du bilan pour un montant de 16,9 millions de CHF (14,1 millions de CHF l'exercice précédent), ainsi que des bénéfices proportionnels de 1,4 million de CHF (1,0 million de CHF l'exercice précédent).

Le tableau ci-dessous présente la structure d'âge des créances en retard, non réajustées, résultant de ventes et de prestations:

en millions de CHF	**31.12.2010**	31.12.2009
Créances résultant de ventes et de prestations	394,0	483,2
dont:		
› non en retard	301,9	413,2
› en retard depuis 1 à 30 jours	17,6	15,5
› en retard depuis 31 à 90 jours	62,5	48,3
› en retard depuis 91 à 180 jours	4,4	3,7
› en retard depuis 181 à 360 jours	6,8	1,3
› en retard depuis plus de 360 jours	0,8	1,2

Concernant les créances résultant de ventes et de prestations, ainsi que les autres actifs financiers qui ne sont ni en retard ni réajustés, rien ne permet de présumer, à la date de clôture du bilan, que les débiteurs ne respecteront pas leurs obligations de paiement.

Les ajustements de valeur inclus dans les créances résultant de ventes et de prestations ainsi que dans les autres créances financières ont enregistré les variations suivantes:

en millions de CHF	Créances résultant de ventes et de prestations	Autres créances financières
Ajustements de valeur au 31.12.2008	5,2	1,6
Constitutions nettes	2,9	
Sorties de créances irrécouvrables	–1,6	
Ajustements de valeur au 31.12.2009	**6,5**	**1,6**
Constitutions nettes	0,9	1,9
Sorties de créances irrécouvrables	–0,1	
Changes	–0,3	
Ajustements de valeur au 31.12.2010	**7,0**	**3,5**

Exception faite des emprunts à long terme (cf. note 17), les autres actifs financiers n'ont connu aucun ajustement de valeur. Les postes restants du bilan ne comportent pas d'actifs financiers importants en retard et non réajustés.

21 Comptes de régularisation

en millions de CHF	**31.12.2010**	31.12.2009
Comptes de régularisation financiers	155,2	130,3
Autres comptes de régularisation	14,0	36,1
Total comptes de régularisation actifs	**169,2**	**166,4**
Comptes de régularisation financiers	96,2	126,7
Autres comptes de régularisation	30,6	33,4
Total comptes de régularisation passifs	**126,8**	**160,1**

22 Capital-actions et réserves

Actionnaires majoritaires et leur participation directe	**31.12.2010**	31.12.2009
Canton de Berne	52,54%	52,54%
E.ON Energie AG	7,03%	20,99%
Groupe E SA	10,00%	4,99%

Transactions avec les actions propres	Nombre	Valeur comptable mio. de CHF	Dont celles ayant un effet sur les liquidités mio. de CHF
31.12.2008	855 581	96,4	
Achats	4 750	0,4	0,4
Ventes/cessions	– 116 574	– 12,5	– 5,6
31.12.2009	**743 757**	**84,3**	
Achats	4 732 188	308,0	308,0
Ventes/cessions	– 199 253	– 19,9	– 9,1
31.12.2010	**5 276 692**	**372,4**	

Capital-actions

Le capital-actions émis et entièrement libéré se compose de 52 800 000 actions nominatives d'une valeur nominale unitaire de 2,50 CHF.

Réserves provenant de capitaux

Ces réserves comprennent l'agio versé au moment de l'émission des actions.

Bénéfices retenus

Les bénéfices retenus se composent des réserves légales et statutaires (hors réserves provenant de capitaux), des bénéfices non distribués des exercices précédents, ainsi que des plus-values et moins-values réalisées sur les ventes d'actions propres.

Change

Les réserves pour change comprennent les différences de change résultant de la conversion en francs des comptes annuels des sociétés du groupe situées à l'étranger.

Réserves de réévaluation

On saisit dans les réserves de réévaluation les adaptations effectuées sur la valeur des immobilisations financières disponibles à la vente jusqu'au moment de leur réalisation ou de leur comptabilisation dans les dépréciations.

Actions propres

Les actions FMB détenues par BKW FMB Energie SA ou par les sociétés du groupe sont déduites des fonds propres à leur valeur d'acquisition. Au 31 décembre 2010, 17 980 actions FMB étaient détenues par les sociétés du groupe (17 980 l'exercice précédent) et 3 600 par les sociétés évaluées par mise en équivalence (3 600 l'exercice précédent).

Gestion du capital

FMB poursuit un objectif de croissance et de sécurisation à long terme de la valeur de l'entreprise. Sa politique de gestion du capital a pour but d'assurer durablement la solvabilité et la capacité de financement du groupe en conservant une structure de bilan compatible avec la notation visée, et de limiter l'impact potentiel des variations de valeur de l'ensemble du portefeuille financier et du portefeuille de risques. FMB vise un reversement constant des dividendes, fondé sur un taux de distribution situé entre 40 et 50% du bénéfice net. Les moyens financiers de FMB sont consacrés en priorité à son domaine d'activité principal et assurent la marge de manœuvre entrepreneuriale conformément aux objectifs de la stratégie du groupe.

A la date de clôture du bilan, la part des fonds propres a enregistré un recul de 5,6% par rapport à l'exercice précédent et s'élève à 44,2%. Ce recul tient principalement au rachat d'actions propres (cf. note 29) et aux pertes de change inscrites au compte de résultat global. La politique de gestion du capital n'a pas subi de modifications au cours de l'exercice 2010.

23 Provisions

en millions de CHF	Elimination des déchets nucléaires	Contrats d'acquisition d'énergie défavorables	Contrats de vente d'énergie défavorables	Restructurations	Autres provisions	**Total**
Etat au 31.12.2008	1 149,4	28,9	1,9	1,3	32,1	1 213,6
Constitution de nouvelles provisions	5,2		0,8	3,7	19,8	29,5
Intérêts	57,5	1,7				59,2
Utilisation de provisions	–13,3	–1,7	–0,2	–0,3	–2,2	–17,7
Dissolution de provisions	–89,0		–1,5	–0,4	–4,4	–95,3
Changes					–0,4	–0,4
Etat au 31.12.2009	**1 109,8**	**28,9**	**1,0**	**4,3**	**44,9**	**1 188,9**
Changements dans le périmètre de consolidation					2,0	2,0
Constitution de nouvelles provisions	4,7		1,3	1,8	26,2	34,0
Intérêts	55,5	0,9				56,4
Utilisation de provisions	–24,5	–0,9		–0,5	–16,0	–41,9
Dissolution de provisions		–28,9		–2,3	–2,7	–33,9
Transformation en engagements détenus en vue de la vente					–0,1	–0,1
Changes					–2,3	–2,3
Etat au 31.12.2010	**1 145,5**	**0,0**	**2,3**	**3,3**	**52,0**	**1 203,1**
dont:						
› Provisions à court terme	33,1		1,6	0,9	20,2	55,8
› Provisions à long terme	1 112,4		0,7	2,4	31,8	1 147,3

Au 31 décembre 2010, les provisions pour l'élimination des déchets nucléaires, d'un montant total de 1 145,5 millions de CHF, se composent comme suit:

- 529,6 millions de CHF sont affectés au démantèlement de la centrale nucléaire. Ce montant couvre les coûts de la phase ultérieure à la désaffectation de la centrale, ainsi que les coûts du démantèlement proprement dit et de la remise en état du site. Les paiements devraient débuter au terme de l'exploitation commerciale (actuellement prévue fin 2022) et se poursuivre jusqu'à la fin des travaux de démantèlement (prévue environ douze ans plus tard). Le coût de l'élimination des déchets résultant du démantèlement s'échelonnera jusqu'au scellement du dépôt pour déchets faiblement à moyennement radioactifs, prévu en 2101.
- 540,5 millions de CHF sont destinés à l'élimination des éléments de combustibles usés et des déchets radioactifs hors de l'enceinte de la centrale. Les paiements correspondants sont effectués régulièrement et se poursuivront jusqu'au scellement du dépôt pour les déchets hautement radioactifs (prévu en 2115).
- 75,4 millions de CHF ont été provisionnés pour les coûts spécifiques à la centrale. Ces derniers couvrent l'élimination des déchets au sein de la centrale et interviennent régulièrement jusqu'à quelques années après la fin de l'exploitation commerciale.

En décembre 2009, le DETEC, à la suite d'une décision du Tribunal fédéral, a donné suite à la demande de FMB et lui a octroyé une autorisation d'exploitation de durée indéterminée. C'est la raison pour laquelle la provision pour l'élimination des déchets nucléaires a été réévaluée au 31 décembre 2009 et adaptée à l'évaluation des coûts mise à jour en 2006 pour toute la branche; cette nouvelle évaluation part notamment du principe d'une durée d'exploitation de 50 ans (au lieu de 40 ans précédemment). Bien qu'une durée d'exploitation plus longue entraîne davantage de déchets nucléaires, et donc des coûts d'élimination plus élevés, le report de l'échéance réduit en revanche les frais de démantèlement, puisque les versements à venir sont fixés à leur valeur actuelle. Au total, 89 millions de CHF de provisions ont été annulés l'année précédente. Conformément aux directives de IFRIC 1, la liquidation des provisions a été contre-passée en contrepartie de la valeur d'acquisition des installations et des combustibles nucléaires (cf. note 15) et n'a pas eu d'incidence sur le compte de pertes et profits. Du fait du passage de la durée d'exploitation de 40 à 50 ans, les dépréciations de 38,9 millions de CHF sur les installations et les combustibles de la centrale nucléaire ont par ailleurs été réévaluées et annulées avec incidence sur le compte de pertes et profits l'exercice précédent.

FMB est tenue d'alimenter régulièrement les fonds d'Etat pour la désaffectation des installations nucléaires et pour la gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires. Ces fonds remboursent ensuite aux exploitants les frais engagés au titre de l'élimination des déchets et le démantèlement des centrales après la mise hors service de celles-ci. Les créances envers les fonds d'Etat sont comptabilisées dans les immobilisations financières à long terme (cf. note 17).

Les provisions constituées pour les contrats d'acquisition d'énergie défavorables sont destinées à compenser les sorties de trésorerie liées à l'achat d'énergie auprès des sociétés partenaires qui s'avèrent trop élevées par rapport aux prix de vente de cette énergie. Ces provisions ont été intégralement annulées en 2010.

Les provisions constituées pour les contrats de vente d'énergie défavorables sont destinées à compenser les entrées de trésorerie liées à la vente d'énergie qui s'avèrent trop basses, en vertu des contrats concernés, par rapport au prix d'achat de cette énergie. La durée des contrats en question peut aller jusqu'à deux ans.

Les provisions constituées pour les restructurations sont destinées à couvrir les dépenses pouvant découler de mesures de restructuration décidées en interne ou exigées par la loi. Les versements correspondants s'étaleront sur les sept prochaines années.

Les autres provisions couvrent les engagements relevant du domaine du personnel et les autres engagements d'exploitation. Durant l'exercice sous revue, l'affectation de 15,5 millions de CHF concerne des provisions pour des services-système. Les provisions constituées au cours de l'exercice précédent à hauteur de 14,9 millions de CHF concernaient un engagement lié à la construction de centrales en Italie, qui, en raison de l'évolution conjoncturelle négative, constituait pour FMB un contrat défavorable; elles ont été utilisées en 2010. Les sorties de trésorerie dans la perspective desquelles les autres provisions ont été constituées devraient avoir lieu pour l'essentiel dans les deux prochaines années.

Les provisions constituées à la valeur actuelle portent intérêts par le biais des charges financières.

24 Engagements financiers

en millions de CHF	**31.12.2010**	31.12.2009
Emprunt obligataire à 3%, 2007 – 2022 (val. nom. 200 millions de CHF)	195,9	195,6
Emprunt obligataire à 3,375%, 2009 – 2019 (val. nom. 350 millions de CHF)	346,8	343,9
Emprunt obligataire à 1,875%, 2010 – 2018 (val. nom. 150 millions de CHF)	147,7	0,0
Emprunt obligataire à 2,5%, 2010 – 2030 (val. nom. 300 millions de CHF)	290,4	0,0
Institutions de prévoyance en faveur du personnel	30,0	30,0
Autres engagements financiers	45,2	4,2
Total	**1 056,0**	**573,7**
dont:		
› Engagements financiers à court terme	1,6	0,0
› Engagements financiers à long terme	1 054,4	573,7

Le taux d'intérêt moyen pondéré rapporté à la date de clôture du bilan et à la valeur nominale des engagements financiers est de 2,8% (3,25% l'exercice précédent).

Le 15 octobre 2010, FMB a émis un emprunt à 1,875% d'un montant de 150 millions de CHF et d'une durée de huit ans, et un emprunt à 2,5% d'un montant de 300 millions de CHF et d'une durée de vingt ans. La part des emprunts servant de base à une couverture de juste valeur est évaluée à la juste valeur, l'autre part, selon le principe du coût amorti au taux d'intérêt effectif (cf. note 28). Le taux d'intérêt effectif des emprunts de 3,4% (année précédente 3,3%) a entraîné une charge d'intérêts de 21 millions de CHF durant l'exercice sous revue (contre 11,4 millions de CHF l'année précédente).

25 Autres engagements à long terme

en millions de CHF	**31.12.2010**	31.12.2009
Droits d'utilisation cédés	191,4	167,4
Autres engagements financiers à long terme	7,5	10,4
Autres engagements à long terme	0,7	0,9
Total	**199,6**	**178,7**

26 Autres engagements à court terme

en millions de CHF	**31.12.2010**	31.12.2009
Engagements résultant de ventes et de prestations	283,2	321,2
Autres engagements financiers	35,7	32,3
Autres engagements	92,4	59,2
Institutions de prévoyance en faveur du personnel	1,5	0,7
Acomptes clients	5,9	11,8
Total	**418,7**	**425,2**

Les acomptes clients concernent des mandats en cours et comprennent des coûts de 23,4 millions de CHF à la date de clôture du bilan (27,6 millions de CHF l'exercice précédent). Sont inclus des bénéfices proportionnels de 1,0 million de CHF (1,2 million de CHF l'exercice précédent).

27 Prévoyance en faveur du personnel

Charges de prévoyance en faveur du personnel en millions de CHF	**2010**	2009
Coût des services rendus (employeur)	31,5	27,1
Charge d'intérêts	40,2	39,3
Rendement attendu des actifs du plan	–51,0	–46,1
Bénéfices/pertes actuariels saisis selon § 58A	0,0	0,5
Coût des services passés	0,0	–23,7
Charges de prévoyance en faveur du personnel	**20,7**	**–2,9**

Variation des actifs du plan en millions de CHF	**2010**	2009
Juste valeur des actifs du plan au 01.01	**1 280,7**	**1 158,7**
Rendement attendu des actifs du plan	51,0	46,1
Contributions de l'employeur	27,4	25,4
Contributions des employés	13,6	13,3
Prestations perçues et versées	–49,4	–48,7
Bénéfices/pertes actuariels	–7,4	85,9
Juste valeur des actifs du plan au 31.12	**1 315,9**	**1 280,7**

en millions de CHF	**31.12.2010**	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Juste valeur des actifs du plan	1 315,9	1 280,7	1 158,7	1 328,1	1 307,8
Valeur actuelle des engagements de prévoyance	–1 390,2	–1 278,9	–1 214,7	–1 191,4	–1 161,5
Excédent/déficit de couverture	**–74,3**	**1,8**	**–56,0**	**136,7**	**146,3**
Adaptation des engagements de prévoyance du fait de l'expérience	8,9	43,2	4,0	38,6	3,0
Adaptation des actifs du plan du fait de l'expérience	–7,4	85,9	–246,3	–24,0	30,9

Montant inscrit au bilan à la clôture de l'exercice en millions de CHF	**31.12.2010**	31.12.2009
Juste valeur des actifs du plan	1 315,9	1 280,7
Valeur actuelle des engagements de prévoyance financés	–1 390,2	–1 278,9
Excédent/déficit de couverture	–74,3	1,8
Bénéfices/pertes actuariels non saisis	179,4	96,9
Montant inscrit au bilan au 31.12	**105,1**	**98,7**

Variation de la valeur actuelle des engagements de prévoyance en millions de CHF	**2010**	2009
Valeur actuelle des engagements de prévoyance au 01.01	**1 278,9**	**1 214,7**
Charge d'intérêts	40,2	39,3
Coût des services rendus (employeur)	31,5	27,1
Prestations perçues et versées	–49,4	–48,7
Contributions des employés	13,6	13,3
Coût des services passés	0,0	–23,7
Bénéfices/pertes actuariels	75,4	56,9
Valeur actuelle des engagements de prévoyance au 31.12	**1 390,2**	**1 278,9**

Rendement effectif des actifs du plan en millions de CHF	**2010**	2009
Rendement attendu des actifs du plan	51,0	46,1
Bénéfices/pertes actuariels	–7,4	85,9
Rendement effectif des actifs du plan	**43,6**	**132,0**

Répartition de la juste valeur des actifs du plan en millions de CHF	**31.12.2010**	31.12.2009
Instruments de participation de FMB	3,2	3,7
Instruments de participation de tiers	506,9	458,5
Titres de créance de FMB	28,0	29,4
Titres de créance de tiers	492,7	482,3
Biens immobiliers utilisés par FMB	9,0	9,2
Autres biens immobiliers	250,4	246,1
Divers	25,7	51,5
Total	**1 315,9**	**1 280,7**

Hypothèses actuarielles	**2010**	2009
Taux d'actualisation	2,80%	3,15%
Rendement attendu sur les actifs du plan	4,00%	4,00%
Evolution future attendue des salaires	2,00%	2,00%
Evolution future attendue des rentes	0,50%	0,50%

Compte tenu de la stratégie de placement des institutions de prévoyance et des rendements attendus pour les différentes catégories de placement, le rendement à long terme a été fixé sur la durée moyenne de service restante.

Estimation des contributions du prochain exercice en millions de CHF	**2010**	2009
Contributions estimées de l'employeur	21,9	21,0
Contributions estimées des employés	13,6	13,1

28 Produits dérivés

Le tableau ci-après indique la valeur de remplacement et le volume de contrats globaux des positions ouvertes sur instruments financiers dérivés à la date de clôture du bilan, pour les opérations de négoce d'énergie et pour les opérations de couverture des risques de change (contrats à terme de devises). Les options sont des contrats à caractère facultatif, principalement conclus en phase de développement de projets de centrales. Les produits dérivés qui peuvent être qualifiés d'instruments de couverture en vertu de IAS 39 et qui sont traités selon les dispositions de la comptabilité de couverture (hedge accounting) sont présentés séparément.

Les produits dérivés sont inscrits au bilan à leur juste valeur en tant que valeurs de remplacement positives (créances) ou valeurs de remplacement négatives (engagements). Les valeurs de remplacement positives correspondent aux coûts qui seraient générés par le remplacement de toutes les transactions présentant une valeur au profit de FMB dans le cas où toutes les contreparties concernées deviendraient simultanément insolvables et où les transactions pourraient être immédiatement remplacées. Les valeurs de remplacement négatives correspondent aux coûts qui seraient supportés par les contreparties pour le remplacement de toutes les transactions présentant une valeur au profit de ces contreparties dans le cas où FMB ne pourrait plus respecter ses engagements. Le volume de contrats correspond à la valeur sous-jacente ou au volume de contrats correspondant à l'instrument financier dérivé sous-jacent.

La valeur de remplacement des futures est nulle, car les variations de prix par rapport aux prix d'exercice convenus sont balancées quotidiennement. Les contrats à terme du négoce d'énergie englobent les forwards avec profils fixes ou flexibles.

	Valeur de remplacement positive		Valeur de remplacement négative		Volume de contrats	
en millions de CHF	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009
Futures (négoce d'énergie)					56,8	23,7
Contrats à terme (négoce d'énergie)	62,8	125,0	59,8	124,9	1 786,8	2 005,4
Options				4,9	0,0	0,0
Couverture des risques de change	0,1			0,2	5,8	11,4
Opérations de couverture (Hedge accounting)						
Swaps	2,7				110,0	0,0
Couverture des risques de change	4,6		0,4		121,8	0,0
Total	**70,2**	**125,0**	**60,2**	**130,0**	**2 081,2**	**2 040,5**
dont:						
› Produits dérivés à court terme	54,5	86,4	50,3	92,2		
› Produits dérivés à long terme	15,7	38,6	9,9	37,8		

Opérations de couverture (Hedge accounting)
Au 31 décembre 2010, les opérations de couverture suivantes étaient ouvertes:

Swaps
A la date de clôture du bilan, il existait un swap de taux d'intérêt servant à couvrir les variations de la juste valeur d'une partie des emprunts émis. Cette relation de couverture close durant l'exercice sous revue est considérée comme très efficace et peut être qualifiée de couverture de juste valeur. L'adaptation de la juste valeur de la part des emprunts qualifiée de contrat principal s'élevait à 2,4 millions de CHF. La part inefficace de la relation de couverture est inscrite au compte de pertes et profits via les produits financiers pour un montant de 0,3 million de CHF.

Couverture des risques de change (devises)
A la date de clôture du bilan, plusieurs contrats à terme avaient été passés pour couvrir les variations du cours de l'euro. Ces instruments de couverture sont jugés très efficaces et peuvent être qualifiés de couvertures de flux de trésorerie. Il s'agit, d'une part, d'opérations de couverture du chiffre d'affaires en euro de l'exercice 2011 et, d'autre part, d'opérations de couverture d'investissements en euro dans une société évaluée par mise en équivalence. Les gains de réévaluation afférant à ces couvertures de flux de trésorerie sont inscrits au compte de résultat global sans incidence sur le résultat. La comptabilisation au compte de pertes et profits a lieu durant l'exercice 2011 s'agissant de la couverture du chiffre d'affaires; s'agissant de la couverture d'investissements, la comptabilisation aura lieu seulement au moment de la vente de la société évaluée par mise en équivalence. La part inefficace des relations de couverture a généré un gain de 0,2 million de CHF inscrit dans les produits financiers.

29 Relations avec les parties liées

Le tableau ci-dessous indique les transactions conclues pendant les périodes spécifiées entre FMB et les différentes parties liées. Sauf indication contraire ci-après, toutes ces transactions ont été exécutées aux mêmes conditions que les transactions comparables avec des tiers indépendants:

	Propriétaire		Sociétés exerçant une influence déterminante sur l'entreprise		Sociétés associées		Joint-ventures		Institutions de prévoyance	
en millions de CHF	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Produits										
› Vente d'énergie	6,4	7,6	66,8	210,6	107,4	163,3	31,6	25,8		
› Autres ventes et prestations	4,8	5,2	1,1	4,9	50,7	70,7	25,3	21,8	1,3	1,2
› Intérêts et dividendes	1,5	3,4	1,5	1,4	5,1	13,1	13,4	13,4		
Charges										
› Achat d'énergie			115,9	178,6	23,1	75,4	296,8	319,6		
› Autres achats et prestations	6,1	2,9	9,2	15,1	88,4	110,6	16,4	15,6	28,6	21,9
› Droits et taxes	15,5	14,9								
› Intérêts et dividendes	69,7	64,0	33,0	30,4					1,0	1,0
› Impôts sur le bénéfice	18,3	22,9								
Actif										
› Prêts					48,8	32,7	20,3	1,6		
› Droits d'utilisation								4,1		
› Immobilisations financières à court terme	8,0	7,1						9,4		
› Créances et régularisations	21,0	3,7	8,5	5,1	30,2	29,3	39,4	10,9		0,1
› Liquidités	56,4	75,7								
Engagements										
› Engagements financiers			0,9						30,0	30,0
› Droits d'utilisation					1,8					
› Engagements et régularisations	8,6	28,6	17,2	12,5	23,3	33,9	36,8	17,2	1,4	0,6

Transactions avec le propriétaire

Le canton de Berne est l'actionnaire principal de FMB. En tant qu'actionnaire majoritaire, il a une influence déterminante sur l'ensemble des décisions de l'assemblée générale, y compris sur celles concernant l'élection des membres du conseil d'administration et la répartition du bénéfice. FMB entretient des relations de diverses natures avec le canton de Berne lui-même, mais aussi avec ses autorités, ses institutions de droit public et les sociétés de droit privé dont il détient le contrôle: livraisons d'énergie et autres prestations, achats de matériel et d'autres prestations, ainsi que paiements d'impôts, de redevances hydrauliques et d'autres droits et taxes. L'entreprise conclut également des transactions financières avec la Banque Cantonale Bernoise (BCBE).

Transactions avec les sociétés exerçant une influence déterminante sur l'entreprise

E.ON Energie AG et Groupe E SA sont représentés dans le conseil d'administration de FMB et ont ainsi la possibilité de participer à la prise de décisions relevant de la politique financière et commerciale de FMB. FMB fournit et achète de l'énergie aux deux sociétés. Toutes ces transactions sont conclues aux conditions du marché. Par ailleurs, FMB fournit d'autres services et achète du matériel et des prestations aux deux sociétés. FMB détient pour sa part une participation de 10% dans Groupe E SA.

A la suite d'une réévaluation de sa stratégie, E.ON Energie AG a décidé de céder l'intégralité de sa participation de 20,99% dans FMB. En juillet 2010, FMB et Groupe E ont, dans un premier temps, acquis respectivement 8,95% et 5,01% des actions. FMB s'est parallèlement réservé le droit d'acquérir dans un deuxième temps la part restante de 7,03% par le biais d'un contrat d'option d'achat qui court jusqu'en septembre 2011. FMB a acheté la première tranche pour 304,3 millions de CHF, soit pour 64,30 CHF par action. Pour FMB, un éventuel rachat des actions concernées par l'option pourrait se faire au même prix par action que lors de l'achat réalisé dans le premier temps.

Au 1er janvier 2010, FMB a vendu à Groupe E SA 15% de ses actions dans les Forces Motrices de Conches S.A. (GKW). FMB détient désormais 25% des actions de GKW. La vente de ces actions correspond à l'exécution d'un contrat datant de 1995. La transaction se chiffre à 12 millions de CHF; elle est conforme aux conditions contractuelles initialement convenues.

Transactions avec les sociétés du groupe

Toutes les transactions conclues au cours de l'exercice ont été éliminées dans le cadre de la consolidation.

Transactions avec les sociétés associées

Les transactions indiquées comprennent des fournitures d'énergie, des transports d'énergie, des versements de dividendes, des prestations de construction/d'ingénierie (produits) et d'entretien/de maintenance (produits), des achats d'énergie, des prestations liées aux matériel et prestations de tiers ainsi que d'autres services (charges). Au cours de l'exercice 2010, les sociétés associées ont emprunté à FMB 25,4 millions de CHF (30,4 millions de CHF l'exercice précédent). Durant l'exercice sous revue des prêts ont été remboursés à hauteur de 2,4 millions de CHF (aucun l'exercice précédent).

Transactions avec les joint-ventures

Les transactions indiquées comprennent des fournitures d'énergie, des transports d'énergie, des versements de dividendes, des prestations de construction/d'ingénierie (produits), l'exploitation d'entreprises, des prestations d'entretien/de maintenance (produits), des achats d'énergie, des prestations liées aux matériel et prestations de tiers ainsi que d'autres services (charges). Les contrats de partenariat existants stipulent que les entreprises partenaires facturent l'énergie qu'elles produisent pour leurs actionnaires au prix de revient. Au cours de l'exercice 2010, les joint-ventures ont remboursé à FMB 1,3 million de CHF au titre de prêts (8,9 millions de CHF l'année précédente) et emprunté à FMB 10,6 millions de CHF (9,4 millions de CHF l'année précédente). En 2010, FMB a acquis des immobilisations corporelles de joint-ventures pour un montant de 13,3 millions de CHF (exercice précédent: immobilisations corporelles pour un montant de 9,4 millions de CHF et immobilisations incorporelles pour un montant de 1,6 million de CHF).

Transactions avec les institutions de prévoyance

Les transactions avec les institutions de prévoyance concernent la prévoyance professionnelle. Elles englobent les contributions versées par l'entreprise en tant qu'employeur, des forfaits de gestion (frais de personnel, d'exploitation et d'administration), des prestations immobilières (gestion d'immeubles), ainsi que des prestations financières (gestion des liquidités, y compris du rendement).

Transactions avec le conseil d'administration et la direction d'entreprise

Rémunérations en millions de CHF	**2010**	2009
Prestations échues à court terme	3,5	3,3
Contributions aux plans de prévoyance	0,7	0,5
Rémunérations en actions	0,1	0,1
Total	**4,3**	**3,9**

A la date de clôture du bilan, des prêts étaient en cours en faveur de membres de la direction d'entreprise pour un montant total de 0,1 million de CHF (0,1 million de CHF l'année précédente).

Les rémunérations versées aux membres du conseil d'administration et de la direction d'entreprise et les participations de ces derniers au capital-actions, conformément aux art. 663b^{bis} et 663c, al. 3, du Code suisse des obligations, sont détaillées dans les comptes de FMB, aux pages 76 à 79.

30 Leasing opérationnel

A la date de clôture du bilan, les paiements minimaux à venir concernant des contrats irrévocables de leasing opérationnel étaient les suivants:

Echéance le 31 décembre 2010 en millions de CHF	Contrats de location à long terme	Autre leasing opérationnel	**Total**
Moins 1 an	3,1	0,7	3,8
Un à 5 ans	9,6	1,0	10,6
Plus de 5 ans	1,5	0,6	2,1
Total	**14,2**	**2,3**	**16,5**
Charges de leasing comptabilisées 2010	2,9	0,8	3,7

Echéance le 31 décembre 2009 en millions de CHF	Contrats de location à long terme	Autre leasing opérationnel	**Total**
Moins 1 an	2,9	0,9	3,8
Un à 5 ans	10,4	1,6	12,0
Plus de 5 ans	2,7	0,7	3,4
Total	**16,0**	**3,2**	**19,2**
Charges de leasing comptabilisées 2009	2,7	1,0	3,7

31 Informations supplémentaires concernant les flux de trésorerie

Liquidités en millions de CHF	**31.12.2010**	31.12.2009
Avoirs bancaires et avoirs en caisse	349,2	389,8
Dépôts à terme	83,5	70,0
Total	**432,7**	**459,8**

La note 5 contient des données détaillées concernant l'acquisition de sociétés du groupe durant l'exercice sous revue.

L'acquisition de nouvelles sociétés du groupe durant l'exercice précédent pour un montant de 10 millions de CHF correspond au prix d'acquisition de 10,4 millions de CHF, déduction faite d'un paiement du prix d'acquisition de 0,4 million de CHF. Au moment de l'acquisition, les sociétés achetées disposaient d'actifs nets d'un montant de 10,4 millions de CHF, dont 9,9 millions de CHF d'immobilisations corporelles. L'acquisition n'a pas porté sur des liquidités.

32 Rémunérations en actions

Au cours de l'exercice sous revue, l'occasion a été offerte au personnel de FMB et aux membres du conseil d'administration de FMB d'acquérir au total 258 412 actions FMB à un prix préférentiel (248 655 actions l'année précédente). Ceux-ci ont finalement acheté 102 193 actions en 2010 (93 099 actions l'année précédente), au prix unitaire de 50,00 CHF (60,00 CHF l'année précédente). La juste valeur unitaire des actions concernées était de 79,60 CHF (89,00 CHF l'exercice précédent). Les charges de personnel liées à cette rémunération en actions s'élèvent à 3,1 millions de CHF (2,8 millions de CHF l'exercice précédent). Aucun droit de prélèvement n'était ouvert à la date de clôture du bilan.

33 Informations sur les actifs et les engagements financiers

33.1 Valeurs comptables par poste du bilan et répartition dans les catégories d'évaluation conformément à la norme IAS 39

Actifs financiers	Note	Prêts et créances		Juste valeur avec incidence sur le compte de pertes et profits		Disponibles à la vente		**Total**	
en millions de CHF		2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Immobilisations financières à long terme	17	90,9	70,1			298,2	285,1	389,1	355,2
Créances résultant de ventes et de prestations	20	394,0	483,2					394,0	483,2
Autres créances financières à court terme	20	48,1	56,5					48,1	56,5
Produits dérivés (à court et à long termes)	28			70,2	125,0			70,2	125,0
Immobilisations financières à court terme	17	393,7	596,7	164,6	264,1			558,3	860,8
Comptes de régularisation financiers	21	155,2	130,3					155,2	130,3
Liquidités	31	432,7	459,8					432,7	459,8
Total		**1 514,6**	**1 796,6**	**234,8**	**389,1**	**298,2**	**285,1**	**2 047,6**	**2 470,8**

La méthode comptable appliquée à chaque catégorie est décrite dans les principes de comptabilisation et d'évaluation.

Compte tenu des faibles durées résiduelles, les valeurs comptables et les justes valeurs des prêts et créances sont proches. Les placements à terme comptabilisés dans les immobilisations financières à court terme présentent quant à eux une différence entre valeur comptable et juste valeur. Les justes valeurs des placements à terme correspondent aux valeurs actuelles des paiements liés aux actifs, compte tenu des paramètres de taux respectifs. Au 31 décembre 2010, la juste valeur s'élevait à 394,3 millions de CHF et la valeur comptable à 393,6 millions de CHF (exercice précédent: juste valeur de 588,3 millions de CHF, valeur comptable de 587,7 millions de CHF).

Engagements financiers	Note	Engagements à leur valeur d'acquisition selon méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif		Juste valeur avec incidence sur le compte de pertes et profits		**Total**	
en millions de CHF		2010	2009	2010	2009	2010	2009
Engagements financiers à long terme	24	1 054,4	573,7			1 054,4	573,7
Autres engagements financiers à long terme	25	7,5	10,4			7,5	10,4
Engagements résultant de ventes et de prestations	26	283,2	321,2			283,2	321,2
Autres engagements financiers à court terme	26	35,7	32,3			35,7	32,3
Produits dérivés (à court et à long termes)	28			60,2	130,0	60,2	130,0
Engagements financiers à court terme	24	1,6				1,6	0,0
Comptes de régularisation financiers	21	96,2	126,7			96,2	126,7
Total		**1 478,6**	**1 064,3**	**60,2**	**130,0**	**1 538,8**	**1 194,3**

Compte tenu des faibles durées résiduelles, les valeurs comptables des engagements financiers inscrites sur la base de leur valeur d'acquisition au coût amorti correspondent aux justes valeurs. Seuls les emprunts obligataires d'une valeur nominale de 1 000 millions de CHF inscrits dans les engagements financiers à long terme présentent, au 31 décembre 2010, une différence entre leur valeur comptable et leur juste valeur. Le cours boursier des emprunts s'élevait à 1 024 millions de CHF à la fin de l'année, le montant inscrit au bilan à 980,8 millions de CHF (exercice précédent: valeur nominale 550 millions de CHF; cours boursier 573,2 millions de CHF; montant inscrit au bilan 539,5 millions de CHF).

33.2 Hiérarchie des justes valeurs

Dans le cadre de la procédure d'évaluation, les actifs et engagements financiers évalués à leur juste valeur sont classés selon les niveaux hiérarchiques suivants:

- Niveau 1: il comprend les procédures d'évaluation utilisant exclusivement les prix cotés issus de marchés actifs pour des actifs ou des engagements identiques. Actuellement, FMB classe dans ce niveau hiérarchique les actions actuellement cotées en Bourse et les futures relevant du négoce d'énergie.
- Niveau 2: il comprend les produits dérivés de gré à gré. Ces opérations sont réalisées spécifiquement avec une contrepartie déterminée et ne peuvent par conséquent pas être désignées comme activement négociables en tout temps; elles se fondent toutefois sur les données de marché observables de manière directe ou indirecte pour tous les paramètres d'intrant ayant une grande incidence sur la juste valeur inscrite. Actuellement, FMB classe dans cette catégorie tous les contrats à terme (forwards) relevant du négoce d'énergie ainsi que les swaps de taux d'intérêt et les opérations à terme sur devises.
- Niveau 3: il comprend les procédures d'évaluation utilisant des paramètres d'intrant ayant une grande incidence sur la juste valeur inscrite qui ne sont pas fondés sur des données de marché observables. FMB classe principalement dans ce niveau hiérarchique les titres non cotés en Bourse de la catégorie Immobilisations financières disponibles à la vente.

en millions de CHF	Valeurs comptables **31.12.2010**	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués à leur juste valeur				
Immobilisations financières à long terme				
› Immobilisations financières disponibles à la vente	298,2	119,4		178,8
Produits dérivés (à court et à long termes)	70,2		70,2	
Immobilisations financières à court terme				
› Titres détenus à des fins de négoce	164,6	164,6		
Passifs financiers évalués à leur juste valeur				
Produits dérivés (à court et à long termes)	60,2		60,2	

Les justes valeurs des actifs et des engagements financiers affectés au niveau 3 ont été déterminées au moyen de la méthode du cash-flow actualisé et corrigées d'un WACC de 7,1%. Durant l'exercice sous revue, elles ont évolué ainsi:

en millions de CHF	Immobilisations financières disponibles à la vente	Valeurs de remplacement négatives Produits dérivés
Etat au 31.12.2009	**154,0**	**4,9**
Entrées	17,8	
Ajustements de valeur		
› Réalisations portées au compte de pertes et profits		–4,9
› Variations de valeur saisies dans le compte de résultat global	7,0	
Etat au 31.12.2010	**178,8**	**0,0**

33.3 Résultats nets des actifs et engagements financiers par catégorie d'évaluation, conformément à la norme IAS 39

Résultat net	Prêts et créances		Juste valeur avec incidence sur le compte de pertes et profits		Disponibles à la vente		Engagements à leur valeur d'acquisition selon méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif		**Total**	
en millions de CHF	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Eléments compris dans le chiffre d'affaires net:										
› Résultat du négoce de dérivés énergétiques			–1,0	24,5					–1,0	24,5
› Variation ajustements de valeur	–2,4	–1,3							–2,8	–1,3
Eléments compris dans le résultat financier:										
› Produit des intérêts	6,8	9,5	4,5	6,5					11,3	16,0
› Charges d'intérêt							–21,7	–12,9	–21,7	–12,9
› Produit des dividendes			0,6	1,0	4,7	4,7			5,3	5,7
› Résultat sur évaluation subséquente à la juste valeur			4,0	9,1					4,0	9,1
› Résultat sur cession			–0,6	1,0					–0,6	1,0
› Résultat autres produits financiers	–1,8	–5,6	–1,1	–1,0					–2,9	–6,6
› Changes	–28,0	–4,8		1,2			1,0	1,2	–27,0	–2,4
Eléments comptabilisés via le compte de résultat global:										
› Résultat sur évaluation subséquente à la juste valeur					–4,6	–5,1			–4,6	–5,1
Total	**–25,8**	**–2,2**	**6,4**	**42,3**	**0,1**	**–0,4**	**–20,7**	**–11,7**	**–40,0**	**28,0**

Aucun instrument financier n'entre dans la catégorie «objets financiers évalués à leur juste valeur» au cours des exercices présentés.

34 Gestion des risques financiers

34.1 Principes de la gestion des risques

La gestion des risques constitue l'un des piliers de la gestion de l'entreprise et vise à fournir aux instances décisionnelles une image fidèle des risques liés à chacune des activités commerciales. Elle repose sur un processus de gestion des risques dont l'objectif est d'assurer de manière systématique l'identification, l'évaluation, la maîtrise et le suivi des risques. Ce processus est intégré dans le processus de gestion financière.

La gestion des risques s'appuie sur des principes prédéfinis, applicables aux risques opérationnels, aux risques de marché, de cours, de change, de taux et de crédit, ainsi qu'aux risques liés aux liquidités et aux placements à court et à long termes. Le groupe assure la surveillance et la gestion de l'ensemble de ces risques. L'unité Corporate Risk Management dépend directe-

ment du chef Finances et controlling. Elle fixe les règles applicables à l'ensemble du groupe en matière de méthodologie de gestion des risques et effectue l'agrégation des risques à l'échelle du groupe.

L'éventail des risques surveillés par la direction d'entreprise inclut les risques liés à l'activité opérationnelle ainsi que les risques liés à la stratégie et à son application dans le cadre de projets. Un comité de gestion des risques constitué à l'échelon de la direction d'entreprise prépare pour cette dernière des dossiers et des rapports en matière de risques visant à faciliter la prise de décisions. Ce comité est un organe consultatif qui, dans le cadre de procédures clairement définies, transmet à la direction d'entreprise des recommandations indépendantes sur les questions relatives aux risques. La dernière évaluation du conseil d'administration concernant les risques liés aux activités opérationnelles de l'exercice 2010 remonte à sa réunion du 7 décembre 2010.

34.2 Risques de crédit

Les risques de crédit correspondent à l'éventualité d'une perte résultant du non-respect d'engagements contractuels par un client ou une contrepartie. Pour les créances résultant de ventes et de prestations dans le cadre des opérations de négoce d'énergie ainsi que pour les placements de liquidités, le groupe FMB applique une gestion standardisée des risques, qui comprend la définition de limites de risque pour chacun des partenaires commerciaux.

L'essentiel des risques de crédit est géré de façon centralisée par l'unité Corporate Risk Management. La procédure correspondante distingue entre l'examen de la solvabilité et l'octroi de limites d'une part, et la surveillance des limites et le reporting d'autre part. L'examen de la solvabilité consiste à attribuer une classe de solvabilité (A, B ou C) à la contrepartie au moyen d'un système de notation interne. Les classes A et B correspondent par exemple à la note «investment grade» attribuée par les agences de notation. Le classement est calculé sur la base de l'approche Bâle II, fondée sur la notation interne. Les notations externes publiées par des agences de notation réputées sont également prises en compte dans l'examen de la solvabilité. La classe de solvabilité retenue et le montant des fonds propres déterminent la limite octroyée à la contrepartie.

Le tableau ci-dessous présente la valeur, à la date de clôture du bilan, des risques de crédit relatifs aux créances résultant de ventes et de prestations, aux produits dérivés à valeur de remplacement positive ainsi qu'aux placements sur compte courant et aux placements à terme auprès d'établissements de crédit, répartis en classes de solvabilité. Le processus de notation standardisé concerne les contreparties commerciales et bancaires ainsi que les contreparties de distribution en Suisse. Les risques de crédit relatifs aux autres contreparties font l'objet d'une gestion décentralisée fondée sur des approches individualisées.

en millions de CHF	**31.12.2010**	31.12.2009
Classe de solvabilité A	418,8	570,8
Classe de solvabilité B	690,4	832,9
Classe de solvabilité C	26,5	27,2
Autres contreparties	154,8	224,8
Total	**1 290,5**	**1 655,7**
Eléments compris dans les postes du bilan:		
› Créances résultant de ventes et de prestations	394,0	483,2
› Produits dérivés (à court et à long termes)	70,2	125,0
› Immobilisations financières à court terme (placements à terme uniquement)	393,6	587,7
› Liquidités	432,7	459,8

Le risque maximal de crédit (sans les sûretés fournies) équivaut au montant des actifs financiers en cours à la date de clôture du bilan. Au 31 décembre 2010, le risque maximal de crédit encouru par FMB s'élevait à 2 047,6 millions de CHF, contre 2 470,8 millions de CHF l'exercice précédent (valeur comptable de tous les actifs financiers selon note 33.1). Pour atteindre le montant maximal de dommage ainsi calculé, il faudrait que toutes les contreparties deviennent insolvables simultanément et que les sûretés existantes et les conventions de compensation ne puissent être réalisées.

A la date de clôture du bilan, les sûretés fournies s'élevaient à 37,0 millions de CHF (73,9 millions de CHF l'exercice précédent) et augmentaient d'autant le risque maximal de défaillance.

Les sûretés sont principalement exigées des contreparties dans le cadre des opérations de négoce d'énergie, le donneur de sûreté étant soumis à un examen de la solvabilité avec octroi d'une notation. Les sûretés permettent aux clients des classes A et B de bénéficier d'une limite plus élevée que celle en principe autorisée par leur notation. Toutefois, le risque effectif ne doit jamais dépasser le montant supplémentaire des sûretés. Les opérations avec des contreparties de la classe C nécessitent généralement l'apport de sûretés. Les sûretés peuvent couvrir aussi bien des positions facturées que des positions non facturées. Les créances résultant de ventes et de prestations ainsi que les produits dérivés inscrits au bilan au 31 décembre 2010 sont couverts par des sûretés d'un montant total de 94,9 millions de CHF (148,2 millions de CHF l'exercice précédent).

L'octroi d'un crédit d'un montant excessif à un client unique déboucherait sur un cumul de risques. En cas de défaillance de la contrepartie, la perte potentielle et les amortissements nécessaires seraient particulièrement élevés. C'est pourquoi FMB s'attache à répartir de façon adéquate les risques et les limites. Elle a notamment fixé une limite maximale pour chaque classe de solvabilité.

D'un point de vue géographique, les risques de crédit sont fortement concentrés en Suisse. A la date de clôture du bilan, 90% des risques de crédit se rapportaient à des contreparties en Suisse (contre 85% l'année précédente).

34.3 Risques de liquidités

La liquidité d'une entreprise désigne son aptitude à faire face, à tout moment, à l'intégralité de ses échéances financières.

La gestion des liquidités à l'échelle du groupe se fonde sur la planification à moyen terme, le budget et les prévisions. La planification des liquidités pour l'ensemble du groupe est effectuée sur la base de ces informations, mais en tenant compte des informations actuelles, sur un horizon glissant de douze mois. Cette planification permet de contrôler le fondement des mesures à long terme sur la base d'informations actuelles, d'identifier d'éventuels problèmes de liquidités et de définir des mesures stratégiques pour l'optimisation du résultat financier.

Informations sur les durées résiduelles des engagements financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les données relatives aux durées résiduelles des engagements financiers sur une base non actualisée:

en millions de CHF	Note	Valeurs comptables au **31.12.2010**	Exigibilité à 1 mois	Exigibilité entre 1 et 3 mois	Exigibilité entre 3 mois et 1 an	Exigibilité entre 1 an et 5 ans	Exigibilité à plus de 5 ans
Engagements financiers non dérivés							
Engagements financiers à long terme	24	1 054,4			29,9	163,4	1 239,7
Autres engagements financiers à long terme	25	7,5				1,2	7,5
Engagements résultant de ventes et de prestations	26	283,2	228,5	51,1	3,6		
Autres engagements financiers à court terme	26	35,7	18,6	0,4	16,7		
Engagements financiers à court terme	24	1,6			1,6		
Comptes de régularisation financiers	21	96,2	32,2	40,9	23,1		
Total engagements non dérivés		**1 478,6**	**279,3**	**92,4**	**74,9**	**164,6**	**1 247,2**
Actifs et engagements financiers dérivés							
Dérivés énergétiques/Options							
› Valeurs de remplacement positives	28	62,8	9,1	13,3	35,6	12,6	0,4
› Valeurs de remplacement négatives	28	–59,8	–9,4	–13,4	–35,1	–9,9	
Valeurs de remplacement nettes		**3,0**	**–0,3**	**–0,1**	**0,5**	**2,7**	**0,4**
Opérations à terme sur devises et swaps							
› Valeurs de remplacement positives	28	7,4	0,4	0,8	3,5		2,7
› Valeurs de remplacement négatives	28	–0,4	–0,4				
Valeurs de remplacement nettes		**7,0**	**0,0**	**0,8**	**3,5**	**0,0**	**2,7**
Flux de trésorerie bruts liés aux produits dérivés							
› Sorties de trésorerie brutes			–187,1	–313,2	–1 165,7	–527,6	–2,9
› Entrées de trésorerie brutes			183,2	302,9	1 141,6	572,0	

en millions de CHF	Note	Valeurs comptables au **31.12.2009**	Exigibilité à 1 mois	Exigibilité entre 1 et 3 mois	Exigibilité entre 3 mois et 1 an	Exigibilité entre 1 an et 5 ans	Exigibilité à plus de 5 ans
Engagements financiers non dérivés							
Engagements financiers à long terme	24	573,7			19,0	107,7	657,1
Autres engagements financiers à long terme	25	10,4				3,3	9,9
Engagements résultant de ventes et de prestations	26	321,2	278,5	41,6	1,1		
Autres engagements financiers à court terme	26	32,3	23,1	0,4	8,8		
Comptes de régularisation financiers	21	126,7	73,3	39,1	14,3		
Total engagements non dérivés		**1 064,3**	**374,9**	**81,1**	**43,2**	**111,0**	**667,0**
Actifs et engagements financiers dérivés							
Dérivés énergétiques/Options							
› Valeurs de remplacement positives	28	125,0	15,3	21,7	57,9	37,9	0,7
› Valeurs de remplacement négatives	28	–129,8	–13,0	–24,8	–62,7	–37,8	
Valeurs de remplacement nettes		**–4,8**	**2,3**	**–3,1**	**–4,8**	**0,1**	**0,7**
Opérations à terme sur devises							
› Valeurs de remplacement positives	28	0,0					
› Valeurs de remplacement négatives	28	–0,2	–0,1	–0,1			
Valeurs de remplacement nettes		**–0,2**	**–0,1**	**–0,1**	**0,0**	**0,0**	**0,0**
Flux de trésorerie bruts liés aux produits dérivés							
› Sorties de trésorerie brutes			–360,5	–532,4	–1 914,2	–595,0	–3,1
› Entrées de trésorerie brutes			347,3	545,5	1 921,9	576,9	

Les montants en devises ont été convertis au cours valable à la date de clôture du bilan. Concernant les autres engagements financiers ainsi que les comptes de régularisation financiers, l'échéance a fait l'objet d'une estimation en l'absence de dispositions contractuelles à ce sujet. Les engagements rémunérés présentés dans le tableau incluent les intérêts correspondants. Les flux de trésorerie bruts générés par les instruments financiers dérivés sont présentés sans prise en compte des conventions de compensation (netting agreements).

34.4 Risques de marché

Les risques de marché résultent des variations de prix et de cours relatives aux positions des opérations énergétiques et financières pour lesquelles la couverture n'est pas assurée. La politique de FMB en matière de risques autorise la prise de positions ouvertes maintenues sous surveillance. Les risques de prix de l'énergie, de taux, de Bourse, de change ainsi que les risques de prix des certificats de CO_2 font l'objet d'une gestion centralisée. Les risques de marché auxquels FMB est exposé sont regroupés à l'échelle du groupe dans un portefeuille de risque global. Cette concentration à l'échelle du groupe permet de prendre en compte toutes les interdépendances qui peuvent exister entre les différents types de risques (corrélations et effets de diversification qui en découlent), ainsi que d'analyser systématiquement et de maîtriser efficacement le risque global. Les limites de valeur exposée (value at risk), nécessaires à la gestion des risques, doivent être validées par la direction d'entreprise et par le conseil d'administration.

34.4.1 Risques boursiers

FMB est exposée aux risques boursiers en ce qui concerne ses actifs financiers détenus à des fins de négoce, ses actifs financiers disponibles à la vente, ainsi que ses créances envers les fonds d'Etat (cf. note 17). Les créances envers les fonds d'Etat n'entrent pas dans la définition d'un instrument financier en vertu de la norme IAS 32 et sont donc exclues des informations ci-après relatives à la mesure du risque.

34.4.2 Risques de taux

La production d'électricité et l'exploitation des réseaux de transport et de distribution requièrent d'importants capitaux. Afin de limiter l'impact des fluctuations de taux d'intérêt sur les résultats, le financement des investissements s'inscrit généralement sur le long terme, avec des échéances échelonnées. En complément, FMB recourt à des instruments de couverture de taux lorsque le besoin s'en fait ressentir. L'entreprise place ses liquidités à court ou à moyen terme essentiellement dans des positions à revenu fixe.

34.4.3 Risques de change

La plupart des transactions d'énergie se traitent en euros. Les fluctuations des taux de change ont des répercussions sur les actifs et sur les résultats présentés en francs suisses. Les positions en devises sont couvertes, dans tous les cas où cela est jugé nécessaire, par des opérations à terme en devises ou la conclusion de swaps de devises.

34.4.4 Risques de prix de l'énergie/des quotas d'émission de CO_2

Dans le cadre du négoce d'énergie et du négoce des quotas d'émission de CO_2, il est fait recours à des positions non couvertes pour la gestion d'actifs et du négoce pour compte propre, sachant que dans le négoce pour compte propre, les positions non couvertes autorisées sont relativement faibles par rapport à ce qui est autorisé dans le cadre de la gestion d'actifs. Ces positions énergétiques non couvertes ne peuvent être prises que dans l'année en cours ou dans les trois années suivantes. Le créneau de négoce autorisé pour les quotas d'émission de CO_2 est limité à 2020.

34.4.5 Mesure des risques

Les risques de taux, les risques boursiers et les risques de change font régulièrement l'objet d'un calcul de la valeur exposée et d'un rapport correspondant. FMB recourt à cet effet à la méthode variance/covariance, en appliquant une durée de détention d'un an, un niveau de confiance de 99% et une période d'observation historique glissante de 250 jours.

Valeur exposée au risque en millions de CHF	**31.12.2010**	31.12.2009
Intérêts	8,9	12,5
Cours des actions, instruments financiers détenus à des fins de négoce	10,6	14,4
Cours des actions, instruments financiers disponibles à la vente	57,9	118,4
Devises	28,8	34,8

La valeur exposée indique le risque de variation de la valeur d'un portefeuille donné sur un horizon de douze mois, compte tenu des différents risques susceptibles de survenir en fonction du niveau de confiance défini. Les chiffres présentés auraient une incidence sur le résultat et donc également sur les fonds propres.

Sauf en présence d'une dépréciation, la fluctuation de valeur des actifs financiers disponibles à la vente n'a aucune incidence sur le résultat annuel, mais est directement comptabilisée dans le résultat global.

Le risque d'une évolution défavorable des prix des positions ouvertes de l'électricité, du gaz, des certificats de CO_2, du charbon (financier) et du pétrole (financier) est calculé selon la méthode de la Cross-Commodity- Value-at-Risk (CC-VaR). Cette dernière tient compte des interdépendances entre les matières premières citées. Le calcul se fonde sur une simulation historique, en appliquant une durée de détention d'un jour, un niveau de confiance de 99% et une période d'observation glissante de 260 jours. La gestion du risque est subordonnée à la fois aux limites relatives à la CC-VaR et à celles relatives aux positions et au volume du négoce. Une limite relative aux pertes s'applique par ailleurs au négoce pour compte propre. Au 31 décembre 2010, la CC-VaR s'élève à 1,2 million de CHF (2009: 0,9).

35 Engagements conditionnels et engagements d'investissement

en millions de CHF	**31.12.2010**	31.12.2009
Engagements de garantie		
› en faveur de sociétés associées	25,7	57,6
› en faveur de tiers	11,3	16,3
Engagements d'investissement	173,2	435,4
Engagements de versement de fonds	0,8	0,6
Total	**211,0**	**509,9**

Engagements conditionnels

Sur l'ensemble des garanties accordées, celles présentant une durée inférieure ou égale à douze mois totalisent 2,4 millions de CHF. Des garanties illimitées ont été accordées pour un montant de 24,7 millions de CHF.

Les exploitants de centrales nucléaires sont soumis à une obligation limitée d'effectuer des versements complémentaires au Fonds pour la désaffectation d'installations nucléaires et au Fonds de gestion des déchets radioactifs provenant de centrales nucléaires pour le cas où l'un des redevables ne serait plus en mesure d'assurer ses versements.

En cas de dommage, il existe pour les exploitants de centrales nucléaires affiliés au pool d'assureurs européen EMANI une obligation contractuelle de payer un supplément correspondant à six primes annuelles, ce qui, pour FMB, correspond à un engagement maximal de quelque 1,6 million de CHF.

Les contrats de partenariat existants stipulent que les actionnaires des entreprises partenaires sont tenus de payer les frais annuels proportionnellement à leurs participations (remboursement et intérêts des fonds de tiers inclus).

Engagements d'investissement

En janvier 2008, FMB a acquis auprès de Electrabel Deutschland AG une participation minoritaire de 33% dans un projet de centrale à charbon à Wilhelmshaven, dans le nord de l'Allemagne. L'objectif de FMB est de développer ses capacités de production en Allemagne, notamment afin de soutenir ses activités de distribution dans ce pays. La participation de FMB dans cette centrale nécessite un investissement total de 430 millions d'EUR. Au 31 décembre 2010, près de 309 millions d'EUR avaient été investis.

36 Evénements survenus après la clôture du bilan

Le conseil d'administration de FMB a approuvé la publication des présents comptes du groupe le 11 mars 2011. Les événements postérieurs à la date du bilan signalés ci-après sont survenus jusqu'à cette date. Les comptes du groupe doivent être approuvés par l'assemblée générale des actionnaires FMB du 13 mai 2011.

Acquisition de parcs éoliens dans les Pouilles (I)

En décembre 2010, FMB a conclu un contrat d'acquisition de quatre parcs éoliens avec Fortore Energia S.p.A. en Italie et la vente, en contrepartie, de ses participations à Fortore Wind S.r.l. Au printemps 2009, FMB avait amorcé ses activités dans l'éolien en Italie en prenant une participation de 33% dans Fortore Wind, alors nouvellement créée. Cette participation a été achetée à Fortore Energia, qui détenait dès lors 67% de la nouvelle entreprise. Fortore Energia rachète à présent les participations de FMB à Fortore Wind. En contrepartie, FMB peut acheter l'intégralité de quatre parcs éoliens déjà en service dans lesquels elle détenait une participation par le biais de Fortore Wind, ce qui lui permet de les exploiter de manière autonome. Ces quatre parcs éoliens se situent dans la région d'Italie la plus exposée au vent, à savoir les Pouilles, et fournissent une puissance totale de 82 MW. Au total, ils produisent un peu plus de 160 GWh d'électricité. La transaction doit encore être approuvée par les autorités en matière de concurrence italiennes. La prise de contrôle (closing) devrait avoir lieu au premier semestre de 2011.

Acquisition de centrales hydroélectriques à Avellard (F)

En février 2011, FMB a signé un contrat d'acquisition de quatre centrales hydroélectriques en France, d'une puissance totale de 30 MW et affichant une production annuelle de 140 GWh. Les centrales, appartenant jusque-là à Ascométal, se situent à proximité de Chambéry. La transaction doit encore être avalisée par les autorités en matière de concurrence françaises. La prise de contrôle (closing) devrait avoir lieu à l'été 2011.

Périmètre de consolidation

	Energie Suisse	Energie International et commerce	Réseaux	Autres	Siège	Capital-actions/capital social en millions	Monnaie	Participation en %, part. directe	Participations de BKW FMB Energie SA	Date de clôture
Sociétés du groupe										
Arnold AG			●		Selzach	0,5	CHF	86,0	●	31.12
BEBAG Bioenergie Bätterkinden AG	●				Bätterkinden	0,1	CHF	56,0		31.12
BKW Balance GmbH		●			Wiesbaden (D)	0,03	EUR	100,0		31.12
BKW Deutschland GmbH				●	Wiesbaden (D)	0,1	EUR	100,0	●	31.12
BKW Dubener Platte Wind GmbH		●			Wiesbaden (D)	0,03	EUR	100,0		31.12
BKW Energie Dörpen Beteiligungs-GmbH		●			Wiesbaden (D)	0,03	EUR	100,0		31.12
BKW Energie GmbH		●			Wiesbaden (D)	1	EUR	100,0		31.12
BKW Energie Wilhelmshaven Beteiligungs-GmbH		●			Wiesbaden (D)	0,03	EUR	100,0		31.12
BKW enex AG		●			Berne	15	CHF	100,0		31.12
BKW Erneuerbare Energien GmbH		●			Wiesbaden (D)	0,03	EUR	100,0		31.12
BKW FMB Borkum West II Beteiligungs GmbH		●			Wiesbaden (D)	0,03	EUR	100,0		31.12
BKW FMB Energie Österreich GmbH		●			Vienne (A)	0,05	EUR	100,0	●	31.12
BKW FMB Participations SA				●	Berne	50	CHF	100,0	●	31.12
BKW Handel AG		●			Berne	7,5	CHF	100,0	●	31.12
BKW ISP AG			●		Ostermundigen	0,9	CHF	100,0	●	31.12
BKW Italia S.p.A.		●			Milan (I)	13,4	EUR	100,0	●	31.12
BKW Übertragungsnetz AG			●		Berne	40	CHF	100,0	●	31.12
BKW Wind Service GmbH		●			Wiesbaden (D)	0,03	EUR	100,0		31.12
Bradano Energia S.r.l.		●			Milan (I)	0,01	EUR	100,0		31.12
Centrale biomasse Otelfingen SA	●				Otelfingen	0,5	CHF	50,0	●	31.12
Electra Italia S.p.A.		●			Milan (I)	1	EUR	80,1		31.12
Elektrizitätswerk Grindelwald AG	●		●		Grindelwald	0,55	CHF	92,1		31.12
Elektrizitätswerke Wynau AG	●				Langenthal	0,1	CHF	100,0		31.12
Elektro Feuz AG			●		Grindelwald	0,1	CHF	66,0		31.12
Energie Utzenstorf AG	●				Utzenstorf	1	CHF	100,0	●	31.12
Erdgas Thunersee AG	●				Interlaken	6,9	CHF	66,7	●	31.12
EWR Energie AG	●		●		Schattenhalb	2	CHF	100,0	●	31.12
Holzwärme Grindelwald AG	●				Grindelwald	2,5	CHF	90,7		31.12
Idroelettrica Lombarda S.r.l.		●			Milan (I)	25,43	EUR	100,0		31.12
inelectro sa			●		Porrentruy	0,5	CHF	100,0		31.12
Juvent SA	●				Berne	0,1	CHF	65,0		31.12
Kraftwerk Utzenstorf AG	●				Utzenstorf	0,1	CHF	100,0		31.12
Kraftwerke Kander Alp AG	●				Kandersteg	2,5	CHF	60,0		31.12
Kraftwerke Milibach AG	●				Wiler (Lötschen)	1	CHF	80,0	●	31.12
Luminosa S.r.l.		●			Milan (I)	0,1	EUR	94,0		31.12
NetLeit AG			●		Viège	0,1	CHF	67,0		31.12
Onyx Energie Dienste AG	●				Langenthal	2	CHF	100,0		31.12
Onyx Energie Mittelland AG				●	Langenthal	10,5	CHF	100,0	●	31.12
Onyx Energie Netze AG			●		Langenthal	10,5	CHF	100,0		31.12
Onyx Energie Produktion AG	●				Langenthal	3	CHF	100,0		31.12
Regionaler Wärmeverbund AG Heimberg-Steffisburg (REWAG)	●				Heimberg	2,5	CHF	51,0		31.12
Simmentaler Kraftwerke AG	●				Erlenbach i. S.	7,31	CHF	83,9		31.12
Société des forces électriques de la Goule SA	●		●		Saint-Imier	3,5	CHF	80,8		31.12
sol-E Suisse SA	●				Berne	30	CHF	100,0	●	31.12
Termoelettrica Veneta S.r.l.		●			Milan (I)	0,11	EUR	100,0		31.12
TW Energie AG	●				Berne	0,4	CHF	75,0		31.12
Volturino Wind S.r.l.		●			Verbania (I)	0,03	EUR	100,0		31.12

	Energie Suisse	Energie International et commerce	Réseaux	Autres	Siège	Capital-actions/capital social en millions	Monnaie	Participation en %, part. directe	Participations de BKW FMB Energie SA	Date de clôture
Joint-ventures										
Bielersee Kraftwerke AG BIK	●				Bienne	20	CHF	50,0		31.12
Biopower Sardegna S.r.l.		●			Milan (I)	0,1	EUR	10,5		31.12
Biopower S.p.A.		●			Caserta (I)	4,7	EUR	24,9		31.12
BKWind GmbH & Co. KG		●			Wörrstadt (D)	1,5	EUR	50,0		31.12
BKWind Verwaltungs GmbH		●			Wörrstadt (D)	0,03	EUR	50,0		31.12
cc energie sa	●				Morat	1,0	CHF	65,0	●	31.12
Centrale Nucléaire de Leibstadt SA	●				Leibstadt	450	CHF	9,6		31.12
Centrales Nucléaires en Participation SA (CNP)	●				Berne	150	CHF	33,3	●	31.12
EDJ, Energie du Jura S.A.	●				Delémont	7,4	CHF	41,0	●	30.09
Electra-Massa AG	●				Naters	40	CHF	16,1		31.12
Electricité de la Lienne SA	●				Sion	24	CHF	33,3		30.09
ETRANS SA			●		Laufenburg	7,5	CHF	11,5		31.12
Forces Motrices de Blenio SA	●				Blenio	60	CHF	12,0		30.09
Forces Motrices de Conches S.A.	●				Ernen	30	CHF	25,0		31.12
Forces Motrices de Mattmark SA	●				Saas-Grund	90	CHF	11,1		30.09
Forces Motrices de Mauvoisin SA	●				Sion	100	CHF	19,5		30.09
Grande Dixence SA	●				Sion	300	CHF	13,3		31.12
HelveticWind Deutschland GmbH		●			Wiesbaden (D)	0,03	EUR	50,0		31.12
Kraftwerk Sanetsch AG (KWS)	●				Gsteig	3,2	CHF	50,0		30.09
Kraftwerke Hinterrhein AG	●				Thusis	100	CHF	7,7		30.09
Kraftwerke Oberhasli AG	●				Innertkirchen	120	CHF	50,0		31.12
La Prairie Biogaz	●				Porrentruy	–	CHF	30,0		31.12
MOHA ZOFI	●				Brienz	–	CHF	38,5		31.12
Officine Idroelettriche della Maggia SA	●				Locarno	100	CHF	10,0		30.09
Remplacement centrale nucléaire de Beznau SA	●				Döttingen	1	CHF	11,5	●	31.12
Remplacement centrale nucléaire de Mühleberg SA	●				Mühleberg	1	CHF	51,0	●	31.12
Usines Electriques de l'Engadine SA	●				Zernez	140	CHF	30,0		30.09
Zwilag Zwischenlager Würenlingen AG	●				Würenlingen	5	CHF	10,7		31.12

	Energie Suisse	Energie International et commerce	Réseaux	Autres	Siège	Capital-actions/capital social en millions	Monnaie	Participation en %, part. directe	Participations de BKW FMB Energie SA	Date de clôture
Sociétés associées										
Abonax AG	●				St-Gall	1	CHF	34,0	●	31.12
AEK Energie AG	●				Soleure	6	CHF	39,5		31.12
Biomasse Jungfrau AG	●				Interlaken	0,1	CHF	33,3		31.12
DEVIWA AG	●				Loèche	0,1	CHF	34,0	●	31.12
Efforte AG	●				Olten	3	CHF	50,0		31.12
E.ON Produzione Centrale Livorno Ferraris S.p.A.		●			Milan (I)	10	EUR	25,0		31.12
em electrocontrol sa			●		Berne	0,3	CHF	36,0	●	31.12
Energie Biberist AG EBAG	●				Biberist	5	CHF	25,0		31.12
EVTL Energieversorgung Talschaft Lötschen AG	●				Wiler (Lötschen)	1,3	CHF	49,0	●	31.12
Fortore Wind S.r.l.		●			Lucera (I)	136	EUR	33,0		31.12
GEBNET AG	●				Lohn-Ammannsegg	5,4	CHF	48,4	●	31.12
Gesellschaft Biogas-Ittigen	●				Ittigen	–	CHF	25,0		31.12
GDF SUEZ Kraftwerk Wilhelmshaven GmbH & Co. KG		●			Wilhelmshaven (D)	–	EUR	33,0		31.12
Hertli & Bertschy AG, elektrische Anlagen			●		Tafers	0,1	CHF	40,0		31.12
Kraftwerk Gohlhaus AG	●				Lützelflüh	0,1	CHF	34,0		31.12
Kraftwerk Wannenfluh AG	●				Rüderswil	0,3	CHF	31,9		31.12
Kraftwerke Färdabach AG	●				Ferden	0,1	CHF	34,0	●	31.12
Metanord SA	●				Bellinzone	18,6	CHF	30,9	●	31.12
NIS AG			●		Emmen	1	CHF	25,0	●	31.12
Oberland Energie AG	●				Thoune	9,1	CHF	49,0	●	31.12
Panotron SA	●				Worb	1,9	CHF	27,1	●	31.12
RESUN AG	●				Aarau	1	CHF	31,3	●	30.09
Spontis SA			●		Granges-Paccot	0,1	CHF	22,5	●	31.12
STKW Energie Dörpen GmbH & Co. KG		●			Dörpen (D)	–	EUR	24,9		31.12
swissgrid sa			●		Laufenburg	15	CHF	11,2	●	31.12
Tamarete Energia S.r.l.		●			Ortona (I)	3,6	EUR	48,0		31.12
Youtility AG	●				Berne	7,5	CHF	39,8	●	31.12

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

A l'Assemblée générale de BKW FMB Energie SA, Berne
Berne, le 11 mars 2011

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de BKW FMB Energie SA comprenant compte de pertes et profits consolidé, compte de résultat global consolidé, bilan consolidé, variation des fonds propres consolidés, flux de trésorerie consolidés et annexe aux comptes du groupe (pages 6 à 68) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

Responsabilité du Conseil d'administration
La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) et les dispositions légales incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision
Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses ainsi qu'aux International Standards on Auditing. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit
Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les IFRS et sont conformes à la loi suisse.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Thomas Stenz
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Marc Christen
Expert-réviseur agréé

Comptes de BKW FMB Energie SA
Compte de résultats

en milliers de CHF	2010	2009
Chiffre d'affaires net	2 705 068	3 156 598
Variation de la valeur des mandats en cours	406	–1 733
Prestations propres activées	3 927	2 677
Autres produits d'exploitation	92 699	47 153
Produits d'exploitation	**2 802 100**	**3 204 695**
Approvisionnement en énergie	–1 791 757	–2 172 200
Matériel et prestations de tiers	–241 508	–225 381
Charges de personnel	–252 867	–254 530
Amortissements	–97 184	–92 799
Autres charges d'exploitation	–182 361	–155 341
Charges d'exploitation	**–2 565 677**	**–2 900 251**
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts sur le bénéfice	**236 423**	**304 444**
Produits financiers	149 188	169 699
Charges financières	–171 066	–123 514
Impôts sur le bénéfice	–36 752	–64 529
Résultat ordinaire	**177 793**	**286 100**
Bénéfice provenant de l'aliénation d'actifs immobilisés	754	2 028
Bénéfice net	**178 547**	**288 128**

Comptes de BKW FMB Energie SA
Bilan

en milliers de CHF	Note	31.12.2010	31.12.2009
Actif			
Immobilisations corporelles	2	908 298	811 643
Participations		1 961 496	1 543 276
Créances à long terme et autres immobilisations financières	3	866 485	937 493
Immobilisations incorporelles		53 016	37 075
Total actif immobilisé		**3 789 295**	**3 329 487**
Stocks		13 259	12 215
Créances résultant de ventes et de prestations	4	400 814	458 956
Autres créances	5	555 992	718 618
Comptes de régularisation actifs		125 864	145 192
Autres immobilisations financières à court terme		355 331	58 425
Liquidités		385 660	403 725
Total actif circulant		**1 836 920**	**1 797 131**
Total actif		**5 626 215**	**5 126 618**

en milliers de CHF			
Passif			
Capital-actions	7	132 000	132 000
Réserve issue d'apports de capital		35 000	35 000
Réserve légale générale		37 560	37 560
Réserve pour actions propres	6	371 331	83 201
Réserves libres		281 569	569 699
Bénéfice au bilan		404 477	356 686
Total fonds propres		**1 261 937**	**1 214 146**
Provisions		2 343 349	2 341 531
Emprunts obligataires	8	1 000 000	550 000
Droits d'utilisation de tiers		161 016	139 978
Autres engagements à long terme		15 831	8 282
Autres engagements à long terme envers la Caisse de pension FMB		30 000	30 000
Total engagements à long terme		**3 550 196**	**3 069 791**
Engagements résultant de ventes et de prestations	9	257 069	286 426
Autres engagements à court terme	10	390 970	361 360
Comptes de régularisation passifs		166 043	194 895
Total engagements à court terme		**814 082**	**842 681**
Total fonds de tiers		**4 364 278**	**3 912 472**
Total passif		**5 626 215**	**5 126 618**

Comptes de BKW FMB Energie SA
Annexe et commentaires des comptes annuels

1 Remarque préliminaire

Les commentaires qui suivent comportent notamment les informations exigées par l'article 663b CO. Sont considérées comme des participations au sens des art. 663a et 663b CO les sociétés consolidées par intégration globale et par mise en équivalence (ci-après respectivement «sociétés du groupe» et «sociétés associées») énumérées aux pages 66 à 68 du présent rapport, ainsi que les sociétés qui en dépendent.

2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les installations d'exploitation, les bâtiments et terrains, les équipements d'exploitation, ainsi que les installations en construction. Au 31 décembre 2010, les valeurs d'assurance-incendie s'élevaient à 3 068 millions de CHF (2 472,4 millions de CHF l'exercice précédent). Les polices d'assurance souscrites par BKW FMB Energie SA couvrent également les immobilisations corporelles de BKW Übertragungsnetz AG.

3 Créances à long terme et autres immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les prêts financiers, les créances envers les fonds d'Etat, les créances financières à long terme envers les banques, ainsi que les titres. Les créances envers les fonds d'Etat sont évaluées à leur valeur de marché, déduction faite de la réserve de fluctuation de valeur.

en milliers de CHF	**31.12.2010**	31.12.2009
Immobilisations financières		
› envers des tiers	697 420	790 008
› envers des sociétés associées	23 065	4 985
› envers des sociétés du groupe	146 000	142 500
Total	**866 485**	**937 493**

4 Créances résultant de ventes et de prestations

en milliers de CHF	**31.12.2010**	31.12.2009
Créances résultant de ventes et de prestations		
› envers des tiers	234 122	263 069
› envers des sociétés associées	21 433	22 803
› envers des sociétés du groupe	144 208	171 374
Mandats en cours	1 051	1 710
Total	**400 814**	**458 956**

5 Autres créances

Les autres créances envers des tiers comprennent principalement des créances envers des établissements financiers d'une durée minimale de trois mois et d'une durée résiduelle maximale de douze mois (385 millions de CHF en 2010; 580 millions de CHF l'année précédente), ainsi que des excédents de versements aux diverses autorités fiscales et assurances sociales. Ce poste comprend un avoir de 3,0 millions de CHF (année précédente 3,9 millions de CHF) mis en gage en tant que sûreté pour le déroulement des opérations à l'EEX.

Les créances envers les sociétés associées et les sociétés du groupe correspondent aux comptes courants utilisés pour les affaires courantes et à des prêts à court terme.

en milliers de CHF	**31.12.2010**	31.12.2009
Autres créances		
› envers des tiers	430 767	624 641
› envers des sociétés associées	1 784	14 996
› envers des sociétés du groupe	123 441	78 981
Total	**555 992**	**718 618**

6 Actions propres

	FMB		Sociétés du groupe		**Total**	
	en milliers de CHF	Nombre	en milliers de CHF	Nombre	en milliers de CHF	Nombre
Portefeuille au 31.12.2008	**96 171**	**837 601**	**53**	**17 980**	**96 224**	**855 581**
Entrées	353	4 750			353	4 750
Sorties	–13 376	–116 574			–13 376	–116 574
Portefeuille au 31.12.2009	**83 148**	**725 777**	**53**	**17 980**	**83 201**	**743 757**
Entrées	308 078	4 732 188			308 078	4 732 188
Sorties	–19 948	–199 253			–19 948	–199 253
Portefeuille au 31.12.2010	**371 278**	**5 258 712**	**53**	**17 980**	**371 331**	**5 276 692**

Le total de 5 276 692 actions détenues au 31 décembre 2010 est inscrit au titre de réserve pour actions propres à sa valeur d'acquisition, soit 371 331 milliers de CHF. Les actions propres inscrites à l'actif ont fait l'objet au 31 décembre 2010 d'un ajustement de valeur d'un montant de 15 947 milliers de CHF: leur valeur de marché était en effet inférieure à leur valeur d'acquisition.

7 Capital-actions

Le capital-actions est divisé en 52 800 000 actions nominatives d'une valeur nominale unitaire de 2,50 CHF. Depuis le mois de mai 2003, les actions de BKW FMB Energie SA se négocient à la SIX Swiss Exchange.

Actionnaires majoritaires et leur participation directe	**31.12.2010**	31.12.2009
Canton de Berne	52,54%	52,54%
E.ON Energie AG	7,03%	20,99%
Groupe E SA	10,00%	4,99%

8 Emprunts obligataires

en milliers de CHF	**31.12.2010**	31.12.2009
3% 2007 – 2022	200 000	200 000
3,375% 2009 – 2019	350 000	350 000
1,875% 2010 – 2018	150 000	0
2,5% 2010 – 2030	300 000	0
Total	**1 000 000**	**550 000**

9 Engagements résultant de ventes et de prestations

en milliers de CHF	**31.12.2010**	31.12.2009
Engagements résultant de ventes et de prestations		
› envers des tiers	180 211	234 853
› envers des sociétés associées	23 937	21 762
› envers des sociétés du groupe	52 921	29 811
Total	**257 069**	**286 426**

10 Autres engagements à court terme

en milliers de CHF	**31.12.2010**	31.12.2009
Autres engagements à court terme		
› envers des tiers	84 964	124 863
› envers des sociétés associées	13 568	9 818
› envers des sociétés du groupe	238 202	195 886
› envers la Caisse de pension FMB	640	255
Provisions à court terme	53 596	30 538
Total	**390 970**	**361 360**

11 Engagements conditionnels

Les actionnaires de la société Centrales Nucléaires en Participations SA se sont engagés à payer les frais annuels proportionnels à leur participation, y compris les intérêts et les remboursements des fonds de tiers. FMB a pris le même engagement envers les centrales hydroélectriques, nucléaires et éoliennes et envers les sociétés chargées de l'élimination des déchets radioactifs dans lesquelles il détient des parts directement ou par l'intermédiaire de BKW FMB Energie SA ou de BKW FMB Participations SA. Les exploitants de centrales nucléaires sont soumis à une obligation limitée d'effectuer des versements complémentaires au Fonds pour la désaffectation d'installations nucléaires et au Fonds de gestion des déchets radioactifs provenant de centrales nucléaires pour le cas où l'un des redevables ne serait plus en mesure d'assurer ses versements.

en milliers de CHF	**31.12.2010**	31.12.2009
Garanties en faveur de tiers	153 184	166 315

12 Engagements de leasing non inscrits au bilan

Au 31 décembre 2010, les engagements liés aux contrats de leasing opérationnel représentaient 0,7 million de CHF (1,1 million de CHF l'exercice précédent).

13 Rémunérations versées aux membres du conseil d'administration et de la direction d'entreprise

Rémunérations versées aux membres du conseil d'administration durant l'exercice 2010

en milliers de CHF		Rémunérations fixes	Rémunérations en actions	Autres rémunérations	**Total**
Urs Gasche	Président (à compter du 01.06.2010), Membre (jusqu'au 31.05.2010)	194	3	61	258
Fritz Kilchenmann	Président (jusqu'au 31.05.2010)	140	10	50	200
Antoinette Hunziker-Ebneter	Vice-présidente	89	0	5	94
Marc-Alain Affolter	Membre	68	6	14	88
Georges Bindschedler	Membre	64	6	6	76
Barbara Egger-Jenzer	Membre	78	0	10	88
Hartmut Geldmacher	Membre	56	10	33	99
Eugen Marbach	Membre	68	6	14	88
Beatrice Simon-Jungi	Membre (à compter du 01.06.2010)	33	0	4	37
Ulrich Sinzig	Membre	78	0	12	90
Dirk Steinheider	Membre (jusqu'au 07.07.2010)	28	10	18	56
Philippe Virdis	Membre	58	10	10	78
Total		**954**	**61**	**237**	**1 252**

Rémunérations versées aux membres du conseil d'administration durant l'exercice 2009

en milliers de CHF		Rémunérations fixes	Rémunérations en actions	Autres rémunérations	**Total**
Fritz Kilchenmann	Président	280	6	101	387
Antoinette Hunziker-Ebneter	Vice-présidente	78	0	7	85
Marc-Alain Affolter	Membre	66	4	15	85
Georges Bindschedler	Membre	58	4	5	67
Barbara Egger-Jenzer	Membre	66	0	8	74
Urs Gasche	Membre	76	2	9	87
Hartmut Geldmacher	Membre (à compter du 30.04.2009)	37	0	20	57
Eugen Marbach	Membre	58	4	13	75
Ulrich Sinzig	Membre	70	0	13	83
Dirk Steinheider	Membre	58	9	33	100
Philippe Virdis	Membre	60	9	10	79
Total		**907**	**38**	**234**	**1 179**

Les «Rémunérations fixes» comprennent les indemnités annuelles fixes et les jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration en rétribution de leur activité. Pour certains membres du conseil d'administration, une partie des rémunérations fixes est versée à l'employeur. Les «Rémunérations en actions» intègrent l'avantage matériel correspondant à l'achat d'actions FMB à un prix préférentiel. En 2010, tous les membres du conseil d'administration ont eu la possibilité d'acquérir 600 actions FMB à un prix préférentiel (600 actions l'exercice précédent également). Les actions ainsi acquises ne peuvent être revendues qu'à l'issue d'une période de blocage pouvant aller jusqu'à cinq ans. La durée exacte de la période de blocage détermine la hauteur du rabais concédé, à titre de compensation, sur le prix ordinaire des actions. Le président et les membres du conseil d'administration perçoivent en outre une indemnité forfaitaire pour leurs frais; le président perçoit en sus une indemnité pour son secrétariat et son infrastructure. Ces indemnités sont regroupées sous la rubrique «Autres rémunérations», qui englobe également les contributions AVS/AI/AC de l'employeur ainsi que les contributions et impôts à la source des employés pris en charge par FMB.

Durant l'exercice 2010, aucun membre actuel ou ancien du conseil d'administration n'était au bénéfice d'un prêt ou d'un crédit en sa faveur ou en la faveur d'un de ses proches.

Rémunérations versées aux membres de la direction d'entreprise et au membre ayant perçu la rémunération la plus élevée

	Kurt Rohrbach Président de la direction d'entreprise		**Total des rémunérations versées aux membres de la direction d'entreprise**	
en milliers de CHF	2010	2009	2010	2009
Rémunérations fixes	531	490	1 954	1 870
Participations aux résultats	108	100	420	325
Rémunérations en actions	10	9	51	35
Prestations de prévoyance	126	124	638	465
Total	**775**	**723**	**3 063**	**2 695**

Les membres de la direction d'entreprise reçoivent en rétribution de leur activité une indemnité annuelle fixe. Chacun bénéficie en outre d'une participation aux résultats, dont le montant varie en fonction de ses performances individuelles et des résultats de l'entreprise, mais qui ne peut excéder 35% de l'indemnité annuelle fixe. Dans tous les cas, la somme des participations aux résultats versées aux membres de la direction d'entreprise ne peut excéder 25% de la somme de leurs indemnités fixes. En 2010, tous les membres de la direction d'entreprise ont eu la possibilité d'acquérir 600 actions FMB à un prix préférentiel (600 actions l'exercice précédent également). Les actions ainsi acquises ne peuvent être revendues qu'à l'issue d'une période de blocage pouvant aller jusqu'à cinq ans. La durée exacte de la période de blocage détermine la hauteur du rabais concédé, à titre de compensation, sur le prix ordinaire des actions. S'agissant des rémunérations soumises aux cotisations sociales, tous les montants présentés ici sont des montants bruts. Les prestations de prévoyance indiquées englobent la part de l'employeur aux contributions à la caisse de pension et à l'AVS/AI/AC.

Au 31 décembre 2010, les membres de la direction d'entreprise totalisaient 99 milliers de CHF de prêts encore en cours (122 milliers de CHF l'exercice précédent). Le membre ayant perçu la rémunération la plus élevée n'était au bénéfice d'aucun prêt.

14 Participation des membres du conseil d'administration et de la direction d'entreprise au capital-actions de la société

Membres du conseil d'administration

Nombre d'actions		**31.12.2010**	31.12.2009
Urs Gasche	Président (à compter du 01.06.2010)		
	Membre (jusqu'au 31.05.2010)	1 157	957
Fritz Kilchenmann	Président (jusqu'au 31.05.2010)	n/a	11 800
Antoinette Hunziker-Ebneter	Vice-présidente	300	600
Marc-Alain Affolter	Membre	1 800	1 200
Georges Bindschedler	Membre	4 030	3 430
Barbara Egger-Jenzer	Membre	400	400
Hartmut Geldmacher	Membre (à compter du 30.04.2009)	600	0
Eugen Marbach	Membre	2 000	1 400
Beatrice Simon-Jungi	Membre (à compter du 01.06.2010)	0	n/a
Ulrich Sinzig	Membre	2 300	2 300
Dirk Steinheider	Membre (jusqu'au 07.07.2010)	n/a	600
Philippe Virdis	Membre	3 920	3 320
Total		**16 507**	**26 007**

Membres de la direction d'entreprise

Nombre d'actions		**31.12.2010**	31.12.2009
Kurt Rohrbach	Président de la direction d'entreprise	10 427	9 090
Beat Grossenbacher	Chef Finance et services	1 200	600
Suzanne Thoma	Cheffe Résaux (à compter du 01.08.2010)	0	n/a
Patrick Braun	Chef Réseaux (jusqu'au 31.07.2010)	n/a	3 968
Hermann Ineichen	Chef Energie Suisse	2 940	2 820
Samuel Leupold	Chef Energie International et commerce	2 355	1 335
Total		**16 922**	**17 813**

Certaines actions détenues par les membres du conseil d'administration et de la direction d'entreprise sont soumises à une période de blocage pouvant aller jusqu'à cinq ans.

15 Réalisation d'une évaluation du risque

La gestion des risques constitue l'un des piliers de la gestion de l'entreprise et vise à fournir aux instances décisionnelles une image fidèle des risques liés à chacune des activités commerciales. Elle repose sur un processus de gestion des risques dont l'objectif est d'assurer de manière systématique l'identification, l'évaluation, la maîtrise et le suivi des risques. Ce processus est intégré dans le processus de gestion financière.

La gestion des risques s'appuie sur des principes prédéfinis, applicables aux risques opérationnels, aux risques de marché, de cours, de change, de taux et de crédit, ainsi qu'aux risques liés aux liquidités et aux placements à court et à long termes. Le groupe assure la surveillance et la gestion de l'ensemble de ces risques.

L'unité Corporate Risk Management dépend directement du chef Finances et controlling. Elle fixe les règles applicables à l'ensemble du groupe en matière de méthodologie de gestion des risques et effectue l'agrégation des risques à l'échelle du groupe.

L'éventail des risques surveillés par la direction d'entreprise inclut les risques liés à l'activité opérationnelle ainsi que les risques liés à la stratégie et à son application dans le cadre de projets. Un comité de gestion des risques constitué à l'échelon de la direction d'entreprise prépare pour cette dernière des dossiers et des rapports en matière de risques visant à faciliter la prise de décisions. Ce comité est un organe consultatif qui, dans le cadre de procédures clairement définies, transmet à la direction d'entreprise des recommandations indépendantes sur les questions relatives aux risques.

La dernière évaluation du conseil d'administration concernant les risques liés aux activités opérationnelles de l'exercice 2010 remonte à sa réunion du 7 décembre 2010.

Répartition du bénéfice
Proposition à l'assemblée générale

CHF	
Bénéfice reporté	225 930 011
Bénéfice net	178 546 945
Bénéfice au bilan	**404 476 956**

Le conseil d'administration propose que le bénéfice au bilan soit réparti comme suit:

Dividende de 2,50 CHF par action	132 000 000
Report à nouveau	272 476 956
Total	**404 476 956**

A la date de clôture du bilan, BKW FMB Energie SA détenait 5 258 712 actions propres. Ces actions ne donnent droit à aucun dividende. Il est probable que le stock d'actions subisse des modifications d'ici au versement des dividendes.

Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale, on procédera à la distribution suivante:

Dividende par action	2,500
Déduction de l'impôt anticipé de 35%	–0,875
Dividende net	1,625

Berne, le 11 mars 2011

Au nom du conseil d'administration
Le président
Urs Gasche

La direction d'entreprise
Kurt Rohrbach Hermann Ineichen Suzanne Thoma Beat Grossenbacher Samuel Leupold

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

A l'Assemblée générale de BKW FMB Energie SA, Berne
Berne, le 11 mars 2011

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de BKW FMB Energie SA comprenant le compte de résultats, le bilan et l'annexe (pages 71 à 79) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

Responsabilité du Conseil d'administration
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision
Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit
Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Thomas Stenz
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Marc Christen
Expert-réviseur agréé

Informations pour les investisseurs
Action FMB et calendrier financier

Le capital-actions de BKW FMB Energie SA s'élève à 132 millions de CHF. Il est divisé en 52 800 000 actions nominatives d'une valeur nominale unitaire de 2,50 CHF. Durant la période sous revue, le cours de l'action a baissé de 12,17%.

Evolution du cours de l'action FMB 31.12.2009–31.12.2010

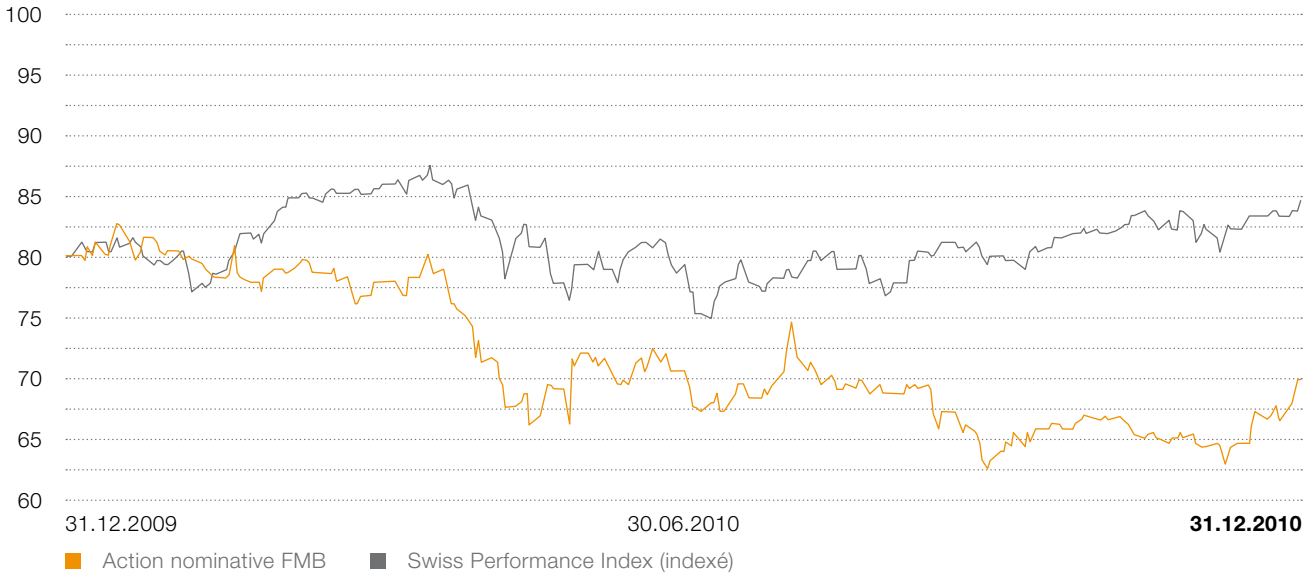

Cotation

L'action BKW FMB Energie SA est cotée au segment principal de la SWX Swiss Exchange. Parallèlement, elle reste cotée à la BX Berne Exchange.

Symbole ticker SWX et BX	BKWN
Numéro de valeur	2 160 700
Code ISIN	CH 002 160700 4

Répartition du bénéfice

Pour l'exercice 2010, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale de verser un dividende de 2,50 CHF par action. Les dividendes seront versés le 20 mai 2011.

Restrictions de transfert

L'inscription d'un acquéreur d'actions au registre des actionnaires peut être refusée par la société lorsque l'achat en question permet à une personne physique ou morale, ou à une société de personnes, de posséder directement ou indirectement plus de 5% du capital-actions de la société; cette restriction s'applique également aux personnes morales, aux sociétés de personnes, aux associations de personnes et aux exploitations en main commune qui sont liées d'une quelconque manière, qui procèdent ensemble ou qui se sont mises d'accord pour acquérir les actions. L'inscription au registre des actionnaires peut également être refusée lorsque l'acquéreur ne déclare pas expressément qu'il a acheté les actions en son propre nom et pour son propre compte.

Actionnaires principaux

	31.12.2010	31.12.2009
Canton de Berne	52,54%	52,54%
E.ON Energie AG	7,03%	20,99%
Groupe E SA	10,00%	4,99%
Actions propres	9,99%	1,41%

Le flottant, c'est-à-dire la part des actions détenues par le public, s'élève à environ 20,4%. L'action FMB est intégrée dans le Swiss Performance Index (SPI).

Chiffres-clés par action

	31.12.2010	31.12.2009
Bénéfice par action, en CHF	4,45	5,74
Fonds propres par action, en CHF	60,57	61,87
Dividende par action, en CHF	2,50	2,50
Rendement du dividende, en %[1]	3,5	3,1
Rapport cours/bénéfice[1]	15,9	14,0
Cours au 31 décembre, en CHF	70,70	80,50
Cours le plus haut, en CHF	82,85	108,00
Cours le plus bas, en CHF	62,90	63,35

[1] Sur la base du cours au 31 décembre

Calendrier financier

Assemblée générale	13 mai 2011
Versement des dividendes	20 mai 2011
Présentation des résultats intermédiaires	15 septembre 2011

Contact: investor.relations@bkw-fmb.ch

Chiffres-clés concernant la production

	Part d'énergie[1]	Puissance installée, part FMB	**2010** Prélèvement FMB	2009 Prélèvement FMB	Ecart par rapport à 2009
	%	MW	GWh	GWh	%
Centrales FMB et sociétés du groupe					
Centrales hydroélectriques					
Aarberg	100,0	15,0	80,7	79,9	1,0
Bannwil	100,0	28,5	144,4	142,9	1,0
Kallnach	100,0	8,0	59,4	61,0	–2,6
Kandergrund	100,0	18,8	93,2	95,5	–2,4
Mühleberg	100,0	45,0	153,1	150,5	1,7
Niederried-Radelfingen	100,0	15,0	69,9	69,9	0,0
Spiez	100,0	18,6	96,6	98,8	–2,2
Simmentaler Kraftwerke AG	100,0	27,0	103,9	93,6	11,0
Kraftwerke Kander Alp AG	100,0	2,2	9,4	1,1	754,5
Kraftwerke Milibach AG	100,0	1,4	1,6		
Elektrizitätswerk Grindelwald AG	100,0	1,5	6,8	5,5	23,6
EWR Energie AG (Schattenhalb 1 & 2)	100,0	6,0	18,9	32,4	–41,7
Société des forces électriques de la Goule SA	100,0	5,3	21,8	19,8	10,1
Onyx Energie Produktion AG	100,0	20,0	87,2	85,9	1,5
Idroelettrica Lombarda S.r.l.	100,0	42,0	161,6	137,9	17,2
Total centrales hydroélectriques		**254,3**	**1 108,5**	**1 074,7**	**3,1**
Centrales nucléaires					
Mühleberg	100,0	373,0	2 979,5	2 959,7	0,7
Nouvelles énergies renouvelables					
sol-E Suisse SA	100,0	19,8	17,0	11,6	46,6
Centrale biomasse Otelfingen SA	100,0	2,6	7,3	8,8	–17,0
Centrale éolienne Bockelwitz	100,0	15,0	16,6	17,4	–4,6
EWR Energie AG (Schattenhalb 3)	100,0	9,9	24,6		
Total nouvelles énergies renouvelables		**47,3**	**65,5**	**37,8**	**73,3**
Total centrales FMB et sociétés du groupe		**674,6**	**4 153,5**	**4 072,2**	**2,0**

[1] La part d'énergie prélevée peut diverger de la participation au capital-actions du fait de contrats de fourniture d'énergie spécifiques.

	Part d'énergie[1]	Puissance installée, part FMB	**2010** Prélèvement FMB	2009 Prélèvement FMB	Ecart par rapport à 2009
	%	MW	GWh	GWh	%
Participations et contrats de prélèvement					
Centrales hydroélectriques					
Bielersee Kraftwerke AG BIK	50,0	9,7	54,1	55,6	–2,7
Forces Motrices de Blenio SA	12,0	49,3	115,5	122,0	–5,3
Electra-Massa AG	16,1	54,8	84,6	101,6	–16,7
Electricité de la Lienne SA	29,0	26,7	63,8	38,3	66,6
Usines Electriques de l'Engadine SA	29,7	128,0	413,6	425,7	–2,8
Forces Motrices de Conches S.A.	27,5	33,0	73,1	138,3	–47,1
Grande Dixence SA	13,3	90,0	351,0	279,2	25,7
Kraftwerke Hinterrhein AG	7,6	50,0	121,2	109,2	11,0
Forces Motrices de Mattmark SA	11,1	26,4	77,0	76,7	0,4
Forces Motrices de Mauvoisin SA	19,5	77,2	199,0	214,5	–7,2
Kraftwerke Oberhasli AG	50,0	551,0	856,2	1 173,9	–27,1
Kraftwerk Sanetsch AG (KWS)	50,0	9,0	20,0	15,1	32,5
Officine Idroelettriche della Maggia SA	10,0	62,0	143,5	158,6	–9,5
Aarewerke AG	10,0	4,0	21,2	20,5	3,4
Flumenthal	37,9	8,2	51,6	48,1	7,3
Total centrales hydroélectriques		**1 179,3**	**2 645,4**	**2 977,3**	**–11,1**
Centrales nucléaires					
Centrale Nucléaire de Leibstadt SA	14,7	171,0	1 290,8	1 380,2	–6,5
Cattenom	3,0	155,0	1 047,1	1 004,6	4,2
Fessenheim	5,0	90,0	603,3	439,4	37,3
Total centrales nucléaires		**416,0**	**2 941,2**	**2 824,2**	**4,1**
Nouvelles énergies renouvelables					
Centrale solaire Mont-Soleil	100,0	0,5	0,5	0,7	–28,6
Centrales thermiques					
E.ON Produzione Centrale Livorno Ferraris S.p.A.	25,0	200,0	700,4	648,2	8,1
Energies non exploitées issues de participations financières		**61,9**	**111,0**	**55,0**	**101,8**
Total participations et contrats de prélèvement		**1 857,7**	**6 398,5**	**6 505,4**	**–1,6**
Total production, contrats de prélèvement compris		**2 532,3**	**10 552,0**	**10 577,6**	**–0,2**

[1] La part d'énergie prélevée peut diverger de la participation au capital-actions du fait de contrats de fourniture d'énergie spécifiques.

Edition/Rédaction
Finances et Controlling FMB

Conception
Eclat, Erlenbach ZH

Photos
Beat Schweizer, Berne

Lithographie
Patrick Salonen, Berne

Traduction
Service linguistique FMB

Impression
Schwab Druck AG, Lyss

Le présent rapport de gestion contient des déclarations prospectives basées sur nos attentes actuelles ainsi que sur diverses estimations. Ces informations impliquent des risques et des incertitudes difficilement prévisibles et pourraient donc différer des résultats réels. Ce rapport est publié en allemand, français et anglais, la version allemande faisant foi.

myclimate
Ce livre a été mis en page et produit de manière neutre pour l'environnement.
Imprimé sur du papier FSC Mix.

ISSN 1662-9604 KS11F2003

FMB

BKW FMB Energie SA
Viktoriaplatz 2
CH–3000 Berne 25
Tél. (+41) 31 330 51 11

www.bkw-fmb.ch
info@bkw-fmb.ch